



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CINQUANTE-CINQUIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE
Point 15.1 de l'ordre du jour provisoire

A55/25*
21 mars 2002

Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice 1^{er} janvier 2000 – 31 décembre 2001

et

Rapport du Commissaire aux Comptes à l'Assemblée mondiale de la Santé

* Des renseignements sur les recettes perçues et les dépenses effectuées en 2000-2001 au titre des sources de fonds extrabudgétaires figurent à l'annexe (document A55/25 Add.1) qui accompagne le présent rapport financier et en fait partie intégrante.

Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice 1^{er} janvier 2000 – 31 décembre 2001

et

Rapport du Commissaire aux Comptes à l'Assemblée mondiale de la Santé

TABLE DES MATIERES

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL	4
ETATS ET TABLEAUX FINANCIERS VERIFIES ET NOTES CONCERNANT LES ETATS FINANCIERS	6
Certification des états financiers.....	7
Lettre d'envoi.....	8
Opinion du Commissaire aux Comptes.....	9
Exposé des objectifs et exposé des règles comptables.....	10
Etat I : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds - Ensemble des fonds.....	12
Etat I.1 : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds - Autres fonds de l'OMS.....	14
Etat I.2 : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds - Fonds fiduciaires – Arrangements interorganisations.....	16
Etat I.3 : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds - Fonds fiduciaires – Activités des programmes de l'OMS.....	18
Etat I.4 : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds - Autres fonds fiduciaires et entités associées.....	20
Etat I, Annexe 1 : Virements entre fonds.....	22
Annexe 2 : Eliminations.....	25
Etat II : Etat de l'actif, du passif et du solde des fonds au 31 décembre 2001.....	26
Etat III : Etat des flux de trésorerie de l'exercice 2000-2001.....	29
Etat IV : Etat des crédits ouverts pour l'exercice 2000-2001.....	30
Notes concernant les états financiers.....	32
Tableau 1 a) : Espèces, dépôts et titres au 31 décembre 2001.....	46
Tableau 1 b) : Répartition des espèces, dépôts et titres par source de fonds.....	47
Tableau 2 : Recettes et dépenses – Budget effectif 2000-2001.....	48
Tableau 3 : Contributions fixées pour 2000-2001 et les exercices précédents.....	49
Tableau 4 : Fonds de roulement et emprunts internes au 31 décembre 2001.....	54
Tableau 5 : Compte pour les recettes occasionnelles.....	55
Tableau 6 a) : Fonds bénévole pour la promotion de la santé – Virement des soldes au 31 décembre 1999 du fonds selon l'ancienne structure au fond selon la nouvelle structure au 1 ^{er} janvier 2000.....	58
Tableau 6 b) : Fonds bénévole pour la promotion de la santé – Récapitulation des recettes et dépenses en 2000-2001 par Groupe au Siège et par bureau régional, ainsi que pour le programme de lutte contre l'onchocercose au 31 décembre 2001.....	59
Tableau 7 : Compte spécial de frais généraux.....	60
Tableau 8 : Fonds immobilier.....	62
Tableau 9 : Fonds de roulement pour le matériel d'enseignement et de laboratoire destiné à l'enseignement médical.....	63
Tableau 10 : Compte pour les paiements de fin de contrat.....	64
Tableau 11 : Fonds des services de fournitures (fonds fiduciaires).....	65
Tableau 12 : Compte spécial du fonds de l'OMS pour le renouvellement.....	66

EXECUTION FINANCIERE DU BUDGET PROGRAMME DE L'OMS EN 2000-2001	67
Table récapitulative 1 : Budget et dépenses – Récapitulation par niveau de l'Organisation	68
Table récapitulative 2 : Budget et dépenses – Récapitulation par section de la résolution portant ouverture de crédits au Siège.....	70
Table récapitulative 3 : Budget et dépenses – Récapitulation par Région	71
Table récapitulative 4 : Budget et dépenses – Récapitulation par section de la résolution portant ouverture de crédits – Régions et pays	72
Table récapitulative 5 : Budget et dépenses – Récapitulation par Région et par section de la résolution portant ouverture de crédits	73
Table récapitulative 6 : Budget et dépenses – Récapitulation par Région et par pays/territoire	76
Table récapitulative 7 : Programme sanitaire international – Dépenses par source de fonds	82
Table récapitulative 8 : Budget ordinaire effectif total, sources de fonds et résultat financier	83
Table récapitulative 9 : Fonctionnement du mécanisme de compensation des gains et pertes au change : virements aux recettes occasionnelles effectués en 2000-2001 par suite des fluctuations des taux de change	84
Table récapitulative 10 : Exécution financière du programme de 2000-2001 par grande rubrique de dépenses et source de fonds	85
Figure 1 : Estimations indicatives des dépenses liées aux activités principales concernant cinq maladies.....	86
GLOSSAIRE DE TERMES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2000-2001	87
* * * * *	
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES A L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE	89

Rapport du Directeur général

J'ai le plaisir, en ma qualité de Directeur général, de présenter le rapport financier de l'OMS pour l'exercice 2000-2001, le premier exercice complet depuis que j'ai pris mes fonctions. Dans mon rapport pour l'exercice précédent, j'avais noté qu'il s'agissait là d'une première réponse à la demande de l'Assemblée de la Santé d'améliorer la transparence et la rigueur comptable de l'Organisation. Au cours de l'exercice 2000-2001, le processus a été poursuivi, avec notamment, l'entrée en vigueur d'un Règlement financier et de Règles de Gestion financière révisés.

Plusieurs mesures ont été prises pour simplifier la façon de présenter l'information budgétaire et financière. Le budget programme contient maintenant un plan de dépenses intégré couvrant toutes les sources de fonds. Le rapport financier pour l'exercice 2000-2001 reflète l'exécution du budget programme 2000-2001, conformément à la structure adoptée en 1999. Ainsi, ces deux documents brossent maintenant un tableau financier complet de l'Organisation, alors qu'il fallait auparavant plusieurs documents pour arriver au même résultat.

Le rapport fait apparaître que :

- l'augmentation significative des fonds extrabudgétaires pour la santé passant par l'OMS constatée en 1998-1999 a été maintenue en 2000-2001, atteignant US \$1,5 milliard ;
- comme l'a décidé l'Assemblée de la Santé, le budget ordinaire est resté inchangé, le taux de recouvrement des contributions fixées de 92 % étant cependant le plus élevé enregistré depuis 16 ans ;
- l'investissement dans les domaines tels que les maladies transmissibles (y compris le paludisme et la tuberculose), la vaccination (surtout en vue de l'éradication de la poliomyélite) et les systèmes de santé a été considérablement accru.

Lorsque j'ai pris mes fonctions en 1998, j'ai créé pour trois ans le fonds de l'OMS pour le renouvellement afin de financer des initiatives spécifiques pour le changement. Des contributions généreuses nous ont permis de continuer à améliorer notre réseau mondial de communication et d'investir en faveur de la formation du personnel pour répondre aux exigences découlant de la préoccupation, de la mission et des objectifs stratégiques nouveaux qui nous aideront à atteindre les buts de l'OMS.

Si les efforts faits par les Etats Membres pour régler leurs contributions et leurs arriérés sont très encourageants, le niveau de ces arriérés reste pour moi un sujet de préoccupation. En effet, la réduction de US \$18 millions du montant total de US \$147 millions vient masquer une augmentation de US \$11 millions des arriérés à long terme qui s'établissent désormais à US \$82 millions. Nous envisageons activement avec les Etats Membres concernés des solutions pour le règlement de ces arriérés, et j'espère que les nouveaux dispositifs prévus par le Règlement financier et la nouvelle procédure concernant les arrangements spéciaux pour le règlement des contributions contribueront à résoudre le problème.

L'amélioration du recouvrement des contributions a favorisé un taux d'exécution plus élevé du budget ordinaire qui a atteint 99 %. Un autre facteur qui a contribué à l'amélioration est la discipline plus stricte dont nous avons fait preuve dans la gestion de nos dépenses et qui découle du nouveau Règlement financier.

L'augmentation des ressources financières totales disponibles pour la santé a conduit à une augmentation des liquidités à court terme détenues par l'Organisation. J'ai donc réexaminé et révisé le cadre et les politiques en matière de placement. Les pratiques plus modernes qui ont été introduites ont permis une meilleure rentabilité de ces liquidités, malgré des marchés financiers difficiles. Cette nouvelle approche met davantage l'accent sur le contrôle des risques et les conseils extérieurs.

J'ai également le plaisir d'annoncer que l'introduction de l'Euro dans nos systèmes financiers et dans l'administration des prestations et des droits du personnel et des retraités a été couronnée de succès.

Nous devons maintenant absolument remplacer nos systèmes financiers par des systèmes modernes qui nous fourniront davantage d'informations pour nos activités, notamment au niveau des pays. Les réformes de la gestion financière déjà mises en place constituent une base solide dont nous pouvons nous prévaloir pour poursuivre l'édification des nouveaux systèmes au cours du prochain exercice et au-delà.

Je tiens à exprimer mes remerciements aux Etats Membres et aux donateurs pour leur appui financier, ainsi qu'à tous les membres du personnel pour avoir contribué aux résultats financiers de l'Organisation.



Docteur Gro Harlem Brundtland
Directeur général

Genève, le 19 mars 2002

<i>Situation financière : les points marquants</i>				
	1998-1999	2000-2001	Augmentation	
	US \$	US \$	%	
Recettes				
Total	2 200 millions	2 700 millions	23%	
pour les activités des programmes de l'OMS	1 800 millions	2 300 millions	28%	
Dépenses				
Total	2 000 millions	2 500 millions	25%	
pour les activités des programmes de l'OMS	1 700 millions	2 100 millions	24%	
Budget ordinaire (contributions mises en recouvrement) :				
Crédits	843 millions	843 millions	-	
Contributions non réglées ¹	165 millions	147 millions	-11%	
Arriérés à long terme	71 millions	82 millions	15%	
Ressources extrabudgétaires (contributions volontaires) :				
Total	931 millions	1 450 millions	56%	
Fonds bénévole pour la promotion de la santé	650 millions	1 117 millions	72%	
Programmes des Nations Unies	90 millions	93 millions	3%	
Fonds fiduciaires de l'OMS	191 millions	240 millions	26%	
Liquidités au 31 décembre 2001				
- US \$57 millions en espèces engagés pour le budget ordinaire de 2000-2001				
- US \$35 millions de contributions au budget ordinaire versés d'avance pour 2002-2003				
- Augmentation significative des fonds détenus pour le compte du fonds bénévole pour la promotion de la santé, de l'ONUSIDA et du fonds de l'assurance-maladie du personnel, qui ne sont pas disponibles aux fins du budget ordinaire				
- Augmentation des espèces, dépôts et titres à US \$1,4 milliard.				
¹ Déficit couvert en partie par le fonds de roulement et les emprunts à terme.				

Etats et tableaux financiers vérifiés et notes concernant les états financiers 2000-2001

Cette partie du rapport financier présente la situation financière globale de l'Organisation. Les états et tableaux de référence correspondants ont été préparés conformément aux dispositions du Règlement financier et des normes comptables pour le système des Nations Unies. Les tableaux contiennent des informations et des explications détaillées concernant les divers fonds et comptes spéciaux administrés par l'Organisation au cours de l'exercice 1^{er} janvier 2000–31 décembre 2001. Lorsqu'il y a lieu, des chiffres comparatifs sont fournis pour l'exercice précédent. Ces états et tableaux financiers sont précédés de la certification des états financiers, de l'opinion du Commissaire aux Comptes, de l'exposé des objectifs et activités et de l'exposé des règles comptables et s'appuient sur les notes concernant les états financiers.

Certification des états financiers

Les états qui suivent, numérotés de I à IV, les tableaux 1 à 12 et les notes concernant les états financiers sont approuvés.



Hilary F. Wild
Contrôleur financier



Docteur Gro Harlem Brundtland
Directeur général

19 mars 2002

20 mars 2002

Madame/Monsieur le Président de l'Assemblée mondiale de la Santé
Organisation mondiale de la Santé
CH-1211 Genève 27
Suisse

Madame/Monsieur le Président,

LETTRE D'ENVOI

J'ai l'honneur de présenter à la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé mon rapport et mon opinion sur les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'exercice 1^{er} janvier 2000-31 décembre 2001.

En faisant parvenir mon rapport, je tiens à souligner que j'ai donné au Directeur général l'occasion de formuler des observations sur mes constatations, ainsi que le prévoit le Règlement financier de l'Organisation mondiale de la Santé, et j'ai reçu l'assurance qu'elle n'avait pas d'observations significatives à formuler.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.



S. A. FAKIE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
CONTROLEUR GENERAL DE LA REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD

Opinion du Commissaire aux Comptes

A l'Assemblée mondiale de la Santé


Nous avons vérifié les états financiers, et plus précisément les Etats I à IV, les Tableaux 1 à 12 et les Notes de l'Organisation mondiale de la Santé concernant les états financiers pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001. C'est au Directeur général qu'incombe la responsabilité de ces états financiers, la mienne consistant à exprimer sur ces états une opinion en m'appuyant sur les résultats de ma vérification.

Notre vérification des comptes a été effectuée conformément aux normes communes du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'Energie atomique. En vertu de ces normes, nous devons organiser et effectuer la vérification de façon à assurer de manière raisonnable que les états financiers ne comportent aucune indication matériellement fausse. La vérification consiste à examiner, par sondage, les éléments apportés à l'appui des montants et des informations figurant dans les états financiers. La vérification consiste aussi à évaluer les principes comptables utilisés et les estimations significatives effectuées par le Directeur général, ainsi que la présentation d'ensemble des états financiers. Je suis d'avis que notre vérification offre une base raisonnable pour émettre la présente opinion.

Mon opinion est que les états financiers présentent équitablement, à tous égards, la situation financière de l'Organisation mondiale de la Santé au 31 décembre 2001 et les résultats des opérations effectuées et des mouvements de trésorerie pendant l'exercice qui s'est terminé à cette date, conformément aux règles comptables figurant dans l'exposé des règles comptables, qui ont été appliquées sur une base compatible avec celle de l'exercice antérieur.

En outre, mon opinion est que les opérations de l'Organisation mondiale de la Santé que nous avons contrôlées dans le cadre de notre travail de vérification ont, sur tous les points importants, été conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Conformément à l'article XIV du Règlement financier, j'ai également soumis un rapport détaillé sur la vérification des états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé.



S. A. Fakie
Commissaire aux Comptes
Contrôleur général de la République d'Afrique du Sud

Pretoria, République d'Afrique du Sud
20 mars 2002

Exposé des objectifs et exposé des règles comptables pour l'exercice 1^{er} janvier 2000–31 décembre 2001

I. Exposé des objectifs et activités

1. L'objectif de l'Organisation mondiale de la Santé énoncé à l'article 1 de la Constitution est d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible.
2. La Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé (WHA52.20) a ouvert pour l'exercice 2000-2001 des crédits de US \$842,6 millions au budget effectif.
3. Le budget programme pour l'exercice 2000-2001, proposé par le Directeur général et adopté par la Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé en mai 1999, contient une nouvelle orientation stratégique ainsi que des missions et des buts nouveaux pour atteindre les objectifs de l'Organisation.

II. Exposé des règles comptables

Règles comptables générales

4. Les règles comptables et les pratiques suivies pour l'établissement de rapports sont conformes aux dispositions du Règlement financier et des Règles de Gestion financière de l'OMS et, sauf disposition contraire du Règlement financier et des Règles de Gestion financière, sont également conformes aux normes comptables pour le système des Nations Unies. Les états financiers, les notes qui les accompagnent et les tableaux sont établis conformément aux normes comptables pour le système des Nations Unies et selon la présentation prévue par ces normes.
5. La Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé, en mai 2000, a approuvé un Règlement financier révisé destiné à entrer en vigueur lors de la confirmation des nouvelles Règles de Gestion financière par le Conseil exécutif en janvier 2001. Le Conseil a confirmé les nouvelles Règles de Gestion financière à sa cent septième session et la Cinquante-Quatrième Assemblée en a pris note en mai 2001. Le rapport financier pour l'exercice 2000-2001 est donc établi sur la base du Règlement financier et des Règles de Gestion financière applicables jusqu'en janvier 2001 et sur la base du nouveau Règlement financier et des nouvelles Règles de Gestion financière applicables à partir de cette date. Les dispositions transitoires concernant les recettes occasionnelles étaient applicables jusqu'au 31 décembre 2001.

Unité de compte et présentation générale

6. Les états et tableaux financiers, ainsi que les notes et les tableaux qui les accompagnent, sont établis en dollars des Etats-Unis. L'ensemble de l'actif et du passif y compris les comptes débiteurs et créditeurs sont comptabilisés globalement dans les livres de l'Organisation sans ventilation par source de fonds.

Conversion des opérations effectuées dans d'autres monnaies que le dollar des Etats-Unis et des créances et dettes dans d'autres monnaies

7. La conversion des opérations exprimées en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis est effectuée au taux de change comptable en vigueur à l'Organisation des Nations Unies applicable au moment de l'opération. Il est toutefois rendu compte des opérations correspondant aux dépenses du compte d'avance sur la base du taux de change comptable en vigueur à la date où les dépenses sont comptabilisées.

8. L'actif et le passif dans d'autres monnaies à la fin de l'exercice sont convertis en dollars des Etats-Unis au taux de change comptable en vigueur à l'Organisation des Nations Unies pour le mois de décembre de l'année de clôture. Toutefois, si la parité entre les devises accuse un changement sensible à la fin de l'exercice, les taux de change utilisés pour convertir en dollars des Etats-Unis les fonds dans ces monnaies au 31 décembre sont les taux en vigueur le 1^{er} janvier de l'année suivante. Comme la parité entre les devises n'a pas accusé de changement sensible au 1^{er} janvier 2002, les taux de change utilisés étaient dans tous les cas ceux en vigueur pour le mois de décembre 2001.

Prise en compte des gains et pertes au change

9. Les gains et les pertes au change lors de l'achat ou de la vente de monnaies, en plus des différences liées à la réévaluation des soldes de trésorerie, sont ajustés au niveau des fonds et comptes participant à la répartition des intérêts dans le cadre du plan d'investissement général de l'OMS. Toutes les autres différences de change sont absorbées dans le cadre des recettes occasionnelles.

Etat I

**Etat récapitulatif des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds
pour l'exercice 2000-2001
Ensemble des fonds
(en dollars des Etats-Unis)**

		Budget ordinaire et fonds de roulement (Tableaux 2,3,4; Note 39)	Autres fonds OMS (Etat I.1)	Fonds bénévole pour la promotion de la santé (Tableau 6)	Fonds fiduciaires (Etats I.2, I.3, I.4)
	Référence				
RECETTES :					
<i>Contributions fixées :</i>					
- Pour le budget effectif (2000-2001)	Notes 1,2	835 373 210	7 212 000		
- Membres nouveaux et précédemment inactifs	Note 3		107 927		
<i>Total : contributions fixées</i>		835 373 210	7 319 927		
<i>Contributions volontaires :</i>					
- Activités liées à des programmes de l'OMS	Notes 4-6		561 169	1 076 320 476	234 535 731
- Activités non liées à des programmes de l'OMS	Note 7				253 302 073
<i>Recettes accessoires :</i>					
- Activités productrices de recettes	Note 8		5 889 821		1 000 109
- Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	Note 9				92 701 756
- Recettes correspondant à la prestation de services	Notes 10,11		106 145 864		
- Intérêts créditeurs : reçus et répartis	Notes 12,13		46 643 268	40 445 780	26 806 499
- Intérêts créditeurs : courus et non répartis	Note 14				16 390 408
- Mécanisme de compensation (change)	Note 15	(12 101 700)	12 101 700		
- Divers	Note 16		(413 629)		98 034 800
<i>Total des recettes</i>		823 271 510	178 248 120	1 116 766 256	722 771 376
DEPENSES :					
Programme sanitaire international	Notes 17-19	820 393 035	86 839 717	945 089 191	324 257 880
A d'autres fins	Note 20		45 175 194		365 131 506
<i>Total des dépenses</i>		820 393 035	132 014 911	945 089 191	689 389 386
EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES (OU DEFICIT)					
		2 878 475	46 233 209	171 677 065	33 381 990
Provisions pour retard de recouvrement des contributions fixées		(64 321 035)			
Remboursement aux Membres à valoir sur les contributions	Note 26	(9 138 043)			
Règlement des contributions d'années antérieures	Note 27	74 767 823	7 602 828		
Economies réalisées lors du paiement des engagements non réglés d'années antérieures	Note 28		12 811 621		8 925 119
Augmentation des immobilisations					
Virements entre fonds	Annexe 1	34 295 161	(34 295 161)	(3 001 505)	3 001 505
TOTAL : EVOLUTION DU SOLDE DES FONDS	Etat III	38 482 381	32 352 497	168 675 560	45 308 614
SOLDE DES FONDS - 1^{er} JANVIER 2000	Etat II	(63 110 688)	219 971 037	275 090 500	336 152 839
SOLDE DES FONDS - 31 DECEMBRE 2001	Etat II	(24 628 307)	252 323 534	443 766 060	381 461 453

Etat I (suite)

		Eliminations			
		(Etat I,			
Immobilisations		Annexe 2;	Total		
(Note 34)	Total partiel	Note 29)	2000-2001	1998-1999	
					RECETTES :
					<i>Contributions fixées :</i>
	842 585 210		842 585 210	837 502 000	- Pour le budget effectif (2000)
	107 927		107 927	48 280	- Membres nouveaux et précédemment inactifs
					<i>Total : contributions fixées</i>
	842 693 137		842 693 137	837 550 280	
					<i>Contributions volontaires :</i>
	1 311 417 376	(10 590 001)	1 300 827 375	803 412 064	- Activités liées à des programmes de l'OMS
	253 302 073	(10 278 425)	243 023 648	207 995 540	- Activités non liées à des programmes de l'OMS
	6 889 930		6 889 930	8 972 128	<i>Recettes accessoires :</i>
					- Activités productrices de recettes
	92 701 756		92 701 756	90 280 069	- Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations
	106 145 864	(88 828 525)	17 317 339	18 388 465	- Recettes correspondant à la prestation de services
	113 895 547		113 895 547	67 387 033	- Intérêts créditeurs : reçus et répartis
	16 390 408		16 390 408	11 494 034	- Intérêts créditeurs : courus et non répartis
					- Mécanisme de compensation (change)
	97 621 171		97 621 171	106 139 631	- Divers
	2 841 057 262	(109 696 951)	2 731 360 311	2 151 619 244	<i>Total des recettes</i>
					DEPENSES :
	2 176 579 823	(66 511 781)	2 110 068 042	1 663 069 529	Programme sanitaire international
	410 306 700	(10 278 425)	400 028 275	314 458 436	A d'autres fins
	2 586 886 523	(76 790 206)	2 510 096 317	1 977 527 965	<i>Total des dépenses</i>
					EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES (OU DEFICIT)
	254 170 739	(32 906 745)	221 263 994	174 091 279	
					Provisions pour retard de recouvrement des contributions fixées
	(64 321 035)		(64 321 035)	(93 817 232)	Remboursement aux Membres à valoir sur les contributions
	(9 138 043)		(9 138 043)	(16 256 760)	Règlement des contributions d'années antérieures
	82 370 651		82 370 651	108 626 359	Economies réalisées lors du paiement des engagements non réglés d'années antérieures
	21 736 740		21 736 740	26 779 190	Augmentation des immobilisations
2 099 842	2 099 842		2 099 842	9 618 284	Virements entre fonds
2 099 842	286 918 894	(32 906 745)	254 012 149	209 041 120	TOTAL : EVOLUTION DU SOLDE DES FONDS
64 787 524	832 891 212	(13 664 871)	819 226 341	610 185 221	SOLDE DES FONDS - 1^{er} JANVIER 2000
66 887 366	1 119 810 106	(46 571 616)	1 073 238 490	819 226 341	SOLDE DES FONDS - 31 DECEMBRE 2001

Etat I.1

**Etat récapitulatif des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds
pour l'exercice 2000-2001
Autres fonds de l'OMS
(en dollars des Etats-Unis)**

	Référence	Recettes (Tableau 5)	Recettes occasionnelles Montants affectés aux programmes prioritaires	Compte d'ordre (Etat I, Annexe 1; Note 40)	Fonds immobilier (Tableau 8)	FRMEL* CSRPB**	Fonds de roulement des ventes (Note 41)
RECETTES :							
<i>Contributions fixées :</i>							
- Pour le budget effectif (1998-1999)	Note 2						
- Membres nouveaux et précédemment inactifs	Note 3	107 927					
Total : Contributions fixées		107 927					
<i>Contributions volontaires :</i>							
- Activités liées à des programmes de l'OMS	Note 4						
<i>Recettes accessoires :</i>							
- Activités productrices de recettes	Note 8				26 533	150 000	5 260 628
- Recettes correspondant à la prestation de services	Notes 10,11						
- Intérêts créditeurs	Notes 12,13	28 859 483			454 980	3 290	
- Mécanisme de compensation (change)	Note 15	12 101 700					
- Divers	Note 16	(413 629)					
Total des recettes		40 655 481			481 513	153 290	5 260 628
DEPENSES :							
Programme sanitaire international	Notes 17-19		15 209 074			150 000	1 040 267
A d'autres fins	Note 20				6 487 182		
Total des dépenses			15 209 074		6 487 182	150 000	1 040 267
EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES (OU DEFICIT)							
		40 655 481	(15 209 074)		(6 005 669)	3 290	4 220 361
Règlement des contributions d'années antérieures	Note 27	7 602 828					
Economies réalisées lors du paiement des engagements non réglés	Note 28	12 811 621					
Virements entre fonds	Annexe 1	(41 880 842)	15 000 000	(11 625 391)	4 831 433		(4 220 361)
TOTAL : EVOLUTION DU SOLDE DES FONDS	Etat I	19 189 088	(209 074)	(11 625 391)	(1 174 236)	3 290	
SOLDE DES FONDS - 1^{er} JANVIER 2000	Etat II	24 825 513	3 847 448	25 020 914	1 731 678	400 000	500 000
SOLDE DES FONDS - 31 DECEMBRE 2001	Etat II	44 014 601	3 638 374	13 395 523	557 442	403 290	500 000
* FRMEL : Fonds de roulement pour le matériel d'enseignement et de laboratoire.							
** CSRPB : Compte spécial pour les recettes découlant de la politique en matière de brevets.							

Etat I.1 (suite)

Compte spécial pour les services concedés au Siège (Note 42)	Compte spécial du fonds de l'OMS pour le renouvellement (Tableau 12)	Compte spécial de frais généraux (Tableau 7)	Fonds de péréquation des impôts (Note 2)	Compte pour les paiements de fin de contrat (Tableau 10)	Total		
					2000-2001	1998-1999	
							RECETTES :
							<i>Contributions fixées :</i>
			7 212 000		7 212 000	10 365 000	- Pour le budget effectif (1998-1999)
					107 927	48 280	- Membres nouveaux et précédemment inactifs
			7 212 000		7 319 927	10 413 280	<i>Total : Contributions fixées</i>
							<i>Contributions volontaires :</i>
	561 169				561 169	6 059 352	- Activités liées à des programmes de l'OMS
							<i>Recettes accessoires :</i>
452 660					5 889 821	8 800 874	- Activités productrices de recettes
							- Recettes correspondant à la prestation de services
350 920	184 020	88 828 525		17 317 339	106 145 864	81 024 150	- Intérêts créditeurs
		11 396 830		5 393 745	46 643 268	21 921 452	- Mécanisme de compensation (change)
					12 101 700	5 232 900	- Divers
					(413 629)	340 304	
803 580	745 189	100 225 355	7 212 000	22 711 084	178 248 120	133 792 312	<i>Total des recettes</i>
							DEPENSES :
	2 654 637	67 785 739			86 839 717	77 369 868	Programme sanitaire international
415 706			6 502 830	31 769 476	45 175 194	31 628 271	A d'autres fins
415 706	2 654 637	67 785 739	6 502 830	31 769 476	132 014 911	108 998 139	<i>Total des dépenses</i>
							EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES (OU DEFICIT)
387 874	(1 909 448)	32 439 616	709 170	(9 058 392)	46 233 209	24 794 173	
					7 602 828	10 298 723	Règlement des contributions d'années antérieures
					12 811 621	17 732 008	Economies réalisées lors du paiement des engagements non réglés
			3 600 000		(34 295 161)	(31 773 760)	Virements entre fonds
387 874	(1 909 448)	36 039 616	709 170	(9 058 392)	32 352 497	21 051 144	TOTAL : EVOLUTION DU SOLDE DES FONDS
3 443 029	1 909 448	104 757 266	5 898 440	47 637 301	219 971 037	198 919 893	SOLDE DES FONDS - 1^{er} JANVIER 2000
3 830 903		140 796 882	6 607 610	38 578 909	252 323 534	219 971 037	SOLDE DES FONDS - 31 DECEMBRE 2001

Etat I.2

**Etat récapitulatif des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds
pour l'exercice 2000-2001**

Fonds fiduciaires – Arrangements interorganisations

(en dollars des Etats-Unis)

	Référence	Coopération technique			Programme des Nations Unies pour le Contrôle international des Drogues
		Programme des Nations Unies pour le Développement	Fonds des Nations Unies pour la Population	Programme des Nations Unies pour l'Environnement	
RECETTES :					
<i>Recettes accessoires :</i>					
- Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	Note 9	9 308 852	8 184 000	285 000	634 450
- Intérêts créditeurs	Note 12				
- Divers		23 921	(989)		
<i>Total des recettes</i>		9 332 773	8 183 011	285 000	634 450
DEPENSES :					
Programme sanitaire international	Notes 17-19	3 882 339	10 785 101	478 607	1 015 964
<i>Total des dépenses</i>		3 882 339	10 785 101	478 607	1 015 964
EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES (OU DEFICIT)		5 450 434	(2 602 090)	(193 607)	(381 514)
Economies réalisées lors du paiement des engagements non réglés	Note 28	472 956	44 980	32 123	13 035
Virements entre fonds					
TOTAL : EVOLUTION DU SOLDE DES FONDS	Etat I	5 923 390	(2 557 110)	(161 484)	(368 479)
SOLDE DES FONDS - 1^{er} JANVIER 2000	Etat II	(1 268 897)	(230 766)	(20 621)	(170 804)
SOLDE DES FONDS - 31 DECEMBRE 2001	Etat II	4 654 493	(2 787 876)	(182 105)	(539 283)

Etat I.2 (suite)

Cooperation technique	Services de fournitures	Total		
	Autres organisations du système des Nations Unies (Tableau 11)	2000-2001	1998-1999	
				RECETTES :
				<i>Recettes accessoires :</i>
2 706 797	71 582 657	92 701 756	90 280 069	- Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations
20 090	254 160	274 250	11 230	- Intérêts créditeurs
	(251 699)	(228 767)	(54 691)	- Divers
2 726 887	71 585 118	92 747 239	90 236 608	<i>Total des recettes</i>
				DEPENSES :
2 313 829	71 023 099	89 498 939	86 955 859	Programme sanitaire international
2 313 829	71 023 099	89 498 939	86 955 859	<i>Total des dépenses</i>
				EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES (OU DEFICIT)
413 058	562 019	3 248 300	3 280 749	
				Economies réalisées lors du paiement des engagements non réglés
40 186		40 186	420 867	Virements entre fonds
453 244	562 019	3 851 580	3 701 616	TOTAL : EVOLUTION DU SOLDE DES FONDS
978 049	793 699	80 660	(3 620 956)	SOLDE DES FONDS - 1^{er} JANVIER 2000
1 431 293	1 355 718	3 932 240	80 660	SOLDE DES FONDS - 31 DECEMBRE 2001

Etat I.3

**Etat récapitulatif des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds
pour l'exercice 2000-2001
Fonds fiduciaires – Activités des programmes de l'OMS
(en dollars des Etats-Unis)**

		Coopération technique				
		Fonds fiduciaire du Programme spécial				
	Référence	Programme mondial de lutte contre le SIDA	Programme de lutte contre l'onchocercose	Programme africain de lutte contre l'onchocercose	Fonds fiduciaire Sasakawa pour la santé	de Recherche et de Formation concernant les Maladies tropicales
RECETTES :						
<i>Contributions volontaires :</i>						
- Activités liées à des programmes de l'OMS	Note 4		26 600 000	18 000 000	11 865 100	57 160 321
<i>Recettes accessoires :</i>						
- Activités productrices de recettes			116 419	364		18 111
- Intérêts créditeurs	Notes 12,13	250 740	74 290	678 920	1 118 490	1 959 390
- Divers			166 561	259 899	(4 111)	(1 118 605)
<i>Total des recettes</i>		250 740	26 957 270	18 939 183	12 979 479	58 019 217
DEPENSES :						
Programme sanitaire international	Notes 17-19	(1 073 098)	27 821 489	18 417 687	10 702 956	59 194 998
<i>Total des dépenses</i>		(1 073 098)	27 821 489	18 417 687	10 702 956	59 194 998
EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES (OU DEFICIT)						
		1 323 838	(864 219)	521 496	2 276 523	(1 175 781)
Economies réalisées lors du paiement des engagements non réglés	Note 28		1 795 182	2 230 077	165 061	823 838
Virements entre fonds	Annexe 1	(4 379 138)			(1 000 000)	250 000
TOTAL : EVOLUTION DU SOLDE DES FONDS	Etat I	(3 055 300)	930 963	2 751 573	1 441 584	(101 943)
SOLDE DES FONDS - 1^{er} JANVIER 2000	Etat II	3 279 049	(1 559 284)	(4 334 624)	7 826 173	7 488 853
SOLDE DES FONDS - 31 DECEMBRE 2001	Etat II	223 749	(628 321)	(1 583 051)	9 267 757	7 386 910

Etat I.3 (suite)

Coopération technique			Services de fournitures			
Fonds fiduciaire du Programme spécial PNUD/FNUAP/OMS/Banque mondiale de Recherche, de Développement et de Formation à la Recherche en Reproduction humaine	Cadres associés	Autres fonds de coopération technique	Services et institutions de santé nationaux	Total Coopération technique et services de fournitures		
				2000-2001	1998-1999	
						RECETTES :
						<i>Contributions volontaires :</i>
29 986 205	7 189 809	73 126 717	10 607 579	234 535 731	186 115 098	- Activités liées à des programmes de l'OMS
						<i>Recettes accessoires :</i>
865 215				1 000 109	171 254	- Activités productrices de recettes
911 480	202 070	132 840	254 160	5 582 380	4 259 351	- Intérêts créditeurs
				(696 256)		- Divers
31 762 900	7 391 879	73 259 557	10 861 739	240 421 964	190 545 703	<i>Total des recettes</i>
						DEPENSES :
28 010 533	6 571 366	74 448 679	10 664 331	234 758 941	189 694 327	Programme sanitaire international
28 010 533	6 571 366	74 448 679	10 664 331	234 758 941	189 694 327	<i>Total des dépenses</i>
						EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES (OU DEFICIT)
3 752 367	820 513	(1 189 122)	197 408	5 663 023	851 376	
40 009				5 054 167	3 568 220	Economies réalisées lors du paiement des engagements non réglés
5 788 441		85 554	26 893	771 750	(5 350 000)	Virements entre fonds
9 580 817	820 513	(1 103 568)	224 301	11 488 940	(930 404)	TOTAL : EVOLUTION DU SOLDE DES FONDS
	2 706 747	19 929 935	2 892 182	38 229 031	39 159 435	SOLDE DES FONDS - 1^{er} JANVIER 2000
9 580 817	3 527 260	18 826 367	3 116 483	49 717 971	38 229 031	SOLDE DES FONDS - 31 DECEMBRE 2001

Etat I.4

**Etat récapitulatif des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds
pour l'exercice 2000-2001
Autres fonds fiduciaires et entités associées
(en dollars des Etats-Unis)**

	Référence	Fonds fiduciaire du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) (Notes 20,38)	Centre international de Recherche sur le Cancer (Note 20)	Centre international de Calcul (Note 20)	Assurance- maladie du personnel (Notes 20,21)
RECETTES :					
<i>Contributions volontaires :</i>					
- Activités non liées à des programmes de l'OMS		183 040 149	62 122 665		
<i>Recettes accessoires :</i>					
- Intérêts créditeurs : reçus et répartis	Notes 12,13	9 736 640			22 142 095
- Intérêts créditeurs : non répartis					
- Divers		928		32 683 512	66 263 491
<i>Total des recettes</i>		192 777 717	62 122 665	32 683 512	88 405 586
DEPENSES :					
A d'autres fins		217 709 253	56 167 281	30 379 893	52 865 036
<i>Total des dépenses</i>		217 709 253	56 167 281	30 379 893	52 865 036
EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES (OU DEFICIT)					
		(24 931 536)	5 955 384	2 303 619	35 540 550
Economies réalisées lors du paiement des engagements non réglés	Note 28	3 307 858			
Virements entre fonds	Annexe 1	2 189 569			
TOTAL : EVOLUTION DU SOLDE DES FONDS	Etat I	(19 434 109)	5 955 384	2 303 619	35 540 550
SOLDE DES FONDS - 1^{er} JANVIER 2000	Etat II	76 058 736	14 786 176	1 369 087	187 959 568
SOLDE DES FONDS - 31 DECEMBRE 2001	Etat II	56 624 627	20 741 560	3 672 706	223 500 118

Etat I.4 (suite)

Autres fonds (Notes 22-24)	Fondations (Notes 20,25)	Intérêts courus non répartis (Note 14)	Total Fonds fiduciaires - Activités non liées à des programmes de l'OMS		
			2000-2001	1998-1999	
					RECETTES :
					<i>Contributions volontaires :</i>
8 139 259			253 302 073	207 995 540	- Activités non liées à des programmes de l'OMS
					<i>Recettes accessoires :</i>
301 190	263 978	(11 494 034)	20 949 869	18 310 450	- Intérêts créditeurs : reçus et répartis
		16 390 408	16 390 408	11 494 034	- Intérêts créditeurs : non répartis
	11 892		98 959 823	105 854 018	- Divers
8 440 449	275 870	4 896 374	389 602 173	343 654 042	<i>Total des recettes</i>
					DEPENSES :
7 868 168	141 875		365 131 506	282 830 165	A d'autres fins
7 868 168	141 875		365 131 506	282 830 165	<i>Total des dépenses</i>
					EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES (OU DEFICIT)
572 281	133 995	4 896 374	24 470 667	60 823 877	
			3 307 858	5 058 095	Economies réalisées lors du paiement des engagements non réglés
			2 189 569	5 000 000	Virements entre fonds
572 281	133 995	4 896 374	29 968 094	70 881 972	TOTAL : EVOLUTION DU SOLDE DES FONDS
4 168 733	2 006 814	11 494 034	297 843 148	226 961 176	SOLDE DES FONDS - 1^{er} JANVIER 2000
4 741 014	2 140 809	16 390 408	327 811 242	297 843 148	SOLDE DES FONDS - 31 DECEMBRE 2001

Etat I, Annexe 1

Virements entre fonds
Les virements entre fonds figurant dans le tableau ci-dessous ont été effectués
au cours de l'exercice 2000-2001

(en dollars des Etats-Unis)

		Budget ordinaire et fonds de roulement	Recettes occasionnelles Montant alloué aux programmes prioritaires	Compte d'ordre	Fonds immobilier	Fonds de roulement des ventes	Compte spécial de frais généraux	
	Référence		Recettes					
Montant affecté au budget effectif, 2000-2001 (résolution WHA52.20)		(10 020 914)		(15 000 000)	25 020 914			
Montant affecté au budget effectif, 2002-2003 (résolutions WHA53.5, WHA54.8 et WHA54.20)	Tableaux 5,7	(6 372 696)	19 268 219	(13 395 523)			500 000	
Virement au fonds de roulement (résolutions WHA53.5 et WHA54.8)	Tableau 5	(17 901 551)	17 901 551					
Montant affecté au fonds immobilier (résolutions WHA53.4 et WHA54.7)	Tableaux 5,8		4 831 433		(4 831 433)			
Montant destiné à couvrir le coût de la production et de la promotion des ventes de publications de l'OMS, 2002 (résolution WHA22.8)						4 100 000	(4 100 000)	
Excédents au 31 décembre 2001 virés aux recettes occasionnelles (résolution WHA22.8)	Tableau 5		(120 361)			120 361		
Autres virements des programmes								
Total		(34 295 161)	41 880 842	(15 000 000)	11 625 391	(4 831 433)	4 220 361	(3 600 000)

Ces virements entre fonds ont été effectués en exécution des décisions de l'Assemblée de la Santé et les autres virements concernant les programmes, conformément aux pratiques comptables établies.

Etat I, Annexe 1 (suite)

Fonds fiduciaire du Programme					Fonds fiduciaire du Programme commun				
Fonds	Recherche et		Autres	Services et		Programme	mondial	des Nations	Fonds
bénévole	de Formation		fonds de	institutions	Autres	de lutte	contre	Unies sur	fiduciaire
pour la	concernant		coopération	de santé	fonds	le SIDA	le VIH/SIDA	Sasakawa	
promotion	les Maladies	HRP*	technique	nationaux	ONU		(ONUSIDA)	pour la	santé
de la santé	tropicales								
									Montant affecté au budget effectif, 2000-2001 (résolution WHA52.20)
									Montant affecté au budget effectif, 2002-2003 (résolutions WHA53.5, WHA54.8 et WHA54.20)
									Virement au fonds de roulement (résolutions WHA53.5 et WHA54.8)
									Montant affecté au fonds immobilier (résolutions WHA53.4 et WHA54.7)
									Montant destiné à couvrir le coût de la production et de la promotion des ventes de publications de l'OMS, 2002 (résolution WHA22.8)
									Excédents au 31 décembre 2001 virés aux recettes occasionnelles (résolution WHA22.8)
3 001505	(250 000)	(5 788 441)	(85 554)	(26 893)	(40 186)	4 379 138	(2 189 569)	1000 000	Autres virements des programmes
3 001505	(250 000)	(5 788 441)	(85 554)	(26 893)	(40 186)	4 379 138	(2 189 569)	1000 000	Total

* Fonds fiduciaire du Programme spécial PNUD/FNUAP/OMS/Banque mondiale de Recherche, de Développement et de Formation à la Recherche en Reproduction humaine.

Etat I, Annexe 2

**Eliminations
pour la période 2000-2001**

(en dollars des Etats-Unis)

1. En 2000-2001, des virements de recettes ont été effectués entre des fonds, ce qui donne lieu à une situation où ces recettes et les dépenses correspondantes sont comptabilisées deux fois. Pour refléter les coûts nets de l'exécution du programme, il faut éliminer l'effet de double comptabilisation dû à ces virements.				
Fonds d'origine		Fonds bénéficiaire	Recettes	Dépenses
<i>Budget ordinaire</i>		Fonds fiduciaire du Programme spécial de Recherche et de Formation concernant les Maladies tropicales	2 060 240	2 060 240
		Programme de lutte contre l'onchocercose	500 000	500 000
		Programme africain de lutte contre l'onchocercose	100 000	100 000
<i>Programme des Nations Unies pour le Développement</i>		Fonds bénévole pour la promotion de la santé	25 000	25 000
		Fonds fiduciaire du Programme spécial de Recherche et de Formation concernant les Maladies tropicales	500 000	500 000
<i>Fonds des Nations Unies pour la Population</i>		Fonds fiduciaire du Programme spécial PNUD/FNUAP/OMS/Banque mondiale de Recherche, de Développement et de Formation à la Recherche en Reproduction humaine	3 000 000	3 000 000
<i>Programme africain de lutte contre l'onchocercose</i>		Fonds fiduciaire du Programme spécial de Recherche et de Formation concernant les Maladies tropicales	900 000	900 000
<i>Programme de lutte contre l'onchocercose</i>		Fonds fiduciaire du Programme spécial de Recherche et de Formation concernant les Maladies tropicales	460 976	460 976
<i>Fonds bénévole pour la promotion de la santé</i>		Fonds fiduciaire du Programme spécial de Recherche et de Formation concernant les Maladies tropicales	2 488 785	2 488 785
ONUSIDA		Fonds fiduciaire du Programme spécial PNUD/FNUAP/OMS/Banque mondiale de Recherche, de Développement et de Formation à la Recherche en Reproduction humaine	555 000	555 000
		Fonds bénévole pour la promotion de la santé	10 278 425	10 278 425
			<u>20 868 426</u>	<u>20 868 426</u>
Ces virements apparaissent dans la colonne "Eliminations" de l'Etat I en réduction des recettes au titre des contributions volontaires des activités liées à des programmes de l'OMS avec une réduction correspondante des dépenses au titre des rubriques "Programme sanitaire international" et "A d'autres fins".				
2. Il faut également éliminer la double comptabilisation des dépenses d'appui aux programmes comme recettes et comme dépenses. Les dépenses d'appui aux programmes sont comptabilisées à la fois comme recettes et comme dépenses dans le fonds bénévole pour la promotion de la santé et dans le compte spécial de frais généraux.				
<i>Recettes correspondant à la prestation de services</i>		Dépenses d'appui aux programmes - montants reçus	88 828 525	
<i>Dépenses - Programme sanitaire international</i>		Dépenses d'appui aux programmes imputées aux activités financées par des fonds extrabudgétaires		55 921 780
Total			<u>109 696 951</u>	<u>76 790 206</u>
a/ Le montant des recettes et dépenses de US \$10 278 425 viré de l'ONUSIDA au fonds bénévole pour la promotion de la santé est éliminé respectivement des rubriques "Activités non liées à des programmes de l'OMS" et "A d'autres fins" à l'Etat I.				
b/ La différence de US \$32 906 745 entre les recettes et les dépenses tient à des différences de calendrier ; elle est comprise dans le solde du compte spécial de frais généraux au Tableau 7. Les montants des dépenses d'appui aux programmes réalisés au cours d'un exercice ne sont pas disponibles avant l'exercice suivant.				

Etat II

**Etat de l'actif, du passif et du solde des fonds
au 31 décembre 2001**

(en dollars des Etats-Unis)

			Référence	2001	1999
ACTIF					
Encaisse					
			Notes 30, 31		
	Espèces en banque, en transit et en caisse		Tableau 1 a) ;	130 180 971	52 613 523
Dépôts et titres				1 283 464 037	998 663 672
Comptes débiteurs					
Exercices					
Contributions fixées		2000-2001	antérieurs		
	Contributions de Membres				
	à recouvrer	64 321 035	82 340 209	Tableau 3	146 661 244
A déduire : Provisions pour retard de					
	recouvrement des contributions	64 321 035	82 340 209	Etat I	146 661 244
Contributions nettes				-	-
Créances diverses				Note 32	45 560 413
Dépenses réglées par anticipation				Note 33	1 615 472
Intérêts courus et non répartis				Note 14	16 390 408
Immobilisations				Note 34	
Terrains et bâtiments :					
	Siège			41 597 370	41 597 370
	Afrique			8 261 740	8 261 740
	Asie du Sud-Est			1 483 295	1 483 295
	Méditerranée orientale			12 088 203	9 988 361
	Pacifique occidental			3 456 758	3 456 758
Total : Immobilisations				66 887 366	64 787 524
TOTAL : ACTIF				1 544 098 667	1 165 271 023
PASSIF ET SOLDE DES FONDS					
Passif					
Contributions des Membres reçues en avance				Note 35	35 168 620
Engagements non réglés				Note 36	
Activités liées à des programmes de l'OMS :					
	Budget ordinaire			82 011 578	78 116 934
	Autres fonds de l'OMS			11 615 284	16 820 773
	Fonds bénévole pour la promotion de la santé			109 060 477	74 362 449
	Arrangements interorganisations			2 171 416	15 115 042
	Fonds fiduciaires			77 379 704	40 969 148
Total : Engagements non réglés - Activités liées à des programmes de l'OMS				282 238 459	225 384 346
Activités non liées à des programmes de l'OMS :					
	Fonds fiduciaire du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA			66 689 082	28 083 734
	Centre international de Calcul (CIC)			1 620 541	3 331 510
Total : Engagements non réglés				350 548 082	256 799 590
Comptes créditeurs et recettes comptabilisées d'avance				Note 37	38 571 859
Total : Passif				424 288 561	332 379 811

Etat II (suite)

	Référence	2001	1999
PASSIF ET SOLDE DES FONDS (suite)			
Solde des fonds			
Fonds fiduciaires			
Fonds de coopération technique et de services de fournitures	Etats I.2; I.3	53 650 211	38 309 691
Fonds fiduciaire du Programme commun des Nations Unies			
sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)	Etat I.4	56 624 627	76 058 736
Centre international de Recherche sur le Cancer	Etat I.4	20 741 560	14 786 176
Centre international de Calcul (CIC)	Etat I.4	3 672 706	1 369 087
Assurance-maladie du personnel, fondations et			
autres fonds fiduciaires	Etat I.4	230 381 941	194 135 115
Intérêts courus et non répartis	Etat I.4	16 390 408	11 494 034
Total : Fonds fiduciaires		381 461 453	336 152 839
Fonds bénévole pour la promotion de la santé	Etat I	443 766 060	275 090 500
Budget ordinaire et fonds de roulement			
Avances garanties par d'autres fonds de l'OMS	Etat I	(24 628 307)	(63 110 688)
Autres fonds de l'OMS			
Compte pour les recettes occasionnelles	Etat I.1	47 652 975	28 672 961
Compte d'ordre	Etat I.1	13 395 523	25 020 914
Fonds immobilier	Etat I.1	557 442	1 731 678
FRMEL* et CSRPB**	Etat I.1	403 290	400 000
Fonds de roulement des ventes	Etat I.1	500 000	500 000
Compte spécial pour les services concédés au Siège	Etat I.1	3 830 903	3 443 029
Compte spécial du fonds de l'OMS pour le renouvellement	Etat I.1		1 909 448
Compte spécial de frais généraux	Etat I.1	140 796 882	104 757 266
Fonds de péréquation des impôts	Etat I.1	6 607 610	5 898 440
Compte pour les paiements de fin de contrat	Etat I.1	38 578 909	47 637 301
Total : Autres fonds de l'OMS		252 323 534	219 971 037
Fonds propres des Membres engagés dans les immobilisations	Etat I	66 887 366	64 787 524
Total : Solde des fonds		1 119 810 106	832 891 212
TOTAL : PASSIF ET SOLDE DES FONDS		1 544 098 667	1 165 271 023
* FRMEL : Fonds de roulement pour le matériel d'enseignement et de laboratoire.			
** CSRPB : Compte spécial pour les recettes découlant de la politique en matière de brevets.			

Etat III**Etat des flux de trésorerie
de l'exercice 2000-2001***(en dollars des Etats-Unis)*

	2000-2001	1998-1999
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DU FONCTIONNEMENT :		
Evolution totale du solde des fonds (Etat I)	254 012 149	209 041 120
(Augmentation)/diminution des sommes à recevoir - Créances diverses	(8 163 741)	(5 632 527)
(Augmentation)/diminution des dépenses réglées à l'avance	(1 299 874)	212 469
(Augmentation)/diminution des intérêts courus et non répartis	(4 896 374)	(5 164 801)
Augmentation/(diminution) des contributions reçues d'avance	(6 943 283)	21 260 412
Augmentation/(diminution) des engagements non réglés	93 748 492	37 063 154
Augmentation/(diminution) des sommes à payer et recettes comptabilisées d'avance	5 103 541	16 438 004
A déduire : Intérêts créditeurs	(113 895 547)	(67 387 033)
Economies réalisées lors du règlement des engagements d'années antérieures	(21 736 740)	(26 779 190)
Eliminations nettes de dépenses d'appui aux programmes (Etat I)	32 906 745	13 664 871
<i>Encaisse nette provenant du fonctionnement</i>	228 835 368	192 716 479
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE PLACEMENT ET DE FINANCEMENT :		
(Augmentation)/diminution des placements	(284 800 365)	(260 277 929)
A ajouter : Intérêts créditeurs	113 895 547	67 387 033
<i>Encaisse nette provenant des activités de placement et de financement</i>	(170 904 818)	(192 890 896)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT D'AUTRES SOURCES :		
(Augmentation)/diminution des terrains et bâtiments	(2 099 842)	(9 618 284)
Economies réalisées lors du règlement des engagements d'années antérieures	21 736 740	26 779 190
<i>Encaisse nette provenant d'autres sources</i>	19 636 898	17 160 906
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	77 567 448	16 986 489
ENCAISSE AU 1^{er} JANVIER 2000 ET 1998	52 613 523	35 627 034
ENCAISSE AU 31 DECEMBRE 2001 ET 1999	130 180 971	52 613 523

Etat IV

Etat des crédits ouverts pour l'exercice 2000-2001

(en dollars des Etats-Unis)

	Montants approuvés par les résolutions WHA52.20 et EB105.R5	Virements entre sections effectués par le Directeur général (Note 47)	Virements entre sections en pourcentage des crédits approuvés	Mécanisme de compensation des gains et pertes au change : virement net aux recettes occasionnelles ^{a/} (résolution WHA52.20)
	(1)	(2)	(3)	(4)
1. Maladies transmissibles	52 227 000	(2 635 300)	(5,05)	(686 700)
2. Maladies non transmissibles	14 838 000	3 062 000	20,64	(205 200)
3. Santé familiale et communautaire	21 265 000	9 045 200	42,54	(611 300)
4. Développement durable et milieux favorables à la santé	48 756 000	3 737 000	7,66	(792 700)
5. Changements sociaux et santé mentale	21 181 000	1 967 760	9,29	(300 800)
6. Technologie de la santé et produits pharmaceutiques	33 082 000	3 229 400	9,76	(497 500)
7. Bases factuelles et information à l'appui des politiques	97 446 000	(4 851 760)	(4,98)	(1 408 000)
8. Relations extérieures et organes directeurs	50 209 000	(4 237 100)	(8,44)	(1 040 200)
9. Administration	144 281 000	1 017 300	0,71	(6 288 100)
10. Directeur général, Directeurs régionaux et fonctions indépendantes	27 586 000	(2 758 500)	(10,00)	(271 200)
11. Programmes de pays	331 783 000	(7 576 000)	(2,28)	
BUDGET EFFECTIF	842 654 000			(12 101 700)
A déduire :				
Ajustement apporté aux crédits (résolution WHA54.9)	(25 230)			
BUDGET EFFECTIF TOTAL	842 628 770			(12 101 700)
12. Virement au fonds de péréquation des impôts	80 000 000			
TOTAL	922 628 770			(12 101 700)

a/ Les crédits effectifs pour 2000-2001 (colonne 5) tiennent compte des virements nets effectués au compte pour les recettes occasionnelles pendant l'exercice pour couvrir les effets jusqu'au 31 décembre 2001 des taux de change comptables favorables des Nations Unies et de l'OMS concernant le dollar des Etats-Unis (colonne 4), pour ce qui est des monnaies des pays du Siège et des bureaux régionaux, à l'exclusion du Bureau régional de l'Afrique, au titre du mécanisme de compensation des gains et pertes au change, conformément au Règlement financier et comme l'autorise la résolution WHA52.20. En 2000-2001, le mécanisme de compensation a permis d'effectuer des virements aux recettes occasionnelles au titre des économies dues à des taux de change plus favorables pour l'ensemble des monnaies concernées pendant l'exercice.

b/ Y compris les contributions du budget ordinaire (\$2 060 240) au fonds fiduciaire du Programme spécial de Recherche et de Formation concernant les Maladies tropicales, \$500 000 au programme de lutte contre l'onchocercose et \$100 000 au programme africain de lutte contre l'onchocercose.

Etat IV (suite)

Crédits effectifs	^{a/}	Dépenses	^{b/}	Solde non engagé	Section de la résolution portant ouverture de crédits
(5)		(6)		(7)	
48 905 000		48 539 675		365 325	1. Maladies transmissibles
17 694 800		17 542 540		152 260	2. Maladies non transmissibles
29 698 900		29 169 252		529 648	3. Santé familiale et communautaire
51 700 300		51 374 958		325 342	4. Développement durable et milieux favorables à la santé
22 847 960		22 714 632		133 328	5. Changements sociaux et santé mentale
35 813 900		35 709 970		103 930	6. Technologie de la santé et produits pharmaceutiques
91 186 240		90 346 576		839 664	7. Bases factuelles et information à l'appui des politiques
44 931 700		43 095 171		1 836 529	8. Relations extérieures et organes directeurs
139 010 200		136 971 365		2 038 835	9. Administration
					10. Directeur général, Directeurs régionaux et fonctions indépendantes
24 556 300		23 747 089		809 211	
324 207 000		321 181 807		3 025 193	11. Programmes de pays
830 552 300		820 393 035		10 159 265	BUDGET EFFECTIF
					A déduire :
					Ajustement apporté aux crédits (résolution WHA54.9)
(25 230)				(25 230)	
830 527 070		820 393 035		10 134 035	BUDGET EFFECTIF TOTAL
80 000 000		80 000 000			12. Virement au fonds de péréquation des impôts
910 527 070		900 393 035		10 134 035	TOTAL

Notes concernant les états financiers

Recettes

Contributions fixées

1. Les recettes provenant des contributions des Etats Membres et Membres associés en ce qui concerne le budget effectif 2000-2001 sont comptabilisées sur la base du fait générateur. En attendant la réception des contributions, l'exécution du budget ordinaire peut être financée par le fonds de roulement, puis par des emprunts internes sur les réserves de trésorerie disponibles de l'Organisation, à l'exclusion des fonds fiduciaires. Une provision est toutefois établie pour tenir compte des retards dans le recouvrement des contributions ; elle correspond au montant total des contributions non réglées au 31 décembre 2001. Le montant total de la provision correspond au montant total des contributions non réglées par les Membres, comme indiqué au Tableau 3. Lorsque des contributions sont réglées au cours d'exercices ultérieurs, les montants servent d'abord au remboursement des emprunts internes, puis au remboursement des emprunts provenant du fonds de roulement.

2. Conformément à la résolution WHA21.10 de l'Assemblée mondiale de la Santé portant création du fonds de péréquation des impôts, les contributions de tous les Membres sont réduites du montant perçu au titre de l'imposition du personnel. Dans le cas des Membres qui imposent leurs ressortissants, fonctionnaires de l'OMS, sur les émoluments versés par celle-ci, les sommes portées au crédit du Membre sont diminuées du montant estimatif requis pour couvrir le remboursement de ces impôts par l'Organisation. Pour déterminer la réduction des contributions à appliquer dans le cas des Membres concernés, le fonds de péréquation des impôts est crédité des recettes de l'imposition du personnel, les montants crédités étant affectés aux Membres au prorata de leurs contributions pour l'exercice concerné. En 2000-2001, les recettes créditées au fonds de péréquation des impôts s'établissaient comme suit :

	1998-1999 US \$	2000-2001 US \$
Imposition du personnel (Etat IV, section 12 de la résolution portant ouverture de crédits)	80 000 000	80 000 000
A déduire : Montants portés au crédit des Membres	<u>69 635 000</u>	<u>72 788 000</u>
Etat I.1	<u>10 365 000</u>	<u>7 212 000</u>

3. Les recettes provenant des contributions des Membres nouveaux et précédemment inactifs font l'objet du paragraphe 6.12 du Règlement financier. Elles sont comptabilisées sur la base de l'encaissement, c'est-à-dire à la réception, et portées au crédit des recettes occasionnelles.

Contributions volontaires

4. Les contributions volontaires destinées à des activités de programmes de l'OMS sont comptabilisées sur la base de l'encaissement, c'est-à-dire à la réception. Il s'agit de contributions reçues pour le fonds bénévole pour la promotion de la santé, le fonds de l'OMS pour le renouvellement, le programme de lutte contre l'onchocercose, le programme africain de lutte contre l'onchocercose, le fonds fiduciaire Sasakawa pour la santé, le fonds fiduciaire du Programme spécial de Recherche et de Formation concernant les Maladies tropicales, le fonds fiduciaire du Programme spécial PNUD/FNUAP/OMS/Banque mondiale de Recherche, de Développement et de Formation à la Recherche en Reproduction humaine, le programme des cadres associés, les autres fonds fiduciaires pour la coopération technique et les fonds pour les services de fournitures.

5. A la suite de la Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1999) qui a été informée de la nouvelle structure à proposer concernant le fonds bénévole pour la promotion de la santé, cette nouvelle structure est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2000. Le Conseil exécutif, à sa cent cinquième session en janvier 2000, a examiné et noté le rapport du Secrétariat (EB105/41) sur la nouvelle structure du fonds et la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2000 a été informée des modifications apportées.

6. Les contributions de biens ou services en nature reçues par l'OMS sont comptabilisées à la réception dans les recettes et les dépenses du fonds bénévole pour la promotion de la santé à la juste valeur sur la base des estimations fournies par le donateur. Le montant total des contributions de biens et services en nature en 2000-2001 s'établissait à \$214 981 139 (contre \$94 127 540 en 1998-1999).

7. L'OMS administre d'autres fonds fiduciaires et entités qui ne font pas partie des activités de programmes de l'OMS ; les contributions destinées à ces fonds fiduciaires et entités sont également comptabilisées lors de l'encaissement. Il s'agit du fonds fiduciaire du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) et du Centre international de Calcul (CIC) et, pour chacun, un rapport détaillé est fourni ainsi qu'une certification de vérification des comptes à l'intention de l'organe directeur concerné. Figurent également dans cette catégorie le fonds fiduciaire de l'assurance-maladie du personnel de l'OMS (SHI), les fondations et les comptes associés administrés par l'Organisation.

Recettes accessoires

Activités productrices de recettes

8. Ces recettes comprennent les loyers des logements du personnel et des agences de voyage régionales de l'OMS qui sont portés au crédit du fonds immobilier ; les loyers de concessionnaires au Siège qui sont portés au crédit du compte spécial pour les services concédés au Siège ; les recettes des ventes de publications de l'OMS et d'autres matériels de promotion portés au crédit du fonds de roulement des ventes ; et les recettes des droits et redevances portés au crédit du compte spécial pour les recettes découlant de la politique en matière de brevets. Ces recettes sont comptabilisées à l'encaissement.

Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations

9. Ces fonds représentent des retraits de trésorerie du Programme des Nations Unies pour le Développement, du Fonds des Nations Unies pour la Population et d'autres organismes et institutions spécialisées des Nations Unies au titre d'activités financées par ces organismes pour lesquelles l'OMS est l'agent d'exécution ou un agent associé. Figurent également dans ces recettes les décaissements effectués par le Programme des Nations Unies pour le Développement en tant qu'agent financier de l'OMS sur le terrain. Ces fonds comprennent aussi les transferts du Bureau des Nations Unies du Programme Iraq, en vertu de la résolution 986 du Conseil de sécurité.

Recettes correspondant à la prestation de services

10. Ce montant comprend les recettes provenant des dépenses d'appui aux programmes prélevées sur les dépenses des programmes pour les activités financées par des fonds extrabudgétaires.

11. Les recettes perçues en cours d'exercice au titre des dépenses d'appui aux programmes imputées aux dépenses financées par des ressources extrabudgétaires sont maintenues dans le compte spécial de frais généraux pour être utilisées au cours de l'exercice suivant.

Intérêts créditeurs

12. Les intérêts reçus sur les fonds placés dans le cadre du plan d'investissement général de l'OMS sont répartis sur une base mensuelle entre les fonds et autres comptes désignés pour participer à la répartition, au prorata de leur capital à la fin de chaque mois. Les intérêts reçus sur les placements effectués pour des fonds sont directement portés au crédit des fonds concernés. Les intérêts sont ajustés en fonction des gains ou pertes au change liés aux opérations sur les monnaies.

13. Les intérêts produits et répartis en cours d'exercice à des fonds particuliers de l'OMS, à des fonds fiduciaires et au fonds bénévole pour la promotion de la santé sont conservés pour être utilisés dans le cadre de ces comptes et fonds.

14. Les intérêts courus sur les placements à la fin de l'exercice sont comptabilisés comme un montant unique à recevoir et sont reflétés dans un fonds fiduciaire distinct pour les intérêts non répartis. La répartition entre les fonds et les autres comptes concernés intervient uniquement à la réception des intérêts exigibles.

Mécanisme de compensation (change)

15. L'utilisation nette du mécanisme de compensation des gains et pertes au change en 2000-2001, autorisée par l'Assemblée mondiale de la Santé dans sa résolution WHA52.20, a pris la forme de virements du budget ordinaire aux recettes occasionnelles d'un montant total de \$12 101 700 au titre des économies réalisées par l'application de taux de change comptables de l'Organisation des Nations Unies plus favorables que les taux établis dans le budget programme de l'exercice.

Recettes accessoires – Autres fonds de l'OMS

16. Ces recettes comprennent :

	1998-1999	2000-2001
	US \$	US \$
Remboursements et remises	430 906	870 136
Gains ou pertes au change	(923 155)	(2 030 381)
Vente d'articles d'équipement et de matériel	189 515	268 077
Bonification versée par les autorités postales suisses	18 033	3 913
Exploitation des garages souterrains	625 005	474 626
	<u>340 304</u>	<u>(413 629)</u>

Dépenses

17. Les dépenses au titre de l'ensemble des fonds administrés par l'OMS pour l'assistance technique, les services de fournitures et les autres programmes de l'OMS sont comptabilisées sur la base du fait générateur. A l'exception des activités financées au titre d'arrangements interorganisations, par exemple avec le Programme des Nations Unies pour le Développement, le Fonds des Nations Unies pour la Population et d'autres organismes du système des Nations Unies, dont l'OMS est l'agent d'exécution, les dépenses sont engagées conformément à l'article IV du Règlement financier et à l'article VI des Règles de Gestion financière. En ce qui concerne les fonds susmentionnés dans le cadre des arrangements interorganisations, les engagements de dépenses sont établis et maintenus conformément aux règles financières des organismes de financement respectifs.

18. Dans le rapport financier pour l'exercice 2000-2001, les dépenses sont comptabilisées sur la base des engagements de dépenses.

19. Les dépenses afférentes aux activités liées à des programmes de l'OMS dans l'Etat I, couvrant la coopération technique et les services de fournitures, figurent dans des colonnes distinctes, par exemple la colonne « Budget ordinaire et fonds de roulement » et pour chaque source ou groupe de sources de fonds extrabudgétaires, et sont indiquées à la ligne « Programme sanitaire international ».

20. Les dépenses afférentes aux activités non liées à des programmes de l'OMS, ou à des fonds ou entités pour lesquels l'OMS exerce des responsabilités administratives ou autres, figurent dans la colonne appropriée à la ligne « A d'autres fins ». Les autres fonds de l'OMS (Etat I.1) et les autres fonds fiduciaires et entités associées (Etat I.4) concernés par les activités non liées à des programmes de l'OMS sont notamment les suivants :

- Fonds immobilier
- Compte spécial pour les services concédés au Siège
- Fonds de péréquation des impôts
- Compte pour les paiements de fin de contrat
- Fonds fiduciaire du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)
- Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
- Centre international de Calcul (CIC)
- Assurance-maladie du personnel (SHI)
- Fonds spécial de compensation
- Soldes dus à la suite du décès de membres du personnel

- Autres fonds
- Fondations.

Assurance-maladie du personnel

21. Les recettes du fonds de l'assurance-maladie du personnel comprennent les cotisations des membres du personnel en service et retraités (versées à raison d'un tiers par le participant et deux tiers par l'Organisation) ainsi que les intérêts sur les placements. En outre, l'Organisation verse une contribution spéciale pour financer le déficit actuariel concernant le personnel retraité constaté à la suite d'une étude actuarielle en 1989. La dernière tranche à cet égard a été versée en 1999. Afin d'assurer un financement adéquat des demandes de remboursement futures des retraités, un pourcentage fixe (actuellement de 25 %) des cotisations des membres du personnel en service est mis de côté chaque année. Les 75 % restants des cotisations (cotisations « au titre du régime commun ») sont nécessaires pour couvrir les demandes de remboursement des membres du personnel en service. Si les cotisations ne sont pas suffisantes, tout déficit doit être couvert par des cotisations supplémentaires (cotisations « au titre du régime complémentaire ») dues par le personnel et l'Organisation dans le bureau/Région concerné pour l'ensemble de l'année suivante. Le solde du fonds au 31 décembre 2001, de \$223 500 118, s'établissait comme suit :

	31 décembre 1999 US \$	31 décembre 2001 US \$
Pour constituer les réserves prévues par les Statuts de l'assurance-maladie du personnel :		
Règlement des demandes de remboursement en suspens (article 470.1)	8 396 708	9 070 287
Coûts futurs du personnel retraité (article 470.2)*	143 302 000	195 995 000
Réserve concernant les demandes de remboursement importantes et le coût des contrats de réassurance (article 470.3)	<u>36 260 860</u>	<u>18 434 831</u>
	<u>187 959 568</u>	<u>223 500 118</u>

* Selon la dernière estimation actuarielle, les engagements accumulés concernant les retraités au titre des prestations après le départ à la retraite s'élèvent à \$224,5 millions.

Autres fonds

Il s'agit notamment des fonds ci-après :

- Fonds spécial de compensation

22. Ce fonds a été créé par le Directeur général en vertu du Règlement financier pour le versement de prestations périodiques accordées dans le cadre des règles de compensation de l'OMS à la suite d'accidents ou de maladies imputables au service ; il est financé par le virement de fonds provenant des ressources budgétaires utilisées pour le financement du membre du personnel concerné ; par les montants reçus du fait des polices d'assurance-accident et maladie établies à cette fin, et par les intérêts.

- Soldes dus à la suite du décès de membres du personnel

23. Il s'agit des soldes dus à la suite du décès de membres du personnel de l'OMS, en attendant la conclusion des formalités juridiques et successorales.

- Autres fonds fiduciaires détenus par l'OMS

24. Ces fonds comprennent les soldes détenus pour le compte d'entités interorganisations et autres pour l'administration desquelles l'OMS agit en tant que dépositaire.

Fondations

25. Il s'agit des fondations dont l'OMS est chargée de la gestion financière et administrative, à savoir au 31 décembre 2001 :

- Fondation Léon Bernard
- Fondation Darling

- Fondation Dr A. T. Shousha
- Fondation Jacques Parisot
- Fondation Ihsan Dogramaci pour la Santé de la Famille
- Prix Dr Comlan A. A. Quenum
- Bourse Francesco Pocchiari
- Fondation des Emirats arabes unis pour la Santé
- Prix pour la Recherche sur le Syndrome de Down dans la Région de la Méditerranée orientale.

Remboursement aux membres des contributions de l'exercice en cours

26. Il a été décidé, dans la résolution WHA52.20, que le solde des recettes occasionnelles pour 1998, après application du plan d'incitation et du mécanisme de compensation, serait crédité aux Membres en déduction de leurs contributions pour 2000. Le solde des recettes occasionnelles au 31 décembre 1998 s'établissait à \$2 765 347. De même a-t-il été décidé, dans la résolution WHA53.5, que le solde des recettes occasionnelles au 31 décembre 1999, après toutes les autres utilisations visées, serait crédité aux Membres en déduction de leurs contributions, également en 2000. Le solde des recettes occasionnelles au 31 décembre 1999 s'établissait à \$6 372 696. C'est donc un montant total de \$9 138 043 qui a été restitué aux Membres en 2000.

Règlement des contributions d'exercices antérieurs

27. Les arriérés de contributions recouverts en 2000-2001 afférant à des exercices antérieurs, et leur affectation, sont les suivants :

Exercice	Emprunts internes		Fonds de roulement		Recettes occasionnelles		Montants	
		US \$		US \$		US \$		US \$
1978-1983		-		-		10 021		10 021
1984-1985		-		-		1 156		1 156
1986-1987		-		-		90		90
1988-1989		-		-		18 908		18 908
1990-1991		-		90 353		2 510		92 863
1992-1993		-		-		190 732		190 732
1994-1995		-		6 185 269		-		6 185 269
1996-1997		-		-		3 118 170		3 118 170
1998-1999		63 110 688		5 381 513		4 261 241		72 753 442
		63 110 688		11 657 135		7 602 828		82 370 651
		(Tableau 4)		(Tableau 4)		(Tableau 5)		(Tableau 3)

Economies réalisées lors du règlement des engagements d'exercices antérieurs

28. Ces économies concernent le règlement en 2000-2001 d'engagements non réglés des exercices antérieurs et les économies nettes réalisées au moment du règlement, ou lorsque les engagements n'étaient plus nécessaires. Les économies indiquées se rapportent aux fonds pour lesquels les différences concernant les dépenses selon l'exercice sont portées au débit/crédit d'un compte de recettes occasionnelles dans le fonds concerné. Ces fonds et les recettes créditées à chacun au cours de l'exercice 2000-2001 sont les suivants :

- Budget ordinaire
- Programme des Nations Unies pour le Développement
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement
- Programme des Nations Unies pour le Contrôle international des Drogues
- Fonds des Nations Unies pour la Population
- Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'aide au Liban
- Fonds d'affectation spéciale d'urgence des Nations Unies pour l'Afghanistan
- Programme de lutte contre l'onchocercose
- Programme africain de lutte contre l'onchocercose

- Fonds fiduciaire du Programme spécial de Recherche et de Formation concernant les Maladies tropicales
- Fonds fiduciaire du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)
- Fonds fiduciaire Sasakawa pour la santé
- Fonds fiduciaire du Programme spécial PNUD/FNUAP/OMS/Banque mondiale de Recherche, de Développement et de Formation à la Recherche en Reproduction humaine

Les économies nettes réalisées lors du règlement des engagements non réglés dans tous les autres fonds sont portées au crédit de l'engagement concerné.

Eliminations

29. Dans une situation comme celle de l'OMS où les activités des programmes financées par le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires constituent une seule entité formant le programme sanitaire international, les dépenses sont consolidées dans les comptes et états financiers de l'Organisation pour refléter globalement les coûts de l'exécution des programmes de coopération technique. Du point de vue du principe de la consolidation et là où, comme dans le cas de l'OMS, des virements matériels de ressources financières interviennent entre différents fonds en cours d'exercice, il faut, pour refléter le coût net de l'exécution des programmes, éliminer ces virements et éviter ainsi la « double comptabilisation » des dépenses et des recettes correspondantes. En outre, il faut éliminer les effets de « double comptabilisation » entre les dépenses relatives aux coûts des services d'appui aux programmes imputés aux activités financières extrabudgétaires et les recettes correspondantes au titre des dépenses d'appui au programme reçues au compte spécial de frais généraux.

Espèces en banque, en transit et en caisse au Siège et dans les Régions

30. Pour toutes les espèces détenues par l'Organisation, que ce soit en caisse, en banque, en transit ou sur des comptes d'avance, on aboutit à un solde de \$130 180 971.

Les soldes de comptes d'avance reflètent, dans la plupart des cas, des décaissements signalés jusqu'au 30 novembre 2001. Les décaissements qui s'établissent à \$32,7 millions et qui n'ont pas été comptabilisés au cours de l'exercice seront comptabilisés en 2002 en déduction du règlement approprié des engagements de 2000-2001.

Lettres de crédit

31. Outre les ressources de trésorerie disponibles, l'OMS disposait au 31 décembre 2001 d'un montant de \$68 815 457 (contre \$48 321 483 au 31 décembre 1999) représentant le solde disponible de lettres de crédit reçues du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue du financement des activités ci-après :

Agency for International Development des Etats-Unis

- Par l'intermédiaire du fonds bénévole pour la promotion de la santé : \$59 996 107.
- Par l'intermédiaire du fonds fiduciaire du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) : \$6 850 000.

Environmental Protection Agency des Etats-Unis

- Par l'intermédiaire du fonds bénévole pour la promotion de la santé : \$1 969 350.

Les fonds disponibles au titre de ces différents mécanismes ne sont comptabilisés par l'Organisation qu'une fois les prélèvements effectués pour couvrir les besoins au fur et à mesure de la mise en oeuvre des activités ; le montant correspondant figurera, lorsque les sommes auront été reçues, dans les recettes des fonds intéressés.

Comptes débiteurs

32. Créances diverses – \$45 560 413. Comme précisé ci-après, ce montant comprend des sommes dues par d'autres organisations internationales, des avances consenties à des membres du personnel conformément aux règlements en vigueur, la valeur de différents comptes de dépôt et un certain nombre d'autres créances diverses. Ce poste comprend en outre certaines dépenses qui seront portées au débit des réserves correspondantes pour engagements non réglés, ou d'autres comptes appropriés en 2002.

	31 décembre 1999 US \$	31 décembre 2001 US \$
Comptes personnels de membres du personnel de l'OMS – avances	16 300 243	16 990 769
Montants dus par d'autres organismes et organisations du système des Nations Unies, institutions, gouvernements et ministères, sociétés, entreprises et autres entités pour des biens et services fournis	8 775 521	12 382 728
Comptes provisoires – à régler en 2002	11 276 973	6 344 837
Fonds d'exploitation ONUSIDA/PNUD	-	5 295 075
Autres créances	983 966	4 432 123
Dépôts de garantie	59 969	114 881
	<u>37 396 672</u>	<u>45 560 413</u>

Dépenses réglées par anticipation

33. Un montant de \$1 615 472 représente les décaissements effectués au titre d'engagements de dépenses imputables sur le prochain exercice. Il sera comptabilisé comme dépenses au cours de cet exercice.

Immobilisations et fonds propres des Membres engagés dans les immobilisations

34. Cette notion recouvre les biens de l'OMS au Siège et dans les bureaux régionaux qui ont été soit achetés, soit construits par l'Organisation, ou reçus en don, le terrain sur lequel sont édifiés les bâtiments étant soit la propriété de l'Organisation, soit mis à sa disposition par le pays hôte, gratuitement ou pour un loyer annuel symbolique. Le montant indiqué pour la valeur des immobilisations représente le coût des biens immobiliers lors de leur acquisition ou de leur construction ou, dans le cas des propriétés reçues en don, la valeur indiquée par le donateur. Aucun ajustement n'a été opéré pour tenir compte de la dépréciation, de la revalorisation ou de fluctuations monétaires. Le Bureau régional de l'Afrique a commencé à regagner Brazzaville en 2001.

Dans les bureaux régionaux où l'OMS occupe des locaux mis à sa disposition par le pays hôte, gratuitement ou contre paiement d'un loyer, les coûts des améliorations ou extensions des locaux qui ont été supportés par l'OMS ne sont pas enregistrés comme immobilisations dans les comptes de l'Organisation, mais comme dépenses.

Au 31 décembre 2001, la valeur du terrain et des bâtiments à chaque endroit est la suivante :

Emplacement	Solde au	Augmentation	Solde au
	1 ^{er} janvier 2000	2000-2001	31 décembre 2001
	US \$	US \$	US \$
Siège	41 597 370		41 597 370
Bureau régional de l'Afrique	7 012 106		
Région africaine - autres	1 249 634		
<i>Total : Bureau régional de l'Afrique</i>	8 261 740		8 261 740
<i>Bureau régional de l'Asie du Sud-Est</i>	1 483 295		1 483 295
Bureau régional de la Méditerranée orientale	9 919 992	2 099 842	
Région de la Méditerranée orientale - autres	68 369	-	
<i>Total : Bureau régional de la Méditerranée orientale</i>	9 988 361	2 099 842	12 088 203
<i>Bureau régional du Pacifique occidental</i>	3 456 758		3 456 758
Total : Immobilisations	64 787 524	2 099 842	66 887 366

Contributions des Membres reçues en avance

35. Au 31 décembre 2001, certains Membres avaient versé à l'avance l'intégralité ou une partie de leurs contributions au budget effectif de 2002 et des années suivantes. En outre, certains Membres s'étaient vu restituer des montants sur leurs contributions à l'exercice en cours, venant en déduction de contributions ultérieures. Les contributions versées à l'avance à cette date atteignaient un montant total de \$35 168 620.

Engagements non réglés

36. Les engagements sont établis et maintenus pour le budget ordinaire, les autres fonds de l'OMS, le fonds bénévole pour la promotion de la santé et les fonds fiduciaires (autres que les arrangements interorganisations avec d'autres organisations et organismes du système des Nations Unies), conformément au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière. Pour les arrangements interorganisations, ce sont les règles financières des organisations et organismes respectifs qui s'appliquent. Comme indiqué à la Note 30, les décaissements de \$32,7 millions, qui n'ont pas été comptabilisés en cours d'exercice, seront comptabilisés en 2002 en déduction du règlement approprié des engagements de 2000-2001.

Comptes créditeurs et recettes comptabilisées d'avance**Comptes créditeurs et recettes comptabilisées d'avance**

37. Les comptes créditeurs d'un montant de \$36 135 536 représentent des engagements fermes de l'Organisation concernant des biens et services à elle fournis, pour lesquels des factures de fournisseurs et des demandes de remboursement émanant de membres du personnel, d'entreprises et de diverses organisations lui étaient parvenues avant la fin de l'année et dont le coût effectif figurait dans les comptes des dépenses mais qui n'étaient pas encore réglées au 31 décembre 2001. Ce montant se répartit comme suit :

	31 décembre 1999 US \$	31 décembre 2001 US \$
Comptes personnels de membres du personnel de l'OMS – demandes de remboursement et autres montants dus	3 710 903	3 951 152
Montants dus à d'autres organisations et organisme des Nations Unies, institutions, ministères, sociétés, entreprises et autres entités pour des biens et services reçus	14 302 122	12 257 332
Montants dus à la Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies pour cotisations et autres sommes non réglées	8 796 780	9 109 543
Fonds d'exploitation ONUSIDA/PNUD	-	5 014 259
Comptes provisoires – à régler en 2002	6 658 513	5 803 250
Total – Comptes créditeurs	<u>33 468 318</u>	<u>36 135 536</u>
Recettes comptabilisées d'avance		
Versement effectué à l'avance par les Membres du fait de l'utilisation des recettes diverses pour compléter le montant des contributions à régler en 2002 et 2003 conformément à la résolution WHA54.17	-	2 436 323
Total – Comptes créditeurs et recettes comptabilisées d'avance	<u>33 468 318</u>	<u>38 571 859</u>

Fonds fiduciaire du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)

38. En vertu du Règlement financier, le Directeur général a créé un fonds fiduciaire de l'ONUSIDA pour les opérations financières du Programme.

En tant que programme interorganisations coparrainé par l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP, l'UNESCO, l'OMS et la Banque mondiale, l'ONUSIDA n'est pas considéré comme faisant partie du programme sanitaire international de l'OMS, mais comme une entité distincte. Il figure donc dans l'Etat récapitulatif des recettes et

des dépenses et évolution du solde des fonds, Autres fonds fiduciaires et entités associées (Etat I.4), et les dépenses apparaissent à la rubrique « A d'autres fins ». Le fonds fiduciaire est considéré comme un fonds fiduciaire distinct dans l'Etat de l'actif, du passif et du solde des fonds, Etat II. Les recettes de l'ONUSIDA sont comptabilisées sur la base de l'encaissement et les dépenses sur la base du fait générateur. Il incombe au Directeur exécutif de l'ONUSIDA de présenter le rapport financier de l'ONUSIDA au Conseil de Coordination du Programme. Les comptes et le rapport financier de l'ONUSIDA font l'objet d'une vérification des comptes intérieure et extérieure à l'OMS.

Fonds de roulement/Emprunts internes

39. Au 31 décembre 2001, le niveau établi du fonds de roulement (\$31 000 000) avait été intégralement utilisé pour financer l'exécution du budget ordinaire en attendant le recouvrement des contributions non réglées. Un montant supplémentaire de \$24 628 307 a été emprunté sur d'autres fonds disponibles de l'OMS (emprunts internes).

Compte d'ordre

40. Ce compte comprend des sommes affectées par l'Assemblée de la Santé au financement du budget du prochain exercice biennal. Par sa résolution WHA53.5, l'Assemblée de la Santé a affecté \$6 012 373 prélevés sur les recettes occasionnelles ; par sa résolution WHA54.8 elle a affecté \$6 883 150 prélevés sur les recettes occasionnelles et \$500 000 ont été affectés, provenant du remboursement par le Programme des Nations Unies pour le Développement des dépenses d'appui aux programmes estimées pour contribuer au financement du budget programme 2002-2003. Ces fonds seront comptabilisés comme des recettes au budget ordinaire du prochain exercice.

Fonds de roulement des ventes

41. Ce fonds est alimenté par le produit des ventes de publications et de certificats internationaux de vaccination et par les recettes réalisées sur les films, vidéos et autres moyens d'information. Il sert à couvrir les dépenses afférentes à la production d'exemplaires ou de copies supplémentaires de tels articles ou publications en vue de leur vente.

En 2000-2001, conformément à la résolution WHA22.8, un montant de \$4 100 000 (contre \$5 926 379 en 1998-1999) a été viré du fonds de roulement des ventes au compte spécial de frais généraux afin de financer, par le canal de ce dernier, les dépenses afférentes à la promotion des ventes des publications de l'OMS et au personnel exclusivement chargé des ventes en 2002-2003.

En outre, conformément à la résolution WHA22.8, un montant de \$120 361 (contre \$877 268 en 1998-1999) a été viré aux recettes occasionnelles, laissant un solde de \$500 000 dans le fonds.

Les modifications recommandées par le Conseil exécutif à sa cent neuvième session (EB109.R21) n'entreront en vigueur qu'après la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé ; la présentation du fonds de roulement des ventes est donc conforme aux résolutions adoptées jusqu'ici par l'Assemblée de la Santé.

Compte spécial pour les services concédés au Siège

42. Créé par le Directeur général en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Règlement financier, ce compte est crédité de toutes les redevances versées par les concessionnaires pour les locaux, l'équipement et les autres moyens mis à leur disposition par l'Organisation. Il sert à régler les dépenses encourues pour les réparations, les services essentiels, l'entretien des installations et le remplacement des articles d'équipement.

Matériel durable

43. Conformément aux règles comptables établies, les achats de matériel durable – meubles, ordinateurs, matériel de bureau et véhicules à moteur notamment – sont immédiatement passés en charge. Toutefois, pour ces immobilisations, la valeur d'inventaire indique la valeur d'acquisition. La valeur totale d'acquisition au 31 décembre 2001 était de \$98 348 194 (contre \$94 414 035 au 31 décembre 1999).

Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies

44. L'OMS est membre de la Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des pensions de retraite ainsi que des prestations en cas de décès, d'incapacité et dans d'autres cas. La Caisse commune a adopté un régime à prestations déterminées par capitalisation. Les engagements financiers de l'Organisation envers la Caisse commune sont constitués par la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que la part d'un déficit actuariel éventuel qui pourrait devoir être versée par l'OMS conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que dès lors que l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifie – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Au moment de l'établissement du présent rapport l'Assemblée générale des Nations Unies n'avait pas invoqué cette disposition.

Versements à titre gracieux, montants passés par profits et pertes, dépenses administratives

45. En 2000-2001, on a enregistré cinq versements à titre gracieux d'un montant total de \$30 612, 28 montants passés par profits et pertes de \$142 120 au total mais aucune dispense administrative.

Passif éventuel

46. Au 31 décembre 2001, l'Organisation faisait l'objet d'actions en justice, de caractère immatériel, concernant des litiges commerciaux liés à deux accidents impliquant un véhicule de l'OMS. En outre, d'autres revendications ont été présentées concernant le loyer d'un bureau de terrain, l'achat frauduleux de véhicules (cette affaire ayant été réglée par la suite en janvier 2002 pour un montant de \$68 914), et la maladie qu'un membre du personnel a contractée lors d'une mission. Enfin, des litiges liés au personnel étaient en suspens devant le Tribunal administratif de l'OIT, dont l'Organisation conteste le bien-fondé ; la procédure n'est pas suffisamment avancée pour qu'on puisse déterminer l'étendue probable du passif éventuel de l'Organisation qui en résulterait.

Etat des crédits ouverts pour l'exercice 2000-2001

Virements entre sections de la résolution portant ouverture de crédits

47. Le paragraphe 3.C de la résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 2000-2001 (résolution WHA52.20) stipule ce qui suit :

« Nonobstant les dispositions du paragraphe 4.5 du Règlement financier, le Directeur général est autorisé à opérer des virements entre les sections qui constituent le budget effectif jusqu'à concurrence d'un montant ne dépassant pas 10 % du crédit ouvert à la section qui subit le prélèvement. Il sera rendu compte de tous ces virements dans le rapport financier relatif à l'exercice 2000-2001. Tous autres virements qui seraient nécessaires seront opérés et il en sera rendu compte conformément aux dispositions du paragraphe 4.5 du Règlement financier. »

Tous les virements entre sections de la résolution portant ouverture de crédits opérés par le Directeur général en 2000-2001 l'ont été en vertu des pouvoirs que lui conférait cette résolution et afin de tenir compte de l'évolution des besoins des programmes. Toutefois, on notera que l'augmentation des dépenses imputées sur certains crédits alloués dans une section donnée peut souvent être compensée par la diminution des dépenses imputées sur d'autres crédits alloués dans la même section, ce qui rend superflu un tel virement. La comptabilité d'ensemble des virements effectués par le Directeur général est tenue au Siège. On trouvera ci-après un résumé des virements opérés au cours de l'exécution du budget programme 2000-2001 :

Section 1 – Maladies transmissibles

<i>Régions</i>		
- dans la Région africaine, augmentation du financement des activités prioritaires et du programme interpays		594 000
- dans la Région de l'Asie du Sud-Est, augmentation du financement des activités prioritaires		251 700
- dans la Région de la Méditerranée orientale, augmentation du financement des activités prioritaires et du programme interpays		348 200
<i>A déduire :</i>		
- dans la Région des Amériques, économies par gains de productivité		(528 000)
- dans la Région européenne, économies dues à la restructuration des programmes entre les crédits		(202 200)
- dans la Région du Pacifique occidental, économies par gains de productivité		(150 000)
<i>Activités mondiales et interrégionales</i>		
- diminution due à la réaffectation des économies par gains de productivité aux domaines prioritaires, ainsi qu'à des variations de coûts		(2 949 000)
<i>Virements nets</i>		(2 635 300)

Section 2 – Maladies non transmissibles

<i>Régions</i>		
- dans la Région des Amériques, augmentation du financement des activités prioritaires		558 600
- dans la Région de l'Asie du Sud-Est, augmentation associée au reclassement des programmes, à des économies de coût et à la réorientation vers les programmes prioritaires		785 600
- dans la Région européenne, augmentation associée à l'initiative Pour un monde sans tabac		887 600
- dans la Région du Pacifique occidental, augmentation due aux variations de coûts et à la réorientation des économies par gains de productivité vers les domaines prioritaires, y compris l'initiative Pour un monde sans tabac et le diabète		450 000
<i>A déduire :</i>		
- Dans la Région africaine, variation de coûts et économies par gains de productivité - domaines prioritaires		(34 000)
- Dans la Région de la Méditerranée orientale, économies réorientées vers des domaines prioritaires		(81 500)
<i>Activités mondiales et interrégionales</i>		
- augmentation due à la réaffectation des économies par gains de productivité à des domaines prioritaires		495 700
<i>Virements nets</i>		3 062 000

Section 3 – Santé familiale et communautaire

<i>Régions</i>		
- dans la Région africaine, augmentation du financement des domaines prioritaires		3 649 000
- dans la Région des Amériques, augmentation du financement des domaines prioritaires		580 200
- dans la Région de l'Asie du Sud-Est, augmentation due au reclassement des programmes et à la réorientation vers les programmes prioritaires		1 361 100
- dans la Région européenne, augmentation due au reclassement des programmes et à la réorientation vers les domaines prioritaires		502 200
- dans la Région de la Méditerranée orientale, augmentation du financement des domaines prioritaires		154 700
- dans la Région du Pacifique occidental, augmentation due au reclassement des programmes et à la réorientation vers les programmes prioritaires (VIH/SIDA, santé génésique et maternité sans risques)		1 050 000
<i>Activités mondiales et interrégionales</i>		
- augmentation due au reclassement des programmes et à la réorientation vers les programmes prioritaires		1 748 000
<i>Virements nets</i>		9 045 200

Section 4 – Développement durable et milieux favorables à la santé

<i>Régions</i>		
- dans la Région africaine, augmentation du financement des activités prioritaires et renforcement du programme interpays		713 000
- dans la Région de la Méditerranée orientale, augmentation due à la contribution d'un pays au centre régional pour les activités de salubrité de l'environnement		1 592 200
- dans la Région du Pacifique occidental, augmentation du financement des activités prioritaires concernant la salubrité des aliments, la nutrition et l'aide humanitaire d'urgence		1 200 000
<i>A déduire :</i>		
- dans la Région des Amériques, diminution due à la réorientation des économies par gains de productivité à des domaines prioritaires		(44 800)
- dans la Région de l'Asie du Sud-Est, diminution due au reclassement des programmes		(173 400)
- dans la Région européenne, diminution due au reclassement des programmes		(220 400)
<i>Activités mondiales et interrégionales</i>		
- augmentation due à la réorganisation des programmes et réaffectation des économies par gains de productivité aux activités prioritaires		670 400
<i>Virements nets</i>		3 737 000

<i>Régions</i>		
- dans la Région africaine, augmentation du financement des programmes prioritaires		699 000
- dans la Région de l'Asie du Sud-Est, augmentation due à la réorganisation des programmes		1 509 600
- dans la Région européenne, augmentation due à la réorganisation des programmes		233 000
- dans la Région de la Méditerranée orientale, augmentation due aux contributions de pays aux programmes interpays et à la réorientation de coûts et d'économies par gains de productivité vers les domaines prioritaires		749 000
<i>A déduire :</i>		
- dans la Région des Amériques, diminution due à la réorientation vers les domaines prioritaires		(55 000)
- dans la Région du Pacifique occidental, diminution due à la réorientation vers les domaines prioritaires		(1 000 000)
<i>Activités mondiales et interrégionales</i>		
- diminution due à la réorientation vers les domaines prioritaires		(167 840)
<i>Virements nets</i>		1 967 760

Section 5 – Changements sociaux et santé mentale**Section 6 – Technologie de la santé et produits pharmaceutiques**

<i>Régions</i>		
- dans la Région africaine, augmentation au titre de la réorientation vers les programmes prioritaires (y compris la sécurité transfusionnelle) et augmentation du financement des programmes interpays		1 398 000
- dans la Région des Amériques, augmentation du financement de domaines prioritaires		576 100
- dans la Région de l'Asie du Sud-Est, augmentation due à la restructuration des programmes et augmentation du financement des programmes interpays		1 156 800
- dans la Région du Pacifique occidental, augmentation du financement des domaines prioritaires (y compris la sécurité transfusionnelle et les activités de vaccination)		1 300 000
<i>A déduire :</i>		
- dans la Région européenne, diminution consécutive à la restructuration des programmes		(685 200)
- dans la Région de la Méditerranée orientale, diminution due à la réorientation vers les domaines prioritaires		(464 300)
<i>Activités mondiales et interrégionales</i>		
- diminution due à la réorientation des économies de coûts vers les domaines prioritaires		(52 000)
<i>Virements nets</i>		3 229 400

Section 7 – Bases factuelles et information à l'appui des politiques

<i>Régions</i>		
-	dans la Région de l'Asie du Sud-Est, augmentation du financement des domaines prioritaires	682 000
<i>A déduire :</i>		
-	dans la Région africaine, diminution due à des économies de coûts et à la réorientation des économies par gains de productivité	(2 845 000)
-	dans la Région des Amériques, diminution due à la réorientation des économies par gains de productivité	(230 300)
-	dans la Région européenne, diminution consécutive à la réorganisation des programmes	(652 000)
-	dans la Région de la Méditerranée orientale, diminution due à la réorientation vers les domaines prioritaires	(2 262 600)
-	dans la Région du Pacifique occidental, diminution due aux économies de coûts et à la réorientation des économies par gains de productivité	(1 800 000)
<i>Activités mondiales et interrégionales</i>		
-	augmentation due aux réaffectations et à la réorientation vers les domaines prioritaires	2 256 140
<i>Virements nets</i>		(4 851 760)

Section 8 – Relations extérieures et organes directeurs

<i>Régions</i>		
-	dans la Région africaine, augmentation due à la réorganisation des programmes et au renforcement des programmes interpays	723 000
<i>A déduire :</i>		
-	dans la Région des Amériques, diminution due à la réorientation des économies par gains de productivité vers les domaines prioritaires	(193 600)
-	dans la Région de l'Asie du Sud-Est, diminution due à la réorganisation des programmes, à l'appui aux programmes interpays, aux programmes prioritaires et aux dépenses d'équipement	(2 637 300)
-	dans la Région européenne, diminution visant à améliorer l'appui technique et administratif, le centre de Rome et le renforcement du programme interpays	(952 900)
-	dans la Région de la Méditerranée orientale, diminution due à la réorientation des économies par gains de productivité vers les domaines prioritaires	(43 800)
-	dans la Région du Pacifique occidental, diminution due à des économies de coûts réorientées vers les domaines prioritaires	(100 000)
<i>Activités mondiales et interrégionales</i>		
-	diminution pour appuyer des activités prioritaires au Siège et dans les bureaux régionaux	(1 032 500)
<i>Virements nets</i>		(4 237 100)

Section 9 – Administration

<i>Régions</i>		
-	dans la Région de l'Asie du Sud-Est, augmentation due à la restructuration des programmes, à l'appui aux programmes interpays et à l'amélioration des biens d'équipement	797 500
-	dans la Région européenne, augmentation due à la réorganisation des programmes	943 600
-	dans la Région de la Méditerranée orientale, augmentation due aux programmes interpays et fonds supplémentaires pour le déménagement au Caire	1 942 600
<i>A déduire :</i>		
-	dans la Région africaine, diminution due à la réorientation de fonds vers les programmes prioritaires	(581 000)
-	dans la Région des Amériques, diminution due à la réorientation des économies par gains de productivité vers les programmes prioritaires	(572 000)
-	dans la Région du Pacifique occidental, diminution due aux économies de coûts réorientées vers les domaines prioritaires	(600 000)
<i>Activités mondiales et interrégionales</i>		
-	diminution pour appuyer des activités prioritaires	(913 400)
<i>Virements nets</i>		1 017 300

Section 10 – Directeur général, Directeurs régionaux et fonctions indépendantes

<i>Régions</i>		
-	dans la Région de l'Asie du Sud-Est, augmentation due à la restructuration des programmes et financement complémentaire des activités interpays	750 400
-	dans la Région européenne, augmentation due à la restructuration des programmes	71 300
-	dans la Région de la Méditerranée orientale, augmentation du financement des programmes interpays, des réunions interpays et du déménagement du bureau	395 500
<i>A déduire :</i>		
-	dans la Région africaine, diminution due aux variations de coûts et à la réorientation des économies par gains de productivité	(1 369 000)
-	dans la Région des Amériques, diminution due à la réorientation des économies par gains de productivité	(91 200)
-	dans la Région du Pacifique occidental, diminution due à la réorientation de fonds vers les programmes prioritaires	(350 000)
<i>Activités mondiales et interrégionales</i>		
-	diminution pour appuyer des programmes et activités prioritaires	(2 165 500)
<i>Virements nets</i>		
		(2 758 500)

Section 11 – Programmes de pays

<i>Régions</i>		
-	dans la Région des Amériques, augmentation pour la grossesse sans risques en Bolivie	140 000
-	dans la Région européenne, augmentation due à la réorganisation des programmes	75 000
<i>A déduire :</i>		
-	dans la Région africaine, diminution pour appuyer le financement par le programme interpays des programmes de coopération des pays et la réimplantation du Bureau régional	(2 477 000)
-	dans la Région de l'Asie du Sud-Est, diminution pour appuyer le financement du programme interpays	(3 734 000)
-	dans la Région de la Méditerranée orientale, diminution pour appuyer le financement du programme interpays	(1 580 000)
<i>Virements nets</i>		
		(7 576 000)
<i>Résultats nets</i>		
		-

Tableau 1 a)

**Espèces, dépôts et titres
au 31 décembre 2001**

(en dollars des Etats-Unis)

Les sommes en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis ont été converties en dollars aux taux de change officiels de l'Organisation. Les titres sont comptabilisés à la valeur du marché.

Espèces en banque, en transit et en caisse			
Comptes courants - Siège		76 769 646	
Comptes courants - Bureaux régionaux		53 411 325	130 180 971
Dépôts et titres détenus par l'Organisation, tant pour son compte que pour celui du fonds bénévole pour la promotion de la santé, de ses comptes spéciaux et fonds fiduciaires, notamment les diverses fondations administrées par l'OMS			
Dépôts			
Dépôts et comptes à vue en dollars des Etats-Unis		749 471 246	
Titres			
Portefeuilles à rendement fixe à court terme en dollars des Etats-Unis	369 885 964		
Portefeuilles de l'assurance-maladie du personnel en dollars des Etats-Unis (rendement)	134 817 160		
Portefeuilles de l'assurance-maladie du personnel en francs suisses (rendement)	22 358 993		
Portefeuille de l'assurance-maladie du personnel en dollars des Etats-Unis (actions)	6 930 674	533 992 791	^{a/} 1 283 464 037
Total des espèces, dépôts et titres au 31 décembre 2001			1 413 645 008 ^{b/}
^{a/} En 2001, on est passé de la valeur d'achat à la valeur du marché pour la comptabilisation des titres, et ce changement a coïncidé avec la création de nouveaux portefeuilles de placements à fin 2001. A la suite de ce changement, des recettes supplémentaires de \$1 141 315 ont été comptabilisées en 2001.			
^{b/} Pour l'exercice 2000-2001, compte tenu d'un gain au change de \$2 956 428, les recettes provenant des disponibilités se sont élevées au total à \$131 172 633 (1998-1999 : \$76 073 539), dont \$ 28 859 483 (1998-1999 : \$7 676 300) afférents au budget ordinaire, et ont été créditées au compte pour les recettes occasionnelles. Compte tenu d'un montant de \$624 917 (1998-1999 : \$158 231) imputable aux frais de gestion du portefeuille de bons du trésor de l'OMS et aux systèmes de technologie de l'information, le solde de \$101 688 233 (1998-1999 : \$68 239 008) a été crédité à divers autres fonds et comptes spéciaux, conformément au paragraphe 11.2 du Règlement financier.			

Tableau 1 b)

**Répartition des espèces, dépôts et titres
par source de fonds
au 31 décembre 2001**

(en dollars des Etats-Unis)

	1999		2001	
Comptes créditeurs et débiteurs :				
Comptes créditeurs et recettes				
comptabilisées d'avance	33 468 318		38 571 859	
Comptes débiteurs et dépenses réglées				
par anticipation	37 712 270	(4 243 952)	47 175 886	(8 604 027)
Engagements non réglés :				
Activités liées à des programmes de l'OMS :				
Arrangements interorganisations	15 115 042		21 981 432	
Autres fonds de l'OMS	16 820 773		11 615 284	
Budget ordinaire	78 116 934		82 011 578	
Fonds fiduciaires	40 969 148		57 569 688	
Fonds bénévole pour la promotion de la santé	74 362 449	225 384 346	109 060 477	282 238 459
Activités non liées à des programmes de l'OMS :				
Centre international de Calcul (CIC)	3 331 510		1 620 541	
Fonds fiduciaire du Programme des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)	28 083 734	31 415 244	66 689 082	68 309 623
Fonds fiduciaires	336 152 839		381 461 455	
A déduire : Poste hors caisse - intérêts courus et non répartis	11 494 034	324 658 805	16 390 408	365 071 047
Fonds bénévole pour la promotion de la santé		275 090 500		443 766 060
Emprunts internes		(63 110 688)		(24 628 307)
Autres fonds de l'OMS :				
Compte pour les recettes occasionnelles	28 672 961		47 652 974	
Compte d'ordre	25 020 914		13 395 523	
Fonds immobilier	1 731 678		557 442	
Fonds de roulement pour le matériel d'enseignement et de laboratoire destiné à l'enseignement médical	400 000		400 000	
Fonds de roulement des ventes	500 000		500 000	
Compte spécial pour les recettes découlant de la politique en matière de brevets			3 290	
Compte spécial pour les services concédés au Siège	3 443 029		3 830 903	
Compte spécial de frais généraux	104 757 266		140 796 882	
Compte spécial du fonds de l'OMS pour le renouvellement	1 909 448			
Fonds de péréquation des impôts	5 898 440		6 607 610	
Compte pour les paiements de fin de contrat	47 637 301	219 971 037	38 578 909	252 323 533
Contributions de Membres reçues en avance		42 111 903		35 168 620
Total		1 051 277 195		1 413 645 008

Tableau 2

**Recettes et dépenses
Budget effectif de 2000-2001**

(en dollars des Etats-Unis)

			Montant réel	Budget
Recettes				
	Contributions nettes des Etats Membres (Tableau 3) <i>i)</i>		842 585 210	842 610 440
	A déduire : Ajustement des crédits (résolution WHA54.9)			25 230
			842 585 210	842 585 210
	A déduire : Provision pour le retard du recouvrement des contributions fixées (Tableau 3)		64 321 035	
	Contributions recouvrées		778 264 175	842 585 210
	A déduire : Montants virés au fonds de péréquation des impôts pour couvrir les remboursements d'impôts sur le revenu <i>ii)</i>		7 212 000	7 212 000
	Contributions recouvrées afférentes au budget effectif		771 052 175	835 373 210
	A ajouter : Remboursement des dépenses d'appui aux programmes par le Programme des Nations Unies pour le Développement (résolution WHA52.20)		1 700 000	1 700 000
	Recettes occasionnelles affectées (résolution WHA52.20)		5 555 567	5 555 560
	Total des contributions recouvrées afférentes au budget effectif		778 307 742	842 628 770
	A déduire : Mécanisme de compensation des gains et pertes au change - montant net des économies virées au compte pour les recettes occasionnelles (résolution WHA52.20) (Tableau 5)		12 101 700	12 101 700
	Recettes totales : Budget effectif		766 206 042	830 527 070
Dépenses				
	Engagements de dépenses : Budget effectif (Etat IV, sections 1 à 11 de la résolution portant ouverture de crédits) <i>iii)</i>		820 393 035	830 527 070
	Découvert de trésorerie		54 186 993	-
	Financé par : - le fonds de roulement		29 558 686	
	- les emprunts internes		24 628 307	
			54 186 993	-
Notes :				
<i>i)</i>	Contributions fixées pour 2000-2001		842 585 210	100,00%
	Contributions recouvrées :			
	en 2000		408 507 751	48,48%
	en 2001		369 756 424	43,88%
	Total (Tableau 3)		778 264 175	92,36%
	Non-perçu de contributions pour 2000-2001		64 321 035	7,64%
<i>ii)</i>	Virement au fonds de péréquation des impôts (section 12 de la résolution portant ouverture de crédits)		80 000 000	
	A déduire : Montants portés au crédit des Membres		72 788 000	
	Montants visés au fonds de péréquation des impôts pour couvrir les remboursements d'impôts sur le revenu		7 212 000	
<i>iii)</i>	Crédits effectifs (Etat IV)		830 527 070	
	A déduire : Dépenses		820 393 035	
	Solde non engagé (Etat IV)		10 134 035	

Tableau 3

Contributions fixées pour 2000-2001 et les exercices précédents

(en dollars des Etats-Unis)

Membres, y compris les Membres associés	Contributions fixées pour 2000-2001			Contributions fixées pour les exercices précédents			Solde total restant à recouvrer
	Montants nets	Contributions recouvrées en 2000-2001	Solde restant à recouvrer au 31 déc. 2001	Solde restant à recouvrer au 1 ^{er} janv. 2000	Contributions recouvrées et ajustées en 2000-2001	Solde restant à recouvrer au 31 déc. 2001	
Membres dont les contributions étaient inscrites au budget effectif							
Afghanistan	25 240		25 240	218 060	270	217 790	243 030
Albanie	24 520	24 520					
Algérie	701 120	701 120					
Andorre	32 950	32 950					
Angola	82 750	42 015	40 735				40 735
Antigua-et-Barbuda	16 820		16 820	206 624	24 190	182 434	199 254
Argentine	9 124 360		9 124 360	7 876 855	3 663 725	4 213 130	13 337 490
Arménie	50 460		50 460	2 446 240	550	2 445 690	2 496 150
Australie	12 075 110	12 075 110					
Autriche	7 734 470	5 067 235	2 667 235	3 675 150	3 675 150		2 667 235
Azerbaïdjan	92 500		92 500	4 185 930	1 000	4 184 930	4 277 430
Bahamas	123 840	123 840					
Bahreïn	140 680	140 680					
Bangladesh	82 810	82 810					
Barbade	66 650	66 650		31 210	31 210		
Bélarus	470 940		470 940	2 000 064	1 598 489	401 575	872 515
Belgique	9 121 380	8 288 260	833 120	305 713	305 713		833 120
Belize	7 770	7 770					
Bénin	15 870	15 794	76				76
Bhoutan	7 050	7 050					
Bolivie	58 880	30 775	28 105	28 745	28 745		28 105
Bosnie-Herzégovine	42 040	21 020	21 020	442 495	228 420	214 075	235 095
Botswana	82 950	82 950					
Brésil	12 168 600	6 192 241	5 976 359	7 302 460	7 302 460		5 976 359
Brunéi Darussalam	165 980	165 980					
Bulgarie	92 500	92 500					
Burkina Faso	16 760	16 760					
Burundi	8 400	4 165	4 235	32 370	32 370		4 235
Cambodge	8 400	8 400					
Cameroun	109 030	109 030		20 359	20 359		
Canada	22 149 540	22 149 540					
Cap-Vert	16 820	8 564	8 256				8 256
République centrafricaine	8 400		8 400	153 607	14 167	139 440	147 840
Tchad	8 400		8 400	289 590	54 404	235 186	243 586
Chili	1 120 100	1 011 032	109 068				109 068
Chine	8 149 600	8 149 600					
Colombie	888 020	450 830	437 190				437 190

Tableau 3 (suite)

Membres, y compris les Membres associés	Contributions fixées pour 2000-2001			Contributions fixées pour les exercices précédents			
	Montants	Contributions	Solde restant	Solde restant	Contributions	Solde	Solde
	nets	recouvrées	à recouvrer	à recouvrer	recouvrées	restant à	total restant
		en	au	au	et ajustées	recouvrer au	à recouvrer
	2000-2001	31 déc. 2001	1 ^{er} janv. 2000	en 2000-2001	31 déc. 2001		
Comores	8 400		8 400	453 483	12 416	441 067	449 467
Congo ^{af}	(370 450)	(370 450)		212 388	212 388		
Iles Cook	7 290	7 290					
Costa Rica	133 190	78 560	54 630				54 630
Côte d'Ivoire	74 530	74 530					
Croatie	239 050	239 050					
Cuba	196 990	196 990		653 734	425 842	227 892	227 892
Chypre	273 990	273 990					
République tchèque	862 520	862 520					
République populaire démocratique de Corée	119 420	119 420					
République démocratique du Congo	58 860		58 860	50 662	640	50 022	108 882
Danemark	5 632 190	5 632 190					
Djibouti	8 400		8 400	87 470	58 270	29 200	37 600
Dominique	8 250	8 250					
République dominicaine	126 140		126 140	833 218	1 370	831 848	957 988
Equateur	168 200	168 200		167 420	167 420		
Egypte	528 640	528 640					
El Salvador	99 720	99 720					
Guinée équatoriale	8 400	8 400		348 586	348 586		
Erythrée	7 160	7 160					
Estonie	99 750	99 750					
Ethiopie	49 250	49 250					
Fidji	32 440	32 440					
Finlande	4 409 920	4 409 920					
France	55 353 160	55 353 160					
Gabon	126 110		126 110	59 925	36 050	23 875	149 985
Gambie	8 400	8 400		88 240	88 240		
Géorgie	58 880		58 880	4 328 340	640	4 327 700	4 386 580
Allemagne	80 894 890	80 894 890					
Ghana	57 770	28 885	28 885	27 545	27 545		28 885
Grèce	2 858 050	2 858 050					
Grenade	8 400	5 987	2 413	87 460	87 460		2 413
Guatemala	150 190	150 190					
Guinée	25 240		25 240	131 276	100 270	31 006	56 246
Guinée-Bissau	8 400		8 400	197 279	90	197 189	205 589
Guyana	7 770	7 569	201				201
Haiti	16 800	16 800					
Honduras	24 670	24 670		34	34		
Hongrie	974 060	974 060					
Islande	256 950	256 950					
Inde	2 448 420	2 448 420					
Indonésie	1 538 690	341 910	1 196 780	162 495	162 495		1 196 780
Iran (République islamique d')	1 328 700	498 980	829 720	1 637 648	1 637 648		829 720
Iraq	260 700		260 700	5 164 247	2 840	5 161 407	5 422 107
Irlande	1 824 970	1 824 970					

Tableau 3 (suite)

Membres, y compris les Membres associés	Contributions fixées pour 2000-2001			Contributions fixées pour les exercices précédents			
	Montants	Contributions	Solde restant	Solde restant	Contributions	Solde	Solde
	nets	recouvrées	à recouvrer	à recouvrer	recouvrées	restant à	total restant
		en	au	au	et ajustées	recouvrer au	à recouvrer
	2000-2001	31 déc. 2001	1 ^{er} janv. 2000	en 2000-2001	31 déc. 2001		
Israël	2 861 560	2 752 700	108 860				108 860
Italie	44 636 770	44 636 770		1 513 661	1 513 661		
Jamaïque	49 430	49 430					
Japon	169 401 050	169 401 050					
Jordanie	49 990	49 990					
Kazakhstan	395 260		395 260	4 804 199	39 300	4 764 899	5 160 159
Kenya	58 730	58 730		74 105	74 105		
Kiribati	7 050	7 050					
Koweït	1 034 270	1 034 270					
Kirghizistan	50 460		50 460	1 170 727	550	1 170 177	1 220 637
République démocratique populaire lao	10 160	10 160					
Lettonie	142 960	142 960		1 748 600	1 154 705	593 895	593 895
Liban	134 370	134 370		62 670	62 670		
Lesotho	16 820	16 820					
Libéria	16 820		16 820	365 052	50 190	314 862	331 682
Jamahiriya arabe libyenne	1 025 960	160 550	865 410	821 862	821 862		865 410
Lituanie	126 140	126 140		423 350	423 350		
Luxembourg	554 370	554 370					
Madagascar	24 700	24 700					
Malawi	15 730	15 730					
Malaisie	1 496 950	1 496 950					
Maldives	7 240	7 240					
Mali	16 220	15 308	912	8 047	8 047		912
Malte	116 420	116 420					
Iles Marshall	7 950	7 950					
Mauritanie	8 400	8 400		42 100	42 100		
Maurice	74 330	74 330					
Mexique	8 207 790	8 207 790					
Micronésie (Etats fédérés de)	7 230	7 230					
Monaco	32 420	32 420					
Mongolie	16 330	16 330					
Maroc	333 120	333 120					
Mozambique	7 160	7 160					
Myanmar	65 940	65 940					
Namibie	57 720	57 720					
Nauru	8 400		8 400	78 510	90	78 420	86 820
Népal	33 000	33 000		15 105	15 105		
Pays-Bas	13 300 120	13 300 120					
Nouvelle-Zélande	1 793 630	1 793 630					
Nicaragua	8 400	8400		44 441	44 441		
Niger	16 820		16 820	209 623	190	209 433	226 253
Nigéria	260 700		260 700	1 080 435	211 140	869 295	1 129 995
Nioué	8 380	8 380		10 070	10 070		
Norvège	4 972 660	4 972 660					
Oman	415 430	415 430					
Pakistan	487 240	240 798	246 442				246 442

Tableau 3 (suite)

Membres, y compris les Membres associés	Contributions fixées pour 2000-2001			Contributions fixées pour les exercices précédents			Solde total restant à recouvrer
	Montants	Contributions	Solde restant	Solde restant	Contributions	Solde	
	nets	recouvrées	à recouvrer	à recouvrer	recouvrées	restant à	
		en	au	au	et ajustées	recouvrer au	
	2000-2001	31 déc. 2001	1 ^{er} janv. 2000	en 2000-2001	31 déc. 2001		
Palaos (les)	7 250	7 250					
Panama	109 230	101 030	8 200	23 911	23 911		8 200
Papouasie-Nouvelle-Guinée	58 630	58 630		10 835	10 835		
Paraguay	117 230		117 230	20 359	1 280	19 079	136 309
Pérou	815 720		815 720	583 724	346 360	237 364	1 053 084
Philippines	672 540	586 730	85 810	216 216	216 216		85 810
Pologne	1 620 420	1 620 420					
Portugal	3 534 240	1 794 140	1 740 100				1 740 100
Porto Rico	8 400	8 400		127 810	127 810		
Qatar	268 600	268 600					
République de Corée	8 236 700	8 236 700					
République de Moldova	84 100		84 100	2 867 409	26 920	2 840 489	2 924 589
Roumanie	461 850	461 850					
Fédération de Russie	8 914 120	8 914 120		18 036 927	18 036 927		
Rwanda	7 550	7 550					
Saint-Kitts-et-Nevis	7 190	7 190					
Sainte-Lucie	7 730	250	7 480				7 480
Saint-Vincent-et-Grenadines	8 400	8 400		3 980	3 980		
Samoa	7 050	7 050					
Saint-Marin	15 630	15 630					
Sao Tomé-et-Principe	7 810	7 810					
Arabie saoudite	4 627 260	4 627 260					
Sénégal	49 830	42 735	7 095	26 400	26 400		7 095
Seychelles	15 650	15 650					
Sierra Leone	7 900	7 900		44 850	44 850		
Singapour	1 468 300	1 468 300					
Slovaquie	275 570	275 570					
Slovénie	504 580	504 580					
Iles Salomon	8 400		8 400	4 190	90	4 100	12 500
Somalie	8 400		8 400	374 913	90	374 823	383 223
Afrique du Sud	2 985 330	2 985 330					
Espagne	21 155 030	21 155 030					
Sri Lanka	99 680	99 680					
Soudan	58 250	57 325	925	8 667	8 667		925
Suriname	33 400		33 400	57 950	360	57 590	90 990
Swaziland	16 700	16 700					
Suède	8 767 320	8 767 320					
Suisse	9 903 650	9 903 650					
République arabe syrienne	525 890	267 000	258 890				258 890
Tadjikistan	33 640		33 640	777 021	72 118	704 903	738 543
Thaïlande	1 390 040	1 389 386	654				654
Ex-République yougoslave de Macédoine	32 500	16 250	16 250	26 804	26 804		16 250
Togo	8 070		8 070	7 098	90	7 008	15 078
Tokélaou	8 210		8 210	31 580	90	31 490	39 700
Tonga	7 050	7 050					

Tableau 3 (suite)

Membres, y compris les Membres associés	Contributions fixées pour 2000-2001			Contributions fixées pour les exercices précédents			Solde total restant à recouvrer
	Montants	Contributions	Solde restant	Solde restant	Contributions	Solde	
	nets	recouvrées	à recouvrer	à recouvrer	recouvrées	restant à	
		en	au	au	et ajustées	recouvrer au	
	2000-2001	31 déc. 2001	1 ^{er} janv. 2000	en 2000-2001	31 déc. 2001		
Trinité-et-Tobago	134 190	134 190		5 655	5 655		
Tunisie	223 510	223 510					
Turquie	3 618 960	3 618 960					
Turkménistan	50 460		50 460	1 149 500	550	1 148 950	1 199 410
Tuvalu	7 280	6 580	700				700
Ouganda	32 510	32 510					
Ukraine	1 572 580		1 572 580	34 198 950		34 198 950	35 771 530
Emirats arabes unis	1 452 970	1 452 970					
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	41 502 510	41 502 510					
République-Unie de Tanzanie	23 140	23 140					
Etats-Unis d'Amérique	216 217 710	182 801 871	33 415 839	35 700 369	35 700 369		33 415 839
Uruguay	395 220		395 220	173 862	156 502	17 360	412 580
Ouzbékistan	201 890	160 285	41 605	144 830	144 830		41 605
Vanuatu	8 400	8400					
Venezuela	1 320 290	601 682	718 608	2 436 338	2 436 338		718 608
Viet Nam	57 720	57 720					
Yémen	47 100	43 423	3 677	91 562	91 562		3 677
Yougoslavie (République fédérale de)	102 310		102 310				102 310
Zambie	16 170	16 170					
Zimbabwe	70 370	70 370		35 625	35 625		
Total - Membres dont les contributions étaient inscrites au budget effectif	842 494 110	778 264 175	64 229 935	153 566 814	82 368 271	71 198 543	135 428 478
Nouveaux Membres et Membres précédemment inactifs							
Bélarus ^{b/}				908 361	90 837	817 524	817 524
Ukraine ^{b/}				4 899 740	17 090	4 882 650	4 882 650
Total - Nouveaux Membres et Membres précédemment inactifs				5 808 101	107 927	5 700 174	5 700 174
Anciens Membres							
Yougoslavie	91 100		91 100	5 443 872	2 380	5 441 492	5 532 592
Total - Anciens Membres	91 100		91 100	5 443 872	2 380	5 441 492	5 532 592
Total pour tous les Membres	842 585 210	778 264 175	64 321 035	164 818 787	82 478 578	82 340 209	146 661 244
<i>Dont :</i>							
<i>Budget effectif</i>	835 373 210						
<i>Fonds de péréquation des impôts</i>	7 212 000						
	842 585 210						
^{a/} La contribution négative de \$370 450 du Congo pour 2000-2001 provient de montants à créditer à ce Membre au titre du fonds de péréquation des impôts.							
^{b/} En plus des montants dus, non comptabilisés au budget et qui apparaissent à la rubrique "Nouveaux Membres et Membres précédemment inactifs", le Bélarus et l'Ukraine sont également redevables de leur contribution, comme indiqué dans ce tableau à la rubrique "Membres dont les contributions étaient inscrites au budget effectif".							

Tableau 5

**Compte pour les recettes occasionnelles
au 31 décembre 2001**

(en dollars des Etats-Unis)

1. Au cours de l'exercice 2000-2001, le compte pour les recettes occasionnelles était régi par les dispositions relatives à la transition des anciens aux nouveaux Règlement financier et Règles de Gestion financière (EB107/INF.DOC./5 et A54/6).

2. Ce compte est crédité des recettes provenant notamment des sources ci-après :

- i) tout solde non engagé à la fin de l'exercice dans le cadre des crédits du budget ordinaire ;
- ii) à la fin de l'exercice, les engagements non réglés de l'exercice antérieur, y compris les économies nettes réalisées lors du règlement de ces engagements ;
- iii) les intérêts perçus ou revenus d'investissements sur des liquidités excédentaires au budget ordinaire ;
- iv) les remises ou réductions concernant des dépenses qui ont été reçues après la fin de l'exercice auquel les dépenses initiales se rapportaient ;
- v) le produit éventuel des réclamations aux assureurs qui n'est pas nécessaire pour remplacer l'article assuré ou compenser la perte subie ;
- vi) le produit net de la vente d'un bien d'équipement après déduction de tous les frais d'acquisition ou de rénovation ;
- vii) les recettes nettes de l'exploitation des garages souterrains du Siège ;
- viii) les pertes ou gains éventuels au change découlant de l'application du mécanisme de compensation ou de l'application des taux de change officiels de l'Organisation des Nations Unies ou de la réévaluation à des fins comptables de l'actif et du passif de l'Organisation ;
- ix) les versements d'arriérés de contributions dus par les Etats Membres qui ne sont pas nécessaires pour rembourser les emprunts auprès du fonds de roulement ou les emprunts internes ;
- x) le produit de la vente d'équipement et de matériel, déduction faite des coûts de remplacement directs ;
- xi) les recettes nettes des transactions du fonds de roulement des ventes ; et
- xii) les autres recettes diverses.

3. En vertu des dispositions transitoires visées ci-dessus au paragraphe 1, les intérêts perçus au titre des fonds du budget ordinaire au cours de l'année prenant fin le 31 décembre 2001 sont répartis entre les Etats Membres conformément aux dispositions de la résolution WHA41.12.

Tout solde éventuel de recettes occasionnelles sera reporté aux recettes diverses.

4. On trouvera à la page suivante un résumé de la position du compte pour 2000-2001, puis un état comparatif donnant le détail des recettes et des dépenses pour les années 1998-2001.

Tableau 5 (suite)

**Compte pour les recettes occasionnelles
Résumé**

(en dollars des Etats-Unis)

Solde au 1er janvier 2000			24 825 513
<i>Dont crédits ouverts au titre de résolutions pendant l'an 2000 :</i>			
Pour financer en partie le budget ordinaire pour l'exercice 2002-2003 par répartition des intérêts perçus en 1999 entre les Etats Membres conformément au plan d'incitation à la ponctualité dans le versement des contributions (résolution WHA53.5)		6 012 373	
Pour restituer le solde aux Etats Membres en 2000 en déduction de leurs contributions au budget ordinaire		6 372 696	
Pour réapprovisionner le fonds de roulement du montant des arriérés de contributions crédité aux recettes occasionnelles (résolution WHA53.5)		10 298 723	
Virement au fonds immobilier (résolution WHA53.4)		2 141 721	24 825 513
Solde			-
Recettes 2000-2001 (voir page suivante)			61 190 291
<i>Dont crédits ouverts au titre de résolutions pendant l'an 2001 :</i>			
Pour financer en partie le budget ordinaire pour l'exercice 2002-2003 par répartition des intérêts perçus en 2000 entre les Etats Membres conformément au plan d'incitation à la ponctualité dans le versement des contributions (résolution WHA54.8)		6 883 150	
Pour réapprovisionner le fonds de roulement du montant des arriérés de contributions crédité aux recettes occasionnelles (résolution WHA54.8)		7 602 828	
Virement au fonds immobilier (résolution WHA54.7)		2 689 712	17 175 690
Solde disponible au 31 décembre 2001 (Etat I.1)			<u>44 014 601</u>

Tableau 5 (suite)

Etat comparatif des recettes occasionnelles et de leur utilisation en 1998, 1999, 2000 et 2001

(en dollars des Etats-Unis)

	1998	1999	2000	2001
Solde au 1^{er} janvier	30 148 404	23 320 914	24 825 513	23 286 850
Recettes perçues				
Mécanisme de compensation (change)				
Budget ordinaire 1998-1999 (résolution WHA50.25)	2 504 838	3 008 762		
Budget ordinaire 2000-2001 (résolution WHA52.20)			5 484 454	6 617 246
Recouvrement d'arriérés de contributions	1 257 878	9 040 845	7 602 828	
Contributions de Membres précédemment inactifs		48 280	107 927	
Intérêts	1 663 927	6 012 373	6 883 150	21 976 333
Remboursements et remises	233 064	197 842	456 033	414 103
Gains (ou pertes) au change	213 595	(1 136 750)	(2 264 262)	233 881
Vente d'articles d'équipement et de matériel	92 157	97 358	80 787	187 290
Economies réalisées lors du paiement des engagements				
non réglés	12 955 406	4 776 602	4 695 805	8 115 816
Bonification versée par les autorités postales suisses	450	17 583		3 913
Montant provenant du fonds de roulement des ventes (revenu net des ventes de publications de l'OMS, déduction faite des coûts de production, de promotion des ventes et de distribution)	825 632	51 636	58 657	61 704
Exploitation des garages souterrains :				
Recettes locatives	317 870	307 135	269 575	293 155
Dépenses relatives à la sécurité dans les garages			(88 104)	
Total - Recettes perçues	20 064 817	22 421 666	23 286 850	37 903 441
Utilisation des recettes occasionnelles disponibles				
Financement du budget ordinaire/restitution aux Etats Membres (résolutions WHA53.5 et WHA54.8)	16 256 760	8 320 914	12 385 069	6 883 150
Financement de programmes prioritaires de pays (résolution WHA48.32)	10 000 000			
Financement de programmes prioritaires pour 2000-2001 (résolution WHA52.20)		15 000 000		
Mécanisme de compensation des gains et pertes au change :				
Virement au/(du) budget ordinaire de 1998-1999 (résolution WHA50.25)	635 547	(354 847)		
Virement au fonds de roulement (résolutions WHA53.5 et WHA54.8)			10 298 723	7 602 828
Virement au/(du) fonds immobilier (résolutions WHA53.4 et WHA54.7)		(2 049 000)	2 141 721	2 689 712
Total des fonds utilisés pendant l'année	26 892 307	20 917 067	24 825 513	17 175 690
Solde au 31 décembre	23 320 914	24 825 513	23 286 850	44 014 601

Tableau 6 a)

**Fonds bénévole pour la promotion de la santé
Virement des soldes au 31 décembre 1999 du fonds selon l'ancienne structure au fonds
selon la nouvelle structure au 1^{er} janvier 2000**

(en dollars des Etats-Unis)

Le fonctionnement de ce fonds est régi par la résolution WHA29.31 de l'Assemblée mondiale de la Santé.

Compte	Solde	Virements ^{a/}	Solde
	au 31 décembre 1999	1 ^{er} janvier 2000	au 1 ^{er} janvier 2000
Compte spécial pour la recherche médicale			
Compte spécial pour la recherche médicale (activités non spécifiées)	71 820	(71 820)	
Compte spécial pour la recherche médicale (activités spécifiées) - Reproduction humaine	5 674 592	(5 674 592)	
Compte spécial pour la recherche médicale (activités spécifiées) - Autres activités	1 190 962	(1 190 962)	
Total - Compte spécial pour la recherche médicale	6 937 374	(6 937 374)	
Compte spécial pour l'approvisionnement public en eau	488 311	(488 311)	
Compte spécial du paludisme	21 819 877	(21 819 877)	
Compte spécial du programme de lutte contre la lèpre	3 210 587	(3 210 587)	
Compte spécial du programme de lutte contre le pian			
Compte spécial pour les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires aiguës	7 766 657	(7 766 657)	
Compte spécial pour les désastres et les catastrophes naturelles	24 532 172	(24 532 172)	
Compte spécial du Programme mondial des Vaccins et Vaccinations	50 269 168	(50 269 168)	
Compte spécial pour l'assistance aux pays en développement les moins avancés	441 788	(441 788)	
Compte spécial du programme de santé mentale	3 729 826	(3 729 826)	
Appui technique au programme de santé reproductive	6 604 089	(6 604 089)	
Compte spécial pour la tuberculose	4 131 767	(4 131 767)	
Compte spécial pour contributions diverses à objet désigné			
Compte spécial pour contributions diverses à objet désigné (prévention de la cécité)	1 455 234	(1 455 234)	
Compte spécial pour contributions diverses à objet désigné (assistance spéciale au Cambodge, à la République démocratique populaire lao et au Viet Nam)			
Compte spécial pour contributions diverses à objet désigné (autres activités)	143 567 345	131 523 155	275 090 500
Total - Compte spécial pour contributions diverses à objet désigné	145 022 579	130 067 921	275 090 500
Compte spécial pour les contributions sans objet désigné	136 305	(136 305)	
Total général - Fonds bénévole pour la promotion de la santé	275 090 500		275 090 500
A déduire : Virement au fonds fiduciaire du Programme spécial PNUD/FNUAP/OMS/Banque mondiale de Recherche, de Développement et de Formation à la Recherche en Reproduction humaine constitué le 1 ^{er} janvier 2000			(5 704 692)
Viré au fonds bénévole pour la promotion de la santé (nouvelle structure) - voir page suivante			269 385 808
^{a/} A la suite de la Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1999) qui a été informée de la nouvelle structure à proposer concernant le fonds bénévole pour la promotion de la santé, le Conseil exécutif, à sa cent cinquantième session en janvier 2000, a examiné et noté le rapport du Secréariat (EB105/41) faisant état de l'entrée en vigueur de la nouvelle structure au début de l'exercice 2000-2001. La Cinquante-Iroisième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2000 a été informée des modifications apportées.			

Tableau 6 b)

**Fonds bénévole pour la promotion de la santé
Récapitulation des recettes et dépenses en 2000-2001 par Groupe au Siège
et par bureau régional, ainsi que pour le programme de lutte contre l'onchocercose
au 31 décembre 2001**

(en dollars des Etats-Unis)

Le fonctionnement de ce fonds est régi par la résolution WHA29.31 de l'Assemblée mondiale de la Santé.

GROUPE/BUREAU	Viré du fonds	Contributions 2000-2001	Intérêts,	Dépenses 2000-2001	Solde au 31 décembre 2001
	selon l'ancienne		ajustements et		
	structure 1 ^{er} janvier 2000		remboursements 2000-2001		
Compte spécial pour contributions diverses à objet désigné (autres activités)					
Maladies transmissibles	42 554 336	116 833 117	7 820 684	91 242 178	75 965 959
Maladies non transmissibles	4 307 029	11 450 600	498 658	8 638 893	7 617 394
Santé familiale et communautaire	18 806 136	52 407 297	6 349 118	43 226 256	34 336 295
Développement durable et milieux favorables à la santé	34 336 076	68 904 525	5 116 011	66 741 166	41 615 446
Changements sociaux et santé mentale	42 158 432	30 581 122	3 200 093	30 265 886	45 673 761
Technologie de la santé et produits pharmaceutiques	49 699 304	351 756 007	11 141 251	275 759 263	136 837 299
Bases factuelles et information à l'appui des politiques	15 393 000	40 061 894	1 414 379	33 394 405	23 474 868
Relations extérieures et organes directeurs	3 491 665	5 779 994	(1 984 621)	1 701 800	5 585 238
Administration	1 815 310	2 501 713	225 880	3 740 570	802 333
Bureau du Directeur général	3 202 930	2 017 444	(1 721 021)	1 472 195	2 027 158
Programme de lutte contre l'onchocercose		198 325 904		198 325 904	
Bureau régional de l'Afrique	11 575 343	102 003 606	2 807 683	100 314 104	16 072 528
Bureau régional des Amériques	237 310	269 281	(359 392)	57 494	89 705
Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	5 263 496	38 701 059	1 603 554	26 339 078	19 229 031
Bureau régional de l'Europe	14 595 409	25 484 056	1 339 456	27 842 903	13 576 018
Bureau régional de la Méditerranée orientale	4 599 477	13 610 890	627 140	11 210 940	7 626 567
Bureau régional du Pacifique occidental	17 350 555	18 992 199	1 709 862	24 816 156	13 236 460
Total - Fonds bénévole pour la promotion de la santé	269 385 808	1 079 680 708	39 788 735	945 089 191	443 766 060

Tableau 7

**Compte spécial de frais généraux
au 31 décembre 2001**

(en dollars des Etats-Unis)

Ce compte a été ouvert afin de faciliter la budgétisation et la comptabilisation des fonds mis à la disposition de l'Organisation pour couvrir une partie des frais généraux d'activités financées par des sources autres que le budget ordinaire, le PNUD et le FNUAP (c'est-à-dire par toutes les autres ressources extrabudgétaires).

Sont portées au crédit de ce compte les recettes provenant des sources suivantes :

- i) A la suite de la résolution WHA25.3, les montants reçus du PNUD en remboursement des frais généraux sont portés au crédit de ce compte et utilisés pour le financement du budget ordinaire ; ^{a/}
- ii) De même, les montants versés par le Fonds des Nations Unies pour la Population et par d'autres organismes des Nations Unies pour couvrir les dépenses d'appui sont crédités au compte spécial ;
- iii) Les fonds reçus pour couvrir les dépenses d'appui par d'autres sources extrabudgétaires dont les fonds fiduciaires provenant de gouvernements et d'autres entités, et le fonds bénévole pour la promotion de la santé ;
- iv) Les recettes locatives des locaux occupés au Siège par du personnel financé au moyen de fonds extrabudgétaires sont comptabilisées au compte spécial de frais généraux. Les frais d'entretien de l'extension des locaux sont imputés aux recettes locatives ;
- v) Conformément à la résolution WHA22.8, le montant des dépenses afférentes à la promotion des ventes des publications de l'OMS et au personnel exclusivement chargé des ventes est viré du fonds de roulement des ventes au compte spécial de frais généraux ;
- vi) Sont également crédités les intérêts produits par le solde créditeur du compte spécial de frais généraux.

^{a/} *Viennent en déduction de ces recettes les dépenses d'appui créditées par l'Organisation aux organismes sous-traitants, aux fonds fiduciaires et aux comptes subsidiaires du fonds bénévole pour la promotion de la santé au titre de sa contribution aux activités cofinancées et imputables sur les sources de fonds.*

Tableau 7 (suite)

		1998-1999		2000-2001
Solde au 1^{er} janvier 1998 et au 1^{er} janvier 2000		89 446 873		104 757 266
Dépenses				
Afrique	8 294 221		11 516 916	
Amériques	3 180 470		1 252 924	
Asie du Sud-Est	3 027 116		3 618 638	
Europe	1 926 490		2 832 031	
Méditerranée orientale	779 753		2 626 858	
Pacifique occidental	2 892 215		1 373 272	
Activités mondiales et interrégionales	35 152 825		39 982 096	
Frais afférents à la vente et à la promotion des ventes de publications de l'OMS	4 450 561	59 703 651	4 583 004	67 785 739
		29 743 222		36 971 527
Virement aux recettes du budget ordinaire conformément				
à la résolution WHA52.20 pour 2000-2001		(1 700 000)	<i>a/</i>	
à la résolution WHA54.20 pour 2002-2003				(500 000) <i>a/</i>
Recettes				
Reçu du Programme des Nations Unies pour le Développement	1 748 192		257 678	
Reçu du Fonds des Nations Unies pour la Population	714 463		311 498	
Dépenses d'appui d'organismes sous-traitants	(96 177)		45 792	
Dépenses d'appui : fonds fiduciaires et bénévoles	(188 637)		(47 728)	
Reçu pour couvrir les dépenses d'appui aux programmes financés par :				
Fonds fiduciaires et autres sources	11 743 029		12 784 671	
Fonds bénévole pour la promotion de la santé	46 327 601		72 792 694	
Reçu au titre de loyer de locaux à usage de bureaux au Siège versé par :				
Fonds fiduciaires et autres sources	1 546 871		2 683 920	
Fonds bénévole pour la promotion de la santé	840 343			
Virement du fonds de roulement des ventes	5 926 379		4 100 000	
Intérêts	8 151 980	76 714 044	11 396 830	104 325 355
Solde au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2001		104 757 266		140 796 882
dont : Montant affecté aux activités de soutien technique et non technique en 2000-2001 et en 2002-2003		104 757 266		140 796 882
<i>a/</i> Virement d'un montant de \$1 700 000 pour le budget ordinaire 2000-2001 et de \$500 000 pour le budget ordinaire 2002-2003 par l'intermédiaire du compte d'ordre.				

Tableau 8

**Fonds immobilier
au 31 décembre 2001**

(en dollars des Etats-Unis)

Ce fonds a été créé par la Vingt-Troisième Assemblée mondiale de la Santé (résolution WHA23.14).

En vertu de la résolution WHA23.14, le coût des activités immobilières est financé par des crédits approuvés par l'Assemblée de la Santé au moyen de prélèvements sur les recettes occasionnelles. A partir de l'exercice 2002-2003, les activités du fonds immobilier seront financées par des crédits du budget ordinaire en vertu du nouveau Règlement financier et des nouvelles Règles de Gestion financière. Le fonds immobilier est également crédité des recettes locatives provenant des opérations immobilières (autres que les recettes locatives de bureaux, des garages et les sommes versées par les concessionnaires de services au Siège) et des intérêts provenant du placement des capitaux du fonds.

Il est utilisé pour couvrir les dépenses afférentes à la construction de bâtiments ou à l'agrandissement de bâtiments existants ; à l'acquisition de terrains, le cas échéant ; aux grosses réparations et aux transformations des bâtiments à usage de bureaux existants ; enfin, à l'entretien, aux réparations et au réaménagement des logements loués au personnel par l'Organisation.

Solde au 1^{er} janvier 2000			1 731 678
Recettes			
Virement aux recettes occasionnelles - résolutions WHA53.4 et WHA54.7		4 831 433	
Loyers perçus		26 533	
Intérêts		454 980	5 312 946
			7 044 624
Dépenses			
<i>Siège :</i>			
Réseau informatique local (LAN) - résolution WHA48.22		7 183	
Remplacement du central téléphonique - résolution WHA53.4		1 704 034	
<i>Bureau régional de l'Afrique :</i>			
Remplacement du central téléphonique - résolution WHA53.4		427 256	
<i>Bureau régional des Amériques :</i>			
Rénovation du bâtiment de l'OMS/OPS - résolution WHA54.7		3 250 000	
<i>Bureau régional de l'Asie du Sud-Est :</i>			
Remplacement du central téléphonique - résolution WHA53.4		354 161	
<i>Bureau régional de l'Europe :</i>			
Remplacement de l'infrastructure de câblage du réseau informatique local (LAN)			
- résolution WHA23.14, paragraphe 3.ii)		(827)	
<i>Bureau régional de la Méditerranée orientale :</i>			
Remplacement du central téléphonique - résolution WHA53.4		425 000	
<i>Bureau régional du Pacifique occidental :</i>			
Remplacement du central téléphonique - résolution WHA53.4		320 375	6 487 182
Solde au 31 décembre 2001			557 442

Tableau 9

**Fonds de roulement pour le matériel d'enseignement et de laboratoire
destiné à l'enseignement médical
au 31 décembre 2001**

(en dollars des Etats-Unis)

Ce fonds a été créé par la résolution WHA19.7 de la Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé. Il permet de financer l'achat de matériel d'enseignement et de laboratoire pour l'enseignement de la médecine et des autres sciences de la santé sur la demande d'Etats Membres déposant d'avance un montant, en monnaie nationale, correspondant au coût estimatif total dans les monnaies utilisées pour les achats.

Solde au 1^{er} janvier 2000					400 000
Monnaies locales reçues (équivalent en dollars des Etats-Unis) :					
			Remboursements		
	Nombre de		(opérations	Recettes	
	demandes	Montants	terminées)	nettes	
Bangladesh	2	115 320		115 320	
Egypte	5	79 821	85 828	(6 007)	
Jamahiriya arabe libyenne	6	136 259		136 259	
Qatar	2	889		889	
		332 289	85 828	246 461	
A déduire : Montants virés au crédit de fonds fiduciaires de Membres pour achats				246 461	
Solde au 31 décembre 2001					400 000

Tableau 12

**Compte spécial du fonds de l'OMS pour le renouvellement
au 31 décembre 2001**

(en dollars des Etats-Unis)

Le compte spécial du fonds de l'OMS pour le renouvellement a été créé par le Directeur général pour financer, pour une période de trois ans jusqu'au 31 décembre 2001, les initiatives précises en faveur du changement lancées à l'OMS et qui visent à faire en sorte que l'Organisation soit plus unie et plus efficace et qu'elle réponde mieux aux problèmes.

Solde au 1^{er} janvier 2000			1 909 448
Recettes			
Contributions (extrabudgétaires) :			
Canada	165 316		
Chypre	20 000		
Pays-Bas	301 448		
Nouvelle-Zélande	65 000		
Tunisie	9 405		
Total des contributions	561 169		
Intérêts	184 020		745 189
Total - Recettes			2 654 637
Dépenses			
Etudes sur l'efficacité	2 211		
Réseau mondial de communication	967 734		
Programme mondial des bases factuelles à l'appui des politiques de santé			
Conseil mondial de gestion du personnel	103 102		
Réunion des représentants de l'OMS dans les pays	(2 624)		
Ateliers sur les compétences en matière de négociations	162 155		
Partenariats pour le développement du secteur sanitaire	677 470		
Formation au système de gestion et de développement des services de personnel	45 200		
Planification et gestion	(9 419)		
Retraites du Conseil exécutif et du Cabinet	(21 481)		
Formation du personnel	729 282		
Groupe de travail sur les politiques et les stratégies visant à appuyer l'OMS dans le domaine de la recherche en santé	1 007		2 654 637
Solde au 31 décembre 2001			-

Exécution financière du budget programme de l'OMS en 2000-2001

Cette partie du rapport financier intérimaire non vérifié a pour objet d'indiquer l'exécution financière du programme sanitaire international pour toutes les sources de fonds comparativement au budget programme approuvé pour 2000-2001. Les données sont fournies par section de la résolution portant ouverture de crédits au Siège et au niveau régional et par pays/territoire. A la suite de l'approbation du budget par la Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé, le Conseil exécutif, à sa cent cinquième session, a souscrit au virement d'un montant de US \$38 369 000 de la section 3 (Systèmes de santé et santé communautaire, rebaptisée depuis Santé familiale et communautaire) à la section 7 (Bases factuelles et information à l'appui des politiques).

Table récapitulative 1 (suite)

AUTRES FONDS			TOTAL			
Budget	Dépenses en 2000-2001		Budget	Dépenses en 2000-2001		
2000-2001	Taux d'exécution		2000-2001	Taux d'exécution		
		en % du			en % du	
		budget			budget	
a)			a)		total	
663 200	550 035	82,9	929 917	812 183	87,3	Siège b)
						Niveau
190 534	463 691	243,4	430 163	700 754	162,9	régional b)
104 466	341 941	327,3	428 673	663 123	154,7	Pays
			(25)			Ajustement des crédits (voir Etat IV)
958 200	1 355 667	141,5	1 788 728	2 176 060	121,7	Total
<i>Rapprochement en dépenses totales :</i>						
<i>A ajouter :</i>						
Dépenses d'appui aux programmes, PNUD et FNUAP				520		
				2 176 580		
<i>A déduire :</i>						
Eliminations - Etat I				66 512		
Total - Programme sanitaire international - Etat I				2 110 068		

Table récapitulative 3

**Budget et dépenses – 2000-2001
Récapitulation par Région**

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Régions ^{a)}	Budget ordinaire			Autres fonds			Total		
	Budget	Dépenses		Budget	Dépenses		Budget	Dépenses	
	effectif 2000-2001		% *	2000-2001			2000-2001		% *
Afrique	178 127	176 358	99,0	143 564	497 006		321 691	673 364	209,3
Amériques	78 111	77 348	99,0	315	12 604		78 426	89 952	114,7
Asie du Sud-Est	96 338	95 389	99,0	7 077	91 639		103 415	187 028	180,9
Europe	49 674	49 225	99,1	32 911	73 446		82 585	122 671	148,5
Méditerranée orientale	86 365	86 010	99,6	11 242	85 903		97 607	171 913	176,1
Pacifique occidental	75 221	73 915	98,3	17 726	45 034		92 947	118 949	128,0
Activités de pays - montant non encore réparti ^{b)}				82 165			82 165		
Total	563 836	558 245	99,0	295 000	805 632		858 836	1 363 877	158,8
*) Taux d'exécution en pourcentage du budget.									
a) Pour plus de précisions par Région, voir la Table récapitulative 5.									
b) Au moment de l'approbation du budget programme 2000-2001 en mai 1999, la décision finale n'avait pas encore été prise concernant la répartition de ce montant prévu au budget au titre des autres fonds. Les dépenses sont comptabilisées dans la Région où elles sont effectuées.									

Table récapitulative 5

Budget et dépenses – 2000-2001
Récapitulation par Région et par section de la résolution portant ouverture de crédits

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Région/Section de la résolution portant ouverture de crédits	Budget ordinaire			Autres fonds		Total		
	Budget	Dépenses		Budget	Dépenses	Budget	Dépenses	
	effectif 2000-2001		% *	2000-2001		2000-2001		% *
Afrique								
Maladies transmissibles	5 801	5 749	99,1	128 594	261 596	134 395	267 345	198,9
Maladies non transmissibles	1 695	1 678	99,0		627	1 695	2 305	136,0
Santé familiale et communautaire	7 701	7 569	98,3	4 464	10 244	12 165	17 813	146,4
Développement durable et milieux favorables								
à la santé	7 086	7 022	99,1	245	334	7 331	7 356	100,3
Changements sociaux et santé mentale	2 626	2 607	99,3		132	2 626	2 739	104,3
Technologie de la santé et produits pharmaceutiques	3 929	3 904	99,4	245	67 595	4 174	71 499	1 713,0
Bases factuelles et information à l'appui des politiques	12 023	11 968	99,5		1 079	12 023	13 047	108,5
Relations extérieures et organes directeurs	4 887	4 845	99,1	1 264	1 260	6 151	6 105	99,3
Administration	20 826	20 617	99,0	5 544	9 310	26 370	29 927	113,5
Directeur général, Directeurs régionaux et fonctions indépendantes	1 734	1 703	98,2			1 734	1 703	98,2
Total partiel	68 308	67 662	99,1	140 356	352 177	208 664	419 839	201,2
Programmes de pays (voir Table récapitulative 6)	109 819	108 696	99,0	3 208	144 829	113 027	253 525	224,3
TOTAL AFRIQUE	178 127	176 358	99,0	143 564	497 006	321 691	673 364	209,3
Amériques								
Maladies transmissibles	5 778	5 715	98,9		3 830	5 778	9 545	165,2
Maladies non transmissibles	1 092	1 057	96,8		250	1 092	1 307	119,7
Santé familiale et communautaire	2 095	1 970	94,0	315	971	2 410	2 941	122,0
Développement durable et milieux favorables								
à la santé	4 449	4 477	100,6		437	4 449	4 914	110,5
Changements sociaux et santé mentale	2 422	2 422	100,0		608	2 422	3 030	125,1
Technologie de la santé et produits pharmaceutiques	2 807	2 807	100,0		1 711	2 807	4 518	161,0
Bases factuelles et information à l'appui des politiques	7 801	7 757	99,4		644	7 801	8 401	107,7
Relations extérieures et organes directeurs	2 170	2 146	98,9		169	2 170	2 315	106,7
Administration	6 286	6 217	98,9		151	6 286	6 368	101,3
Directeur général, Directeurs régionaux et fonctions indépendantes	522	516	98,9			522	516	98,9
Total partiel	35 422	35 084	99,0	315	8 771	35 737	43 855	122,7
Programmes de pays (voir Table récapitulative 6)	42 689	42 264	99,0		3 833	42 689	46 097	108,0
TOTAL AMERIQUES	78 111	77 348	99,0	315	12 604	78 426	89 952	114,7

Table récapitulative 5 (suite)

Région/Section de la résolution portant ouverture de crédits	Budget ordinaire			Autres fonds		Total		
	Budget	Dépenses		Budget	Dépenses	Budget	Dépenses	
	effectif 2000-2001		% *	2000-2001		2000-2001		% *
Asie du Sud-Est								
Maladies transmissibles	2 815	2 789	99,1		5 777	2 815	8 566	304,3
Maladies non transmissibles	1 077	1 073	99,6		252	1 077	1 325	123,0
Santé familiale et communautaire	2 127	2 094	98,4		2 331	2 127	4 425	208,0
Développement durable et milieux favorables								
à la santé	3 042	3 009	98,9		166	3 042	3 175	104,4
Changements sociaux et santé mentale	1 885	1 880	99,7			1 885	1 880	99,7
Technologie de la santé et produits pharmaceutiques	2 270	2 270	100,0		6 852	2 270	9 122	401,9
Bases factuelles et information à l'appui des politiques	6 106	6 078	99,5	60	82	6 166	6 160	99,9
Relations extérieures et organes directeurs	882	848	96,1	712	656	1 594	1 504	94,4
Administration	5 853	5 800	99,1	2 423	2 871	8 276	8 671	104,8
Directeur général, Directeurs régionaux et fonctions indépendantes	2 214	2 199	99,3			2 214	2 199	99,3
Total partiel	28 271	28 040	99,2	3 195	18 987	31 466	47 027	149,5
Programmes de pays (voir Table récapitulative 6)	68 067	67 349	98,9	3 882	72 652	71 949	140 001	194,6
TOTAL ASIE DU SUD-EST	96 338	95 389	99,0	7 077	91 639	103 415	187 028	180,9
Europe								
Maladies transmissibles	868	856	98,6	1 556	1 640	2 424	2 496	103,0
Maladies non transmissibles	1 547	1 540	99,5	250	2 422	1 797	3 962	220,5
Santé familiale et communautaire	1 678	1 678	100,0	1 114	1 958	2 792	3 636	130,2
Développement durable et milieux favorables								
à la santé	5 852	5 789	98,9	11 070	10 143	16 922	15 932	94,1
Changements sociaux et santé mentale	2 136	2 131	99,8	980	1 773	3 116	3 904	125,3
Technologie de la santé et produits pharmaceutiques	1 564	1 540	98,5	3 826	6 907	5 390	8 447	156,7
Bases factuelles et information à l'appui des politiques	10 129	10 063	99,3	2 170	6 462	12 299	16 525	134,4
Relations extérieures et organes directeurs	3 828	3 779	98,7	644	995	4 472	4 774	106,8
Administration	12 398	12 271	99,0	2 099	1 807	14 497	14 078	97,1
Directeur général, Directeurs régionaux et fonctions indépendantes	2 105	2 084	99,0	172	171	2 277	2 255	99,0
Total partiel	42 105	41 731	99,1	23 881	34 278	65 986	76 009	115,2
Programmes de pays (voir Table récapitulative 6)	7 569	7 494	99,0	9 030	39 168	16 599	46 662	281,1
TOTAL EUROPE	49 674	49 225	99,1	32 911	73 446	82 585	122 671	148,5

Table récapitulative 5 (suite)

Région/Section de la résolution portant ouverture de crédits	Budget ordinaire			Autres fonds		Total		
	Budget	Dépenses		Budget	Dépenses	Budget	Dépenses	
	effectif 2000-2001		% *	2000-2001		2000-2001		% *
Méditerranée orientale								
Maladies transmissibles	2 420	2 398	99,1	2 014	3 520	4 434	5 918	133,5
Maladies non transmissibles	282	278	98,6			282	278	98,6
Santé familiale et communautaire	796	741	93,1	1 342	1 788	2 138	2 529	118,3
Développement durable et milieux favorables								
à la santé	4 792	4 760	99,3	1 326	3 279	6 118	8 039	131,4
Changements sociaux et santé mentale	2 091	2 082	99,6	31	412	2 122	2 494	117,5
Technologie de la santé et produits pharmaceutiques	1 262	1 245	98,7	325	9 453	1 587	10 698	674,1
Bases factuelles et information à l'appui des politiques	7 298	7 252	99,4	95	117	7 393	7 369	99,7
Relations extérieures et organes directeurs	1 822	1 804	99,0		67	1 822	1 871	102,7
Administration	9 103	9 028	99,2	2 051	2 622	11 154	11 650	104,4
Directeur général, Directeurs régionaux et fonctions indépendantes	2 768	2 744	99,1			2 768	2 744	99,1
Total partiel	32 634	32 332	99,1	7 184	21 258	39 818	53 590	134,6
Programmes de pays (voir Table récapitulative 6)	53 731	53 678	99,9	4 058	64 645	57 789	118 323	204,8
TOTAL MEDITERRANEE ORIENTALE	86 365	86 010	99,6	11 242	85 903	97 607	171 913	176,1
Pacifique occidental								
Maladies transmissibles	3 070	3 070	100,0	2 700	4 579	5 770	7 649	132,6
Maladies non transmissibles	1 358	1 274	93,8		643	1 358	1 917	141,2
Santé familiale et communautaire	2 450	2 449	100,0	2 012	3 262	4 462	5 711	128,0
Développement durable et milieux favorables								
à la santé	4 259	4 259	100,0		999	4 259	5 258	123,5
Changements sociaux et santé mentale	905	905	100,0		503	905	1 408	155,6
Technologie de la santé et produits pharmaceutiques	3 584	3 584	100,0	1 033	5 649	4 617	9 233	200,0
Bases factuelles et information à l'appui des politiques	5 606	5 468	97,5	2 700	1 818	8 306	7 286	87,7
Relations extérieures et organes directeurs	3 113	2 890	92,8	4 428	9 510	7 541	12 400	164,4
Administration	6 391	6 311	98,7	2 730	1 257	9 121	7 568	83,0
Directeur général, Directeurs régionaux et fonctions indépendantes	2 153	2 004	93,1			2 153	2 004	93,1
Total partiel	32 889	32 214	97,9	15 603	28 220	48 492	60 434	124,6
Programmes de pays (voir Table récapitulative 6)	42 332	41 701	98,5	2 123	16 814	44 455	58 515	131,6
TOTAL PACIFIQUE OCCIDENTAL	75 221	73 915	98,3	17 726	45 034	92 947	118 949	128,0
Activités de pays - Montant non encore réparti dans le document du budget				82 165		82 165		
TOTAL - REGIONS ET PAYS	563 836	558 245	99,0	295 000	805 632	858 836	1 363 877	158,8

* Taux d'exécution en pourcentage du budget.

Table récapitulative 6

Budget et dépenses – 2000-2001
Récapitulation par Région et par pays/territoire

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

AFRIQUE	Budget ordinaire			Autres fonds		Total	
	Budget	Dépenses		Budget	Dépenses	Budget	Dépenses
	effectif		% *	2000-2001		2000-2001	
Pays/Territoire	2000-2001						
Algérie	1 820	1 551	85,2		77	1 820	1 628
Angola	2 752	2 497	90,7		10 170	2 752	12 667
Bénin	2 347	2 183	93,0		1 837	2 347	4 020
Botswana	1 951	1 906	97,7		135	1 951	2 041
Burkina Faso	2 627	2 305	87,7		3 696	2 627	6 001
Burundi	2 794	2 432	87,0		447	2 794	2 879
Cameroun	2 189	2 100	95,9	400	1 669	2 589	3 769
Cap-Vert	2 034	2 093	102,9		33	2 034	2 126
République centrafricaine	2 649	2 338	88,3		686	2 649	3 024
Tchad	2 789	2 939	105,4		2 572	2 789	5 511
Comores	2 370	1 814	76,5		164	2 370	1 978
Congo	2 147	2 360	109,9		1 710	2 147	4 070
Côte d'Ivoire	1 856	2 140	115,3		1 771	1 856	3 911
République démocratique du Congo	2 906	3 577	123,1	500	26 327	3 406	29 904
Guinée équatoriale	1 511	1 452	96,1		21	1 511	1 473
Erythrée	2 045	1 966	96,1		488	2 045	2 454
Ethiopie	4 126	3 686	89,3		18 985	4 126	22 671
Gabon	1 688	1 613	95,6	326	336	2 014	1 949
Gambie	1 979	2 340	118,2		538	1 979	2 878
Ghana	2 143	2 226	103,9		4 408	2 143	6 634
Guinée	2 700	2 299	85,1		927	2 700	3 226
Guinée-Bissau	2 251	2 126	94,4		407	2 251	2 533
Kenya	2 386	2 645	110,9		4 118	2 386	6 763
Lesotho	2 398	1 588	66,2		108	2 398	1 696
Libéria	2 624	3 090	117,8		1 281	2 624	4 371
Madagascar	2 232	1 724	77,2		1 266	2 232	2 990
Malawi	2 385	2 493	104,5		644	2 385	3 137
Mali	3 032	2 694	88,9		2 682	3 032	5 376
Mauritanie	2 453	2 178	88,8		1 025	2 453	3 203
Maurice	1 559	873	56,0		83	1 559	956
Mozambique	2 749	2 516	91,5		1 765	2 749	4 281
Namibie	2 003	2 036	101,6		316	2 003	2 352
Niger	3 078	3 065	99,6		4 260	3 078	7 325
Nigéria	3 855	4 382	113,7		27 522	3 855	31 904
Réunion	196	115	58,7			196	115
Rwanda	2 985	2 806	94,0		400	2 985	3 206
Sainte-Hélène	144	46	31,9			144	46
Sao Tomé-et-Principe	1 762	1 830	103,9		140	1 762	1 970
Sénégal	2 350	2 123	90,3		347	2 350	2 470
Seychelles	1 422	1 062	74,7		40	1 422	1 102
Sierra Leone	2 192	2 355	107,4		4 020	2 192	6 375
Afrique du Sud	3 683	3 377	91,7		832	3 683	4 209
Swaziland	1 977	1 983	100,3		174	1 977	2 157
Togo	2 206	2 162	98,0		1 141	2 206	3 303
Ouganda	2 594	2 970	114,5	1 950	5 220	4 544	8 190
République-Unie de Tanzanie	2 494	2 592	103,9		5 231	2 494	7 823
Zambie	2 947	3 164	107,4		486	2 947	3 650
Zimbabwe	2 916	2 884	98,9	32	4 324	2 948	7 208
Montant prévu au budget ordinaire viré (aux)/des activités régionales et interpay	(2 477)					(2 477)	
TOTAL - AFRIQUE	109 819	108 696	99,0	3 208	144 829	113 027	253 525

Table récapitulative 6 (suite)

AMERIQUES	Budget ordinaire			Autres fonds		Total	
	Budget	Dépenses		Budget	Dépenses	Budget	Dépenses
	effectif		% *	2000-2001		2000-2001	
Pays/Territoire	2000-2001		% *				
Antigua-et-Barbuda	28	54	192,9			28	54
Argentine	1 633	1 983	121,4		11	1 633	1 994
Bahamas	598	441	73,7			598	441
Barbade	548	607	110,8			548	607
Belize	679	595	87,6		27	679	622
Bolivie	2 413	2 261	93,7		1 631	2 413	3 892
Brésil	3 593	3 614	100,6		708	3 593	4 322
Canada	40	521				40	521
Caraïbes	3 519	2 809	79,8		14	3 519	2 823
Chili	1 277	774	60,6			1 277	774
Colombie	2 790	2 875	103,0		74	2 790	2 949
Costa Rica	1 243	1 329	106,9			1 243	1 329
Cuba	1 958	441	22,5		30	1 958	471
Dominique	289	211	73,0			289	211
République dominicaine	1 572	1 760	112,0		30	1 572	1 790
Caraïbes orientales	222	232	104,5			222	232
Equateur	2 438	1 928	79,1		375	2 438	2 303
El Salvador	1 519	1 871	123,2		167	1 519	2 038
Guyane française	187	125	66,8			187	125
Grenade	10	112	1 120,0			10	112
Guatemala	1 181	1 322	111,9		52	1 181	1 374
Guyana	792	673	85,0			792	673
Haïti	1 643	1 365	83,1		34	1 643	1 399
Honduras	911	791	86,8		106	911	897
Jamaïque	2 155	2 143	99,4			2 155	2 143
Mexique	1 092	2 412	220,9		8	1 092	2 420
Antilles néerlandaises	104	69	66,3			104	69
Nicaragua	963	1 247	129,5		177	963	1 424
Caraïbes septentrionales	10	13	130,0			10	13
Panama	990	1 091	110,2			990	1 091
Paraguay	1 012	840	83,0		59	1 012	899
Pérou	1 595	1 829	114,7		287	1 595	2 116
Porto Rico	10	82	820,0			10	82
Saint-Kitts-et-Nevis		92					92
Sainte-Lucie	139	127	91,4			139	127
Saint-Vincent-et-Grenadines	52	47	90,4			52	47
Suriname	548	594	108,4			548	594
Trinité-et-Tobago	1 213	762	62,8			1 213	762
Iles Turques et Caïques	10	51	510,0			10	51
Etats-Unis d'Amérique	55	21	38,2			55	21
Uruguay	89	293	329,2			89	293
Venezuela	1 429	1 857	130,0		43	1 429	1 900
Montant prévu au budget ordinaire viré (aux)/des activités régionales et interpays	140					140	
TOTAL - AMERIQUES	42 689	42 264	99,0		3 833	42 689	46 097

Table récapitulative 6 (suite)

ASIE DU SUD-EST	Budget ordinaire			Autres fonds		Total	
	Budget	Dépenses		Budget	Dépenses	Budget	Dépenses
	effectif		% *	2000-2001		2000-2001	
Pays/Territoire	2000-2001						
Bangladesh	11 184	9 385	83,9	200	9 279	11 384	18 664
Bhoutan	2 184	2 285	104,6		87	2 184	2 372
République populaire démocratique de Corée	3 263	3 214	98,5		3 403	3 263	6 617
Timor-Oriental		553			2 364		2 917
Inde	15 070	14 883	98,8	2 827	41 112	17 897	55 995
Indonésie	10 856	10 419	96,0	855	6 930	11 711	17 349
Maldives	2 080	2 044	98,3		30	2 080	2 074
Myanmar	7 317	7 129	97,4		3 649	7 317	10 778
Népal	8 494	6 773	79,7		5 417	8 494	12 190
Sri Lanka	5 283	5 184	98,1		254	5 283	5 438
Thaïlande	6 070	5 480	90,3		127	6 070	5 607
Montant prévu au budget ordinaire viré (aux)/des activités régionales et interpay s	(3 734)					(3 734)	
TOTAL - ASIE DU SUD-EST	68 067	67 349	98,9	3 882	72 652	71 949	140 001

Table récapitulative 6 (suite)

EUROPE	Budget ordinaire			Autres fonds		Total	
	Budget	Dépenses		Budget	Dépenses	Budget	Dépenses
	effectif		% *	2000-2001		2000-2001	
Pays/Territoire	2000-2001		% *				
Albanie	179	110	61,5	500	2 041	679	2 151
Arménie	509	350	68,8		3	509	353
Azerbaïdjan	519	384	74,0		529	519	913
Bélarus	187	148	79,1		5	187	153
Bosnie-Herzégovine	562	320	56,9	2 650	525	3 212	845
Bulgarie	84	46	54,8		56	84	102
Pays d'Europe centrale et orientale	387	1 397	361,0		1 119	387	2 516
Républiques d'Asie centrale		56			352		408
Croatie	242	99	40,9	580		822	99
République tchèque	123	43	35,0			123	43
Estonie	110	49	44,5		1	110	50
Géorgie	180	129	71,7	500	14	680	143
Hongrie	114	48	42,1			114	48
Kazakhstan	209	112	53,6	500	370	709	482
Kirghizistan	503	471	93,6	100	442	603	913
Lettonie	121	45	37,2		23	121	68
Lituanie	97	50	51,5		24	97	74
Malte		51					51
Nouveaux Etats indépendants	403	1 359	337,2	3 900	2 311	4 303	3 670
Norvège					39		39
Pologne	109	37	33,9		20	109	57
République de Moldova	511	375	73,4		17	511	392
Roumanie	103	45	43,7		46	103	91
Fédération de Russie	303	337	111,2		6 811	303	7 148
Slovaquie	116	52	44,8			116	52
Slovénie	151	49	32,5			151	49
Europe du Sud-Est					16 401		16 401
Tadjikistan	516	489	94,8		1 965	516	2 454
Ex-République yougoslave de							
Macédoine	198	120	60,6		1 578	198	1 698
Turquie	367	384	104,6		679	367	1 063
Turkménistan	171	110	64,3		125	171	235
Ukraine	194	105	54,1	300	385	494	490
Ouzbékistan	176	124	70,5		235	176	359
Yougoslavie	50				1 273	50	1 273
Yougoslavie, République fédérale de					1 779		1 779
Montant prévu au budget ordinaire viré (aux)/des activités régionales et interpay s	75					75	
TOTAL - EUROPE	7 569	7 494	99,0	9 030	39 168	16 599	46 662

Table récapitulative 6 (suite)

MEDITERRANEE ORIENTALE	Budget ordinaire			Autres fonds		Total	
	Budget	Dépenses		Budget	Dépenses	Budget	Dépenses
	effectif		% *	2000-2001		2000-2001	
Pays/Territoire	2000-2001						
Afghanistan	5 762	6 614	114,8		8 646	5 762	15 260
Bahreïn	371	290	78,2			371	290
Chypre	359	167	46,5			359	167
Djibouti	1 908	1 910	100,1		71	1 908	1 981
Egypte	3 386	3 124	92,3		1 199	3 386	4 323
Iran (République islamique d')	3 262	3 100	95,0		1	3 262	3 101
Iraq	2 824	2 835	100,4	263	15 338	3 087	18 173
Jordanie	1 507	1 581	104,9		642	1 507	2 223
Koweït	303	154	50,8	50	41	353	195
Liban	1 485	1 672	112,6		1 720	1 485	3 392
Jamahiriy a arabe liby enne	1 003	752	75,0		115	1 003	867
Maroc	3 073	2 568	83,6		121	3 073	2 689
Oman	1 158	1 271	109,8		173	1 158	1 444
Pakistan	5 818	4 441	76,3	1 520	16 292	7 338	20 733
Territoires palestiniens occupés	1 081	1 261	116,7		43	1 081	1 304
Qatar	181	125	69,1		1	181	126
Arabie saoudite	1 525	1 024	67,1		234	1 525	1 258
Somalie	4 916	5 331	108,4	815	4 778	5 731	10 109
Soudan	6 050	6 903	114,1	690	9 780	6 740	16 683
République arabe syrienne	2 183	2 862	131,1		793	2 183	3 655
Tunisie	1 655	1 259	76,1		115	1 655	1 374
Emirats arabes unis	235	239	101,7			235	239
Yémen	5 266	4 195	79,7	720	4 542	5 986	8 737
Montant prévu au budget ordinaire viré (aux)/des activités régionales et interpays	(1 580)					(1 580)	
TOTAL - MEDITERRANEE ORIENTALE	53 731	53 678	99,9	4 058	64 645	57 789	118 323

Table récapitulative 6 (suite)

PACIFIQUE OCCIDENTAL	Budget ordinaire			Autres fonds		Total	
	Budget	Dépenses		Budget	Dépenses	Budget	Dépenses
	effectif		% *	2000-2001		2000-2001	
Pays/Territoire	2000-2001		% *				
Samoa américaines	115	123	107,0			115	123
Brunéi Darussalam	80	69	86,3			80	69
Cambodge	2 509	3 732	148,7	713	4 832	3 222	8 564
Chine	7 890	7 760	98,4		5 469	7 890	13 229
Commonwealth des îles Mariannes septentrionales	97	70	72,2			97	70
Iles Cook	478	398	83,3	121	39	599	437
Fidji	2 508	2 267	90,4	146	46	2 654	2 313
Polyésie française	90	27				90	27
Guam	89	75	84,3			89	75
Hong Kong (région administrative spéciale de Chine)	132	106	80,3			132	106
Japon	39	35	89,7			39	35
Kiribati	670	706	105,4		83	670	789
République démocratique populaire lao	2 283	2 568	112,5	100	1 057	2 383	3 625
Macao (région administrative spéciale de Chine)	66	41				66	41
Malaisie	1 669	1 305	78,2		16	1 669	1 321
Iles Marshall	207	148	71,5	224	155	431	303
Micronésie (Etats fédérés de)	580	382	65,9	128	94	708	476
Mongolie	3 249	3 095	95,3		231	3 249	3 326
Nauru	101	39	38,6			101	39
Nouvelle-Calédonie	75	20				75	20
Nouvelle-Zélande	40	26	65,0			40	26
Nioué	101	60	59,4			101	60
Palaos	116	91	78,4			116	91
Papouasie-Nouvelle-Guinée	3 484	3 235	92,9	520	643	4 004	3 878
Philippines	1 797	2 976	165,6		2 256	1 797	5 232
République de Corée	1 413	1 335	94,5		44	1 413	1 379
Samoa	1 838	1 355	73,7		63	1 838	1 418
Singapour	615	382	62,1			615	382
Iles Salomon	1 563	1 449	92,7		357	1 563	1 806
Tokélaou	101	59	58,4			101	59
Tonga	1 208	1 071	88,7		70	1 208	1 141
Tuvalu	104	79	76,0	171	79	275	158
Vanuatu	1 260	1 185	94,0		155	1 260	1 340
Viet Nam	5 765	5 432	94,2		1 125	5 765	6 557
TOTAL - PACIFIQUE OCCIDENTAL	42 332	41 701	98,5	2 123	16 814	44 455	58 515
* Taux d'exécution en pourcentage du budget.							

Table récapitulative 7

**Programme sanitaire international
Dépenses par source de fonds**

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

L'objet de cette table récapitulative est d'indiquer les dépenses (y compris les dépenses d'appui aux programmes) par source de fonds, tant en valeur absolue qu'en pourcentage du total des dépenses, pour 2000-2001 et pour 1998-1999.

		1998-1999		2000-2001	
			%		%
Engagements par sources de fonds					
Budget ordinaire		812 096	47,0	820 393	37,7
<i>Autres fonds :</i>					
Fonds bénévole pour la promotion de la santé		562 231	32,6	945 089	43,4
Compte spécial du fonds de l'OMS pour le renouvellement		4 288	0,2	2 655	0,1
Fonds fiduciaire du Programme mondial de lutte contre le SIDA		5 350	0,3	(1 073)	
Programme de lutte contre l'onchocercose		32 232	1,9	27 821	1,3
Programme africain de lutte contre l'onchocercose		18 620	1,1	18 418	0,8
Fonds fiduciaire Sasakawa pour la santé		10 676	0,6	10 703	0,5
Fonds fiduciaire du Programme spécial de Recherche et de Formation concernant les Maladies tropicales		61 792	3,6	59 195	2,7
Fonds fiduciaire du Programme spécial PNUD/FNUAP/OMS/Banque mondiale de Recherche, de Développement et de Formation à la Recherche en Reproduction humaine				28 011	1,3
<i>Nations Unies :</i>					
Fonds d'affectation spéciale d'urgence des Nations Unies pour l'Afghanistan		66		275	
Fonds des Nations Unies pour l'Enfance		1 371	0,1	1 772	0,1
Programme des Nations Unies pour le Développement		21 390	1,2	3 882	0,2
Programme des Nations Unies pour l'Environnement		508		479	
Programme des Nations Unies pour le Contrôle international des Drogues		726		1 016	
Fonds des Nations Unies pour la Population		21 040	1,2	10 785	0,5
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'aide au Liban		11		2	
Divers fonds d'affectation spéciale et de contributions volontaires des Nations Unies		44			
Accord type avec des gouvernements désignés comme agents d'exécution		692		(174)	
Accord type entre institutions désignées comme agents d'exécution		1 036	0,1	438	
Fonds fiduciaires pour les services de fournitures		35 415	2,0	69 744	3,2
- Programme Iraq					
- Autres		4 656	0,3	1 279	0,1
Cadres associés		8 839	0,5	6 571	0,3
Autres fonds fiduciaires		5 298	0,3	24 817	1,1
- Programme Iraq					
- Autres		46 888	2,7	60 297	2,8
Compte spécial pour les recettes découlant de la politique en matière de brevets				150	
Compte spécial de frais généraux		59 704	3,5	67 786	3,1
Fonds de roulement des ventes		1 004	0,1	1 040	0,1
Programmes financés par l'affectation de fonds provenant des recettes occasionnelles		12 374	0,7	15 209	0,7
Total - Autres fonds		916 251	53,0	1 356 187	62,3
TOTAL		1 728 347	100,0	2 176 580	100,0
A déduire : Eliminations (voir Etat I, Annexe 2)					
Virements entre programmes de coopération technique		(16 307)		(10 590)	
Dépenses d'appui aux programmes		(48 971)		(55 922)	
TOTAL - Programme sanitaire international		1 663 069		2 110 068	

Table récapitulative 8**Budget ordinaire effectif total,
sources de fonds et résultat financier***(en milliers de dollars des Etats-Unis)*

Cette table est divisée en deux parties : la partie A donne le montant total du budget ordinaire approuvé pour l'exercice considéré et pour l'exercice précédent, ainsi que les sources de fonds ayant servi à le financer, tandis que la partie B indique pour chaque exercice le résultat financier du budget, se traduisant par un déficit ou un excédent de trésorerie.

	1998-1999	2000-2001
A. BUDGET APPROUVE ET SOURCES DE FONDS		
Budget effectif approuvé	842 654	842 629
Financé comme suit :		
Contributions des Membres au budget effectif	827 137	835 373
Remboursement des dépenses d'appui aux programmes	2 900	1 700
Recettes occasionnelles affectées	12 617	5 556
Financement total du budget	842 654	842 629
B. RESULTAT FINANCIER DU BUDGET		
Budget total approuvé	842 654	842 629
Mécanisme de compensation des gains et pertes au change - virements nets au compte pour les recettes occasionnelles (résolution WHA52.20)	(5 233)	(12 102)
Budget effectif	837 421	830 527
A déduire : Total des engagements de dépenses	812 096	820 393
Solde non engagé du budget effectif devenant disponible pour inscription au crédit du compte pour les recettes occasionnelles à réception des contributions à recouvrer	25 325	10 134
DEFICIT DE TRESORERIE		
Contributions recouvrées pour le budget effectif	733 320	771 052
Autres recettes (remboursement des dépenses d'appui aux programmes et recettes occasionnelles affectées)	15 517	7 256
Mécanisme de compensation des gains et pertes au change - virements nets au compte pour les recettes occasionnelles (résolution WHA52.20)	(5 233)	(12 102)
Recettes budgétaires totales	743 604	766 206
Total des dépenses	(812 096)	(820 393)
Déficit de trésorerie	(68 492)	(54 187) a/
a/ Déficit de trésorerie partiellement couvert par le prélèvement intégral du solde créditeur du fonds de roulement (\$29 558 686), le reste (\$24 628 307) étant couvert par des emprunts internes sur d'autres fonds de l'OMS en attendant le recouvrement des arriérés de contributions.		

Table récapitulative 9

**Fonctionnement du mécanisme de compensation des gains et pertes au change :
virements aux recettes occasionnelles effectués en 2000-2001
par suite des fluctuations des taux de change**

(en dollars des Etats-Unis)

Conformément à l'autorisation accordée par la résolution WHA52.20 et au Règlement financier, la table ci-après donne la ventilation, par niveau organique et section de la résolution portant ouverture de crédits des virements des économies réalisées en 2000-2001 aux recettes occasionnelles résultant des différences entre les taux de change budgétaires de l'OMS et les taux de change comptables appliqués par l'Organisation des Nations Unies et l'OMS aux monnaies des pays du Siège et des bureaux régionaux, à l'exception du Bureau régional de l'Afrique, par rapport au dollar des Etats-Unis pendant l'exercice 2000-2001.

Niveau organique	Activités					Total
	mondiales et interrégionales	Asie du Sud-Est	Europe	Méditerranée orientale	Pacifique occidental	
Monnaie	Franc suisse	Roupie indienne	Couronne danoise	Livre égyptienne	Peso philippin	
Taux de change budgétaire	1,52	42,41	7,01	3,40	38,00	
Taux comptable moyen pour 2000-2001	1,69	45,58	8,18	3,73	47,00	
RESUME PAR SECTION DE LA RESOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CREDITS						
Imputations sur les recettes occasionnelles (résolution WHA52.20 para 3.E)						
1.	Maladies transmissibles	594 500	17 900	17 400	20 000	686 700
2.	Maladies non transmissibles	176 100		17 400	2 600	205 200
3.	Santé familiale et communautaire	230 800	16 500	147 500	53 900	611 300
4.	Développement durable et milieux favorables à la santé	512 800	6 200	216 900	21 400	792 700
5.	Changements sociaux et santé mentale	231 000	6 200	34 700	11 000	300 800
6.	Technologie de la santé et produits pharmaceutiques	390 400	6 200	69 400	13 600	497 500
7.	Bases factuelles et information à l'appui des politiques	851 000	13 200	338 300	66 400	1 408 000
8.	Relations extérieures et organes directeurs	757 000	31 200	173 500	12 200	1 040 200
9.	Administration	3 582 700	199 500	1 242 200	327 300	6 288 100
10.	Directeur général, Directeurs régionaux et fonctions indépendantes	154 000	11 100	34 700	23 400	271 200
11.	Programmes de pays					
Total – Economies virées aux recettes occasionnelles						
		7 480 300	308 000	2 292 000	551 800	12 101 700

Table récapitulative 10**Exécution financière du programme de 2000-2001
par grande rubrique de dépenses et source de fonds***(en milliers de dollars des Etats-Unis et en pourcentages)*

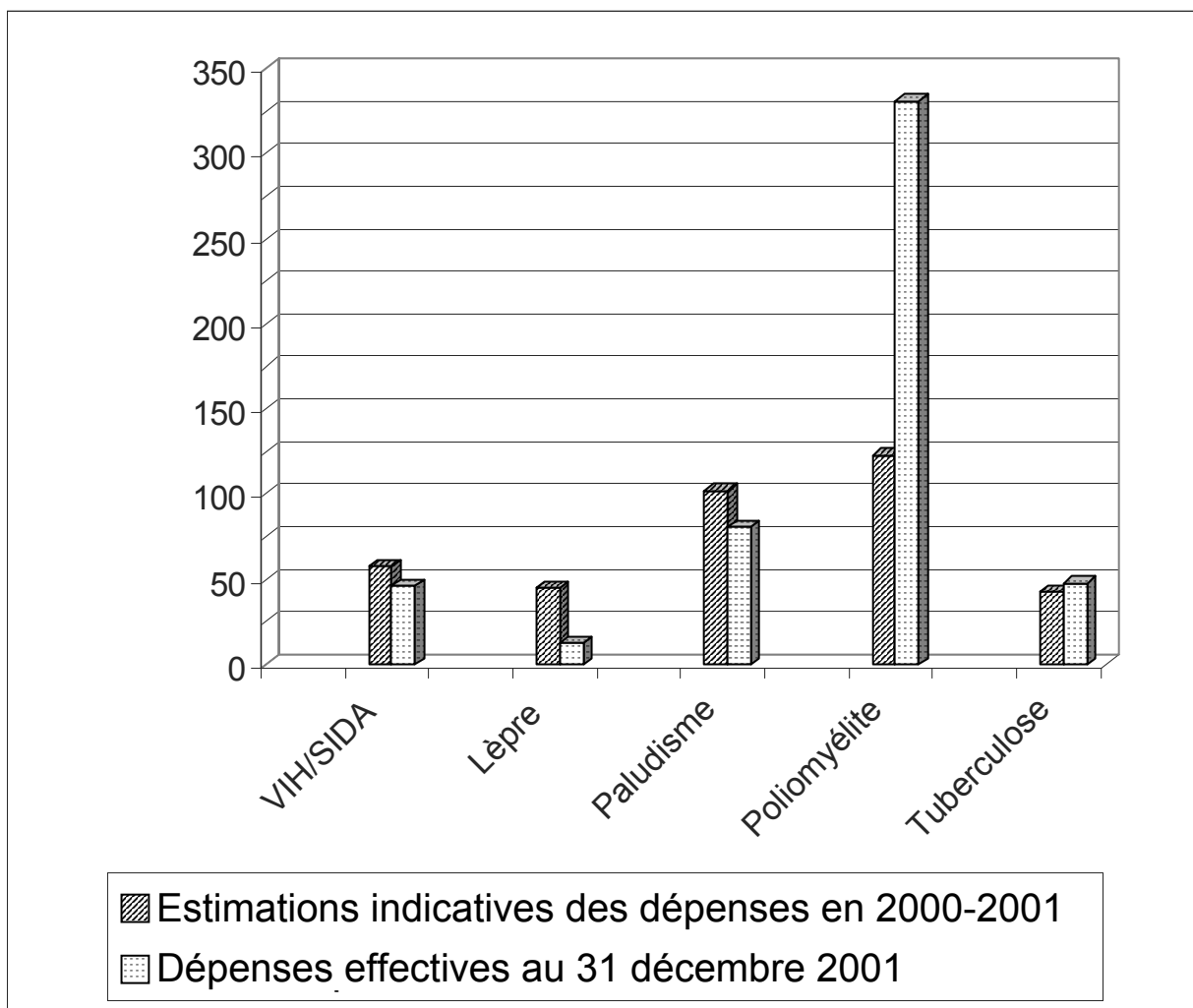
Cette table présente une analyse de l'exécution financière par grande rubrique de dépenses et par source de fonds, en valeur absolue et en pourcentages.

Grande rubrique de dépenses	Sources de fonds									
	Budget		Fonds bénévole		Nations Unies		Autres fonds		Total	
	ordinaire		pour la promotion de la santé							
		%		%		%		%		%
Traitements et dépenses communes										
de personnel	360 062	44,0	73 803	7,7	4 830	4,3	70 858	23,8	509 553	23,4
Personnel à court terme	76 555	9,3	98 525	10,4	2 767	2,4	34 760	11,6	212 607	9,8
Consultants	10 770	1,3	31 039	3,3	906	0,8	13 067	4,4	55 782	2,6
Conseillers temporaires	11 030	1,3	28 415	3,0	453	0,4	10 296	3,4	50 194	2,3
Membres de comités d'experts, groupes d'étude et groupes scientifiques	461	0,1	2						463	
Délégués et membres des organes directeurs	829	0,1	5				14		848	
Voyages en mission	23 600	2,9	24 251	2,6	344	0,3	7 735	2,6	55 930	2,6
Contrats de recherche	3 181	0,4	26 040	2,8	305	0,3	35 659	12,0	65 185	3,0
Services contractuels pour traductions, travaux d'impression, traitement de l'information, opérations aériennes et autres objets	74 761	9,1	108 985	11,5	2 894	2,6	37 790	12,7	224 430	10,3
Fournitures et matériels, location et entretien des locaux et du matériel, papeterie, commodités et communications	93 842	11,4	62 346	6,6	70 879	62,7	2 812	0,9	229 879	10,6
Fournitures - contributions en nature			198 326	21,0					198 326	9,1
Achat de mobilier et de matériel	31 267	3,8	33 304	3,5	1 598	1,4	63 096	21,1	129 265	5,9
Acquisition et amélioration de locaux	210		239		88		2 836	1,0	3 373	0,2
Bourses d'études et autres activités éducatives	47 366	5,8	20 351	2,2	962	0,9	10 298	3,5	78 977	3,6
Aides au financement des dépenses locales	49 133	6,0	225 811	23,9	24 022	21,3	27 818	9,3	326 784	15,0
Coopération financière directe	54		35						89	
Dépenses générales au titre de projets										
- Amériques	30 734	3,7	6 330	0,7	35		1 705	0,6	38 804	1,8
- Autres			(69 750)	(7,4)	(2 659)	(2,4)	(27 734)	(9,3)	(100 143)	(4,6)
Autres dépenses, y compris dépenses d'appui aux programmes et activités communes avec l'Organisation des Nations Unies	6 538	0,8	77 032	8,2	5 612	5,0	7 052	2,4	96 234	4,4
Total	820 393	100,0	945 089	100,0	113 036	99,9	298 062	100,0	2 176 580	100,0
Eliminations (voir Etat I, Annexe 2)										
Virements entre programmes de coopération technique									(10 590)	
Dépenses d'appui aux programmes									(55 922)	
Total - Programme sanitaire international									2 110 068	

Figure 1

**Estimations indicatives des dépenses liées aux activités principales
concernant cinq maladies**

(en millions de dollars des Etats-Unis)



GLOSSAIRE DE TERMES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2000-2001

Le présent glossaire de termes budgétaires et financiers explique les principaux termes utilisés dans les deux documents qui présentent le cadre financier de l'OMS. Le budget programme, approuvé par l'Assemblée de la Santé, constitue le plan des activités de l'Organisation pendant l'exercice, présenté sous une forme programmatique et en termes de dépenses. Le rapport financier, vérifié sur une base biennale, renseigne sur les dépenses effectives de l'Organisation et indique le montant de l'actif et du passif en fin d'exercice. Le rapport du Commissaire aux Comptes, présenté avec le rapport financier, permet aux Etats Membres et autres lecteurs du rapport financier de savoir qu'une vérification indépendante a été effectuée et fait ressortir les questions qui doivent éventuellement retenir l'attention. Le Commissaire aux Comptes émet également une opinion qui indique que le rapport reflète la situation financière de manière adéquate. L'Assemblée de la Santé prend acte du rapport financier de l'Organisation accompagné du rapport du Commissaire aux Comptes.

Terme	Définition
<i>Allocation</i>	Autorisation de dépenser des fonds extrabudgétaires.
<i>Budget</i>	Expression financière d'un plan d'exécution d'un programme d'activités au cours d'une période déterminée.
<i>Budget effectif</i>	Le budget effectif représente les sections de la résolution portant ouverture de crédits au titre desquelles le Directeur général est autorisé à engager des dépenses.
<i>Comptabilité d'exercice (ou comptabilité sur la base du fait générateur)</i>	Méthode par laquelle les recettes sont comptabilisées dans les comptes de l'exercice au cours duquel elles sont dues et les dépenses au cours de l'exercice pendant lequel elles ont été encourues.
<i>Comptabilité par fonds</i>	Méthode de comptabilisation par laquelle chaque fonds est considéré comme une entité financière et comptable distincte avec un groupe autonome de comptes distincts.
<i>Contributions mises en recouvrement</i>	Le montant des contributions dont les Membres sont redevables est fixé sur la base de la résolution de l'Assemblée de la Santé portant ouverture de crédits, en fonction du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies modifié pour tenir compte des différences entre les Membres de l'OMS et de l'ONU. Le montant net des contributions dont les Membres sont redevables est établi après utilisation des crédits du fonds de péréquation des impôts, des montants dus aux Membres en vertu du plan d'incitation financière et des recettes occasionnelles allouées par l'Assemblée de la Santé en déduction des contributions.
<i>Crédit</i>	Montant voté par l'Assemblée de la Santé à une fin déterminée pour un exercice et permettant d'engager des dépenses à concurrence des limites fixées.
<i>Dépenses</i>	Les dépenses au cours d'un exercice représentent le montant total des engagements qui est égal à la somme des décaissements et des engagements non réglés dans le cadre des crédits ou allocations de l'exercice. Un engagement donne lieu à une charge pour les ressources de l'Organisation.

Terme	Définition
<i>Emprunt interne</i>	Mécanisme en vertu duquel, une fois que le fonds de roulement a été entièrement utilisé, d'autres fonds disponibles peuvent servir à financer l'exécution du budget ordinaire en attendant le versement des contributions. Les emprunts internes sont remboursés au fur et à mesure du règlement des contributions par les Membres.
<i>Engagement non réglé</i>	Partie d'un engagement de dépense qui n'a pas encore fait l'objet d'un paiement (passif en cours).
<i>Economies réalisées lors du paiement des engagements non réglés</i>	Solde restant dans le cadre d'un engagement non réglé après le paiement de toutes les sommes dues au titre de cet engagement.
<i>Solde non engagé</i>	Partie des crédits ou allocations qui n'a pas été engagée.
<i>Solde non engagé des crédits du budget ordinaire</i>	Le solde non engagé des crédits du budget ordinaire en fin d'exercice peut être financé intégralement, partiellement ou pas du tout selon l'état du recouvrement des contributions dont les Membres sont redevables. Toute partie déjà financée du solde non engagé des crédits au budget ordinaire est portée au crédit des recettes occasionnelles. La partie non financée de ce même solde non engagé n'est portée au crédit des recettes occasionnelles qu'au moment du recouvrement des contributions non réglées de cet exercice.
<i>Fonds de roulement</i>	Fonds établi par l'Assemblée de la Santé et composé de fonds du budget ordinaire mis de côté en vue de financer l'exécution du budget ordinaire en attendant le versement des contributions. Les remboursements s'effectuent lorsque les Membres règlent leurs contributions.
<i>Fonds renouvelable</i>	Fonds établi pour que les recettes d'activités déterminées puissent servir à couvrir les coûts de ces activités, les recettes et les dépenses figurant dans les états financiers et les excédents pouvant être reportés à un exercice suivant.
<i>Mécanisme de compensation des gains et pertes au change</i>	Ce mécanisme a été mis en place par l'Assemblée de la Santé pour couvrir les pertes de change et maintenir le niveau du budget ordinaire de manière à pouvoir mener à bien, indépendamment des effets des fluctuations des taux de change, les activités représentées par le budget programme approuvé par l'Assemblée de la Santé. Celle-ci approuve les limites de fonctionnement du mécanisme, lequel consiste à imputer un montant sur les recettes occasionnelles disponibles pour couvrir les dépenses supplémentaires nettes encourues au titre du budget ordinaire du fait des différences entre les taux de change utilisés pour l'établissement du budget et les taux de change comptables appliqués par l'Organisation des Nations Unies au cours de l'exercice. Le mécanisme s'applique aux monnaies des pays où sont situés les bureaux régionaux et le Siège. Les économies nettes résultant de taux de change comptables plus favorables par rapport à ces mêmes monnaies sont quant à elles virées au compte pour les recettes occasionnelles.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'ORGANISATION
MONDIALE DE LA SANTE POUR L'EXERCICE
1^{er} JANVIER 2000 – 31 DECEMBRE 2001**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE POUR L'EXERCICE 1^{er} JANVIER 2000-31 DECEMBRE 2001

INTRODUCTION

1. La vérification des comptes de l'Organisation mondiale de la Santé a été confiée au Contrôleur général de la République d'Afrique du Sud pour les exercices 2000-2001 et 2002-2003, en vertu de la résolution WHA52.8 de la Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé.
2. Du point de vue financier, l'exercice 2000-2001 s'est caractérisé par une poursuite de l'augmentation des contributions volontaires, par une amélioration du taux de recouvrement des contributions fixées et par l'accroissement des ressources de trésorerie et des placements. La réputation de l'OMS a continué de s'améliorer et cette amélioration a suscité des attentes accrues de la part des acteurs concernés.
3. En ce qui concerne la vérification extérieure des comptes de l'exercice, la continuité a permis de tirer parti de la connaissance des rouages de l'Organisation. Nous avons élargi l'évaluation des systèmes et des contrôles en poursuivant l'examen spécialisé des contrôles généraux de la technologie de l'information qui a été étendu du Siège aux Régions. En outre, il a été procédé à un examen approfondi de la fonction de vérification intérieure. Ces questions et d'autres concernant la vérification de l'exercice 2000-2001, qui ont surgi au début du processus, ont été communiquées à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé dans le document A54/21.
4. Au cours de la phase suivante, l'accent a été mis progressivement sur la mise au point définitive du rapport financier et la fourniture des renseignements appropriés. Si j'ai exprimé une opinion sans réserve sur les états financiers de l'exercice prenant fin au 31 décembre 2001, plusieurs observations, qui devraient contribuer à l'avenir à des améliorations, ont été communiquées au Secrétariat et sont évoquées dans le présent rapport. En outre, plusieurs points relatifs à la gouvernance, comme par exemple la gestion des connaissances, un code d'éthique et le Manuel de l'OMS ont également été abordés. Nous avons aussi suivi les progrès accomplis par le Secrétariat à la suite des points soulevés et des recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes et nous avons collaboré étroitement avec la Commission de Vérification des Comptes.
5. Le présent rapport a pour objet d'informer l'Assemblée mondiale de la Santé, de façon suffisamment globale, de questions importantes découlant de la vérification des comptes de l'exercice 2000-2001. C'est donc avec plaisir que je sou mets mon rapport sur les opérations financières à l'Assemblée mondiale de la Santé conformément à l'article XIV du Règlement financier.

MANDAT ET DEMARCHE

6. La vérification des comptes a été effectuée conformément à l'article XIV du Règlement financier de l'OMS ainsi qu'au mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes qui fait l'objet de l'appendice audit Règlement. Conformément à ce mandat, le Commissaire aux Comptes exprime une opinion sur les états financiers de l'exercice et fait rapport sur les opérations financières et les autres questions qui y figurent. En outre, le mandat du Commissaire aux Comptes prévoit la possibilité d'apporter une valeur ajoutée au processus de responsabilité comptable afin d'aider l'OMS à atteindre ses objectifs de manière efficace, effective et rentable.
7. La vérification des comptes a été effectuée conformément aux normes communes du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'Energie atomique. La démarche globale qui a été suivie comprend des aspects financiers, de même que des composantes relatives au respect de la réglementation et à la valeur ajoutée. Les activités de vérification se sont déroulées au Siège, dans les bureaux régionaux et dans plusieurs bureaux de pays.

8. En plus de la vérification des comptes de l'OMS, l'examen a également porté sur les comptes distincts du programme de lutte contre l'onchocercose, du programme africain de lutte contre l'onchocercose, du fonds fiduciaire du Programme spécial de Recherche et de Formation concernant les Maladies tropicales, du Centre international de Recherche sur le Cancer, du Centre international de Calcul et du fonds fiduciaire du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA. Les différents rapports de vérification sont communiqués séparément aux organes directeurs ou aux comités de gestion de ces entités connexes.

COMMUNICATION ET RESPONSABILITE COMPTABLE

Commission de Vérification des Comptes

9. La Commission de Vérification des Comptes, qui a été constituée afin de promouvoir la responsabilité comptable et la transparence dans les affaires financières de l'OMS et de procéder à des contrôles efficaces, s'est réunie deux fois par année au cours de l'exercice.

10. En ce qui concerne la vérification extérieure, la Commission s'est penchée sur les plans du Commissaire aux Comptes, examinant mon rapport intérimaire à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, et a suivi l'état de la mise en oeuvre par le Secrétariat des recommandations formulées. Il a été noté à la cinquième réunion de la Commission en janvier 2002 que, sur les 216 recommandations concernant la vérification extérieure, le Secrétariat avait entièrement donné suite aux recommandations dans 126 cas (58 %) alors qu'elle était en train de le faire dans 70 autres cas (32 %). Les autres recommandations devraient encore être mises en oeuvre.

11. Le niveau de communication entre la Commission de Vérification des Comptes et le Commissaire aux Comptes ainsi que, notamment, le rôle préventif de la Commission concernant la mise en oeuvre des recommandations par le Secrétariat ont revêtu un caractère constructif et exercé une grande influence pour le maintien d'une communication efficace au niveau de la gouvernance.

Comité directeur de la Vérification des Comptes

12. Le Comité directeur de la Vérification des Comptes a été mis en place par le Directeur général afin d'offrir une possibilité de communication formelle entre le Commissaire aux Comptes et le Secrétariat. Le Comité a continué de se réunir régulièrement pour faciliter la coopération entre la vérification extérieure des comptes et le Secrétariat en tenant dûment compte de l'indépendance de la vérification. Afin d'améliorer encore ce dispositif, le Directeur général a révisé le mandat définissant la portée des travaux du Comité, sa composition et la fréquence de ses réunions.

Vérification intérieure des comptes et surveillance

13. Les liens avec le Bureau de la vérification intérieure des comptes et de la surveillance ont été maintenus au cours de l'exercice afin d'assurer la coordination des activités et l'efficacité des travaux. Il a été tenu compte des activités de vérification intérieure dans la mesure où elles ont trait aux objectifs et au but de la vérification, ainsi qu'au mandat du Commissaire aux Comptes.

QUESTIONS FINANCIERES

Budget ordinaire et contributions

14. Dans mon rapport concernant l'exercice 1998-1999, j'ai soulevé la question de l'état du recouvrement des contributions fixées et de l'effet d'un règlement tardif des contributions sur l'exécution du budget ordinaire de l'OMS. Il est donc encourageant de relever que l'amélioration constatée pour le recouvrement des contributions dans le rapport intermédiaire s'est poursuivie en 2001. Pour l'ensemble de l'exercice 2000-2001, un montant total de US \$778 264 175 de contributions avait été recouvré au 31 décembre 2001 sur un montant total de contributions fixées de US \$842 585 210, ce qui représente un taux de recouvrement des contributions de 92 % pour l'exercice.

15. L'amélioration du taux de recouvrement au cours de l'exercice 2000-2001 a, par contrecoup, entraîné une diminution du déficit du budget ordinaire. Le déficit de US \$54 186 993 (contre US \$68 492 201 au cours de l'exercice 1998-1999) a été financé par un prélèvement sur le fonds de roulement de US \$29 558 686 (contre US \$5 381 513 en 1998-1999) et par des emprunts internes d'un montant total de US \$24 628 307 (contre US \$63 110 688 en 1998-1999) – ce qui représente une diminution de 61 % des emprunts internes.

16. Quant au taux d'exécution du budget ordinaire, il a atteint 99 % en 2000-2001 contre 97 % au cours des deux exercices précédents.

17. Si la situation financière du point de vue du budget ordinaire est sensiblement meilleure, le niveau élevé des arriérés de contributions concernant les exercices antérieurs, qui s'élevaient à US \$82 340 209 au 31 décembre 2001, continue d'être un sujet de préoccupation.

Fonds extrabudgétaires

18. Dans mon rapport intérimaire, j'ai illustré la tendance à l'augmentation des fonds extrabudgétaires comparativement au budget ordinaire. En fait, pour l'exercice, le montant total des fonds extrabudgétaires, toutes sources confondues, s'est élevé à US \$1 454 108 340 (contre US \$936 398 005 pour l'exercice 1998-1999),¹ ce qui constitue le niveau le plus élevé jamais atteint. L'augmentation est de 55 % par rapport à l'exercice précédent et les ressources extrabudgétaires représentent 73 % de plus que le budget ordinaire.

19. Cette augmentation des fonds extrabudgétaires est à l'origine de nouveaux défis pour l'OMS qui doit gérer de façon efficace ces ressources dans le contexte de son programme de travail en général. Dans mon rapport intérimaire, j'ai fait observer que les frais administratifs et les dépenses d'appui associées à ces fonds pourraient avoir un effet disproportionné sur un budget ordinaire qui reste au même niveau. Le Secrétariat s'est engagé à donner suite à ces préoccupations et à procéder à un examen des dépenses effectivement encourues à cet égard.

Renseignements contenus dans les états financiers

20. Les politiques comptables et la présentation des états financiers ont été sensiblement modifiées lors de l'exercice 1996-1997 afin de respecter les normes comptables pour le système des Nations Unies. Depuis, le Secrétariat a continué d'améliorer les renseignements fournis et les états financiers sont plus faciles à comprendre. Le rapport financier pour l'exercice 2000-2001, par exemple, contient des tables récapitulatives indiquant l'exécution financière du budget ordinaire de l'OMS et des autres sources de fonds par niveau de l'Organisation et par section de la résolution portant ouverture de crédits.

21. Au cours du travail de vérification, le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'OMS ainsi que ceux des entités connexes ont été examinés afin de déterminer dans quelle mesure les normes comptables pour le système des Nations Unies et les meilleures pratiques actuelles sont respectées. Globalement, on a relevé que les états financiers de l'OMS respectent l'ensemble des aspects matériels prévus dans les normes comptables.

22. L'examen a toutefois mis en lumière certains domaines où la présentation et les renseignements fournis pourraient être encore améliorés. Le Secrétariat est en train d'examiner la question pour pouvoir éventuellement prendre les mesures voulues au cours du prochain exercice.

23. Ces dernières années, on a davantage privilégié les questions de gouvernance institutionnelle et la nécessité pour la direction de démontrer aux différentes parties prenantes extérieures qu'elle avait fait preuve de la rigueur comptable voulue. Cette question est particulièrement importante pour l'OMS vu l'importance croissante des ressources extrabudgétaires. A cet égard, le Directeur général voudra peut-être, dans les prochains rapports financiers, faire état de sa responsabilité dans la préparation des états financiers et de sa responsabilité concernant le maintien d'un système de contrôle interne, mentionner l'efficacité de ce système et préciser si des normes ou des codes de gouvernance institutionnelle ont ou n'ont pas été adoptés.

• ¹ Y compris US \$198 325 904 (contre US \$86 763 750 en 1998-1999) sous forme d'une contribution en nature de comprimés d'ivermectine de la Commission des Etats-Unis pour l'UNICEF et US \$93 945 778 (contre US \$43 904 085 en 1998-1999) concernant le Programme des Nations Unies pour l'Iraq (résolution 986 du Conseil de sécurité).

Comptes d'avance

24. Les soldes des comptes d'avance détenus par les bureaux de pays sont compris dans l'encaisse figurant à l'Etat II (Etat de l'actif, du passif et du solde des fonds). Les décaissements sont effectués par ces bureaux par le biais de leurs comptes d'avance et soumis matériellement, sur une base mensuelle, au bureau régional pour traitement. En raison de contraintes logistiques et du temps nécessaire pour assurer la préparation des comptes définitifs en temps voulu, il n'est pas toujours possible de traiter les comptes d'avance suffisamment tôt pour qu'ils figurent dans les comptes définitifs. Il en résulte un manque d'uniformité concernant l'enregistrement des comptes d'avance en fin d'exercice. Si cela n'a aucune incidence sur les dépenses indiquées, les soldes de trésorerie et les soldes des engagements non réglés figurant à l'Etat II sont plus élevés qu'ils ne devraient l'être en raison des décaissements qui n'ont pas été enregistrés. Il a été noté auparavant dans les états financiers que les soldes des comptes d'avance n'ont pas été ajustés pour refléter les décaissements intervenus trop tard pour figurer dans les comptes de l'année de clôture.

25. Au cours de l'exercice considéré, le Secrétariat, conscient de ce problème, a pris la décision de principe d'exclure l'ensemble des versements effectués par les comptes d'avance en décembre 2001 afin de fournir des données plus cohérentes et, à l'avenir, plus comparables. En pratique, toutes les Régions n'ont pas appliqué cette politique de manière uniforme ; toutefois, le traitement des comptes d'avance jusqu'en novembre 2001 a fait apparaître une amélioration. Au cours de l'exercice financier en cours, le problème du montant excessif des soldes indiqué s'est aggravé en raison de l'effet supplémentaire du changement de politique et de l'accroissement du niveau des dépenses. Le montant excessif des soldes de trésorerie et des engagements non réglés est évoqué aux Notes 30 et 36 des états financiers.

26. Nous avons entrepris une analyse de la situation concernant les comptes d'avance pour le Siège, les Régions et les pays et examiné certaines questions qui en découlent avec le Secrétariat. Celui-ci s'est engagé à examiner l'application de cette politique et des procédures associées afin de promouvoir la cohérence des données et la fourniture des renseignements.

QUESTIONS DE GESTION

27. La vérification a révélé que, d'une manière générale, les dossiers financiers de l'OMS sont fiables et bien tenus et que des contrôles intérieurs adéquats ont été appliqués. On n'a relevé aucune carence ni erreur considérée comme affectant matériellement la présentation équitable des états financiers. En conséquence, une opinion sans réserve a été exprimée sur les états financiers pour l'exercice prenant fin au 31 décembre 2001.

28. Certains domaines ont toutefois été identifiés pendant la vérification dans lesquels des améliorations peuvent être apportées. Comme indiqué dans mon rapport intérimaire, il est tenu compte des réformes qui continuent d'être appliquées dans le cadre de l'OMS et des progrès déjà enregistrés à cet égard. Dans le contexte d'une amélioration régulière de la gestion et de la responsabilité comptable, les domaines ci-après ont été mis en évidence dans l'optique d'une action visant à contribuer au processus.

Technologie de l'information et de la communication

29. Il a été procédé à un audit informatique des contrôles généraux de l'environnement de la technologie de l'information au Siège au cours de l'exercice précédent. Comme indiqué dans mon rapport intérimaire, ce travail spécialisé a été poursuivi au cours de l'exercice considéré avec un examen des contrôles généraux dans un bureau régional. Les contrôles généraux établissent un cadre pour un contrôle global de l'environnement de la technologie de l'information et permettent d'assurer avec un degré de fiabilité raisonnable que cet environnement va dans le sens des objectifs globaux des contrôles internes. Ils sont importants, car ils servent de fondement aux contrôles de tous les systèmes d'application et assurent l'opération efficace des procédures, y compris les contrôles de la conception, de la mise en oeuvre, de la sécurité, de l'utilisation et de la modification des programmes et des fichiers.

30. Les résultats de ces examens ont permis de constater que, si certains contrôles généraux étaient en place, des carences notables existaient dans l'environnement dans son ensemble. Le Secrétariat a fait des progrès considérables pour combler les lacunes au niveau opérationnel mises en lumière tant au Siège que dans le bureau régional concerné. Certains points stratégiques déterminants pour la technologie de l'information et la

communication à l'échelle de l'ensemble de l'Organisation continuent de susciter des préoccupations ; ils sont résumés ci-dessous :

Stratégie en matière de technologie de l'information

Actuellement, le Secrétariat n'a pas de stratégie en matière de technologie de l'information qui fixe de manière efficace l'orientation de la gestion de l'information pour l'Organisation. Une telle stratégie permettrait à l'Organisation de s'identifier à sa technologie de l'information, d'en tirer le maximum, de veiller à une politique cohérente d'investissement en faveur de l'infrastructure de la technologie de l'information et d'appliquer un processus planifié pour la modification des opérations.

Gouvernance de la technologie de l'information

La structure de la gouvernance de la technologie de l'information n'a pas été bien définie, ce qui fait que la mise au point de cette technologie s'est faite de manière non structurée et inefficace conduisant ainsi à la multiplication des systèmes utilisés dans l'ensemble de l'Organisation : différents Groupes et différentes Régions ont mis au point des stratégies de leur propre initiative. Une structure de gouvernance bien définie est importante pour assurer que la stratégie de technologie de l'information est bien appliquée sur la base d'un processus intégré pour la prise des décisions. Elle définit qui prend les décisions concernant la stratégie, établit les objectifs, répartit les responsabilités et les ressources, et suit les résultats. Elle fixe également les règles pour l'ensemble de l'Organisation en ce qui concerne la fourniture de systèmes et de services d'information à tous les stades d'identification, de planification, de mise au point, d'application, de fonctionnement et d'examen.

Compétences en matière de technologie de l'information

Le poste de directeur chargé de la technologie de l'information est resté vacant pendant plusieurs mois. Plusieurs postes vacants du Département Technologie de l'information au Siège ont été pourvus en cours d'exercice, mais des risques significatifs persistent, car on s'appuie trop sur le personnel à court terme et la planification de la continuité fait défaut. Afin de tirer le maximum de la technologie de l'information, le personnel d'une organisation doit avoir les compétences, les connaissances et les capacités voulues. Des politiques doivent être mises en place pour gérer la planification, l'acquisition, le déploiement, le développement et la mise à jour nécessaire des compétences du personnel.

31. Il est relevé que le remplacement du système AFI par une solution pratique plus intégrée a été considéré comme une priorité. Si cette initiative est entièrement appuyée, il est noté que ce projet ne doit pas être pris isolément, mais s'inscrire dans le cadre d'une stratégie à long terme de la technologie de l'information pour l'Organisation.

32. Le Secrétariat reconnaît ces carences et a pris des mesures pour y remédier. En particulier, le Directeur général a décidé de créer un nouveau Département chargé de la Technologie de l'information et de la communication, et de mettre en place un nouveau projet de système de gestion mondial, chacun relevant d'un directeur. Ces modifications fournissent le cadre dans lequel ces questions stratégiques peuvent être abordées. Ces questions déterminantes doivent être examinées en priorité pour que l'investissement considérable en faveur de la technologie de l'information soit pleinement mis à profit et que l'OMS parvienne à atteindre ses objectifs de manière efficace, efficiente et rentable.

Gestion des connaissances

33. Le programme général de travail 2002-2005 indique que, si l'OMS doit apporter des réponses efficaces dans un monde en mutation, plusieurs nouvelles méthodes de travail s'imposent, et notamment en ce qui concerne une réflexion stratégique, la rapidité d'intervention et un maillage créateur. En outre, si la gestion de l'information a été reconnue comme l'une des fonctions fondamentales, l'investissement en faveur du changement à l'OMS avec la mise au point de compétences, de systèmes et de procédés nouveaux figure parmi les priorités à l'échelle de l'Organisation.

34. Si le Secrétariat a agi par l'intermédiaire du groupe de gestion de l'information, du groupe Web, du groupe intérimaire d'examen des publications et d'autres initiatives pour mieux gérer la multitude d'informations passant par l'Organisation, un document stratégique pour la gestion des connaissances n'a pas

été mis au point. Une telle stratégie, alignée sur la vision institutionnelle et la stratégie de technologie de l'information, donnerait un cadre permettant de capter facilement l'information existant au sein de l'Organisation, de l'échanger et d'y accéder rapidement dans l'Organisation, les utilisateurs extérieurs autorisés pouvant également y avoir accès. Les initiatives positives déjà prises par le Secrétariat pour gérer de manière efficace ses ressources considérables en matière de connaissances sont louables, et il faut se féliciter des projets du Secrétariat de poursuivre une stratégie de gestion des connaissances à l'échelle de l'ensemble de l'Organisation.

Politique de prévention des fraudes

35. Les tendances internationales récentes ont fait apparaître une incidence croissante des cas de fraude et de corruption dans des organisations tant du secteur public que du secteur privé. En vertu du Règlement financier, le Directeur général est notamment chargé d'assurer l'administration financière efficace de l'OMS. En instituant des procédures visant à protéger les actifs de l'Organisation, le Directeur général doit faire en sorte que l'exposition au risque de fraude soit la plus faible et que, lorsque l'OMS en est victime, les mesures nécessaires soient prises pour réduire les pertes dans toute la mesure possible.

36. Une politique structurée de prévention des fraudes peut contribuer à réduire au maximum l'exposition d'une organisation aux pertes financières, à une publicité défavorable et à la perte de confiance qui en découle. Si le Secrétariat a mis en place une série de mesures pour protéger l'Organisation des cas de fraude et une procédure visant à traiter les cas qui se présentent, une politique globale de prévention des fraudes n'a encore été ni élaborée ni appliquée.

37. Le Secrétariat a indiqué qu'il prend très au sérieux la question des fraudes potentielles. Outre l'amélioration de la procédure de notification et de suivi concernant les cas de fraude ou de fraude présumée et les pertes de liquidités ou de biens, on envisage l'élaboration d'une politique globale adaptée aux besoins de l'Organisation.

Code d'éthique et de conduite

38. Un des principes des bonnes pratiques de gouvernance veut qu'une organisation fixe des normes de comportement. L'élaboration et l'application d'un code d'éthique et de conduite strict, appuyé par la direction comme par le personnel, constituent également un aspect déterminant qui doit contribuer à un environnement où le risque de fraude et de corruption est réduit dans toute la mesure possible.

39. Un code de conduite serait normalement publié à la fois sur le plan interne et sur le plan externe. Il engagerait l'Organisation à respecter les normes les plus élevées de comportement et serait élaboré de façon à associer toutes les parties prenantes et à être aligné sur la culture de l'Organisation. En outre, il devrait être suffisamment détaillé pour fournir des lignes directrices claires concernant le comportement que les membres du personnel sont censés respecter et préciser les mesures disciplinaires à prendre en cas de violation.

40. Le Statut du Personnel et le Règlement du Personnel énoncent actuellement les devoirs et obligations des membres du personnel et les normes de comportement à respecter. Ces prescriptions ont récemment été renforcées par la déclaration systématique de leurs intérêts exigée des membres du personnel aux niveaux les plus élevés. D'autres lignes directrices sont également fournies dans différentes parties du Manuel de l'OMS et dans les principes directeurs.

41. Le Secrétariat a indiqué que, dans le cadre du programme de réforme des ressources humaines, il a prévu la mise en place d'un cadre d'éthique du personnel pour l'OMS calqué sur les meilleures pratiques actuelles. Il est prévu que ce cadre sera achevé à la fin de 2002. Cette initiative du Secrétariat est fortement encouragée.

Planification, surveillance et évaluation des programmes

42. Un des principaux domaines de réforme à l'OMS concerne la mise en oeuvre d'un processus intégré de planification, de mise en oeuvre et de surveillance des programmes, avec des procédures d'évaluation et de notification. Si de nombreux progrès ont été réalisés au cours de l'exercice 2000-2001, le passage à une budgétisation stratégique incorporant les principes d'un budget fondé sur des résultats s'est révélé présenter un défi considérable.

43. Au cours de l'exercice financier, les progrès accomplis à cet égard au Siège, dans les bureaux régionaux et au niveau des pays qui ont été examinés ont permis d'aboutir aux observations ci-après :

- a) On pourrait améliorer dans les plans de travail le respect des règles et procédures types concernant les activités, surtout pour ce qui est de l'élaboration d'étapes, d'indicateurs de la performance et de résultats escomptés mesurables.
- b) Une procédure de planification plus intégrée du point de vue de l'ensemble des activités accomplies par l'OMS, qu'il s'agisse d'activités techniques ou gestionnaires et qu'elles soient financées par le budget ordinaire ou les ressources extrabudgétaires, pourrait être suivie, ce qui pourrait nécessiter la diffusion plus rapide des informations concernant les ressources dont disposent les responsables de programmes.
- c) Les unités responsables mettent l'accent sur le suivi et la notification des taux d'exécution financière. La procédure à appliquer pour suivre l'application et la notification techniques ainsi que les renseignements financiers à fournir doivent encore être précisés.
- d) Les procédures d'évaluation à suivre, surtout au niveau des pays, n'ont pas été bien définies.
- e) L'utilisation effective du système de gestion des activités (AMS) en tant qu'outil applicable à l'ensemble de l'Organisation à l'appui du processus intégré de planification, d'application et de surveillance des programmes peut être améliorée. Le problème de l'intégrité de l'information financière de l'AMS doit également retenir l'attention.
- f) Certains membres du personnel ont besoin d'une formation complémentaire concernant les concepts de la budgétisation fondée sur les résultats et de la gestion stratégique.

44. Le Secrétariat est conscient des carences susmentionnées et met au point des stratégies pour y faire face. Il est reconnu que l'application du processus intégré de budgétisation stratégique revêt un caractère évolutif et le Secrétariat est encouragé à continuer d'accorder un rang de priorité élevé à une application satisfaisante du processus.

Examen de la fonction de vérification intérieure

45. Dans mon rapport intérimaire, il a été question des résultats d'un examen de la fonction de vérification intérieure. Il a été procédé à cet examen pour fournir une évaluation objective du Bureau de la vérification intérieure des comptes et de la surveillance (IAO) compte tenu des bonnes pratiques généralement acceptées. Les constatations globales de l'examen ont révélé que l'IAO avait acquis son indépendance grâce à son statut organique et que les aptitudes, les compétences et l'expérience du personnel étaient généralement appropriées et lui permettaient d'accomplir sa tâche. Dans plusieurs domaines toutefois, soit l'IAO n'avait pas été en mesure de suivre l'évolution des pratiques dans le domaine de la vérification intérieure, soit les attentes de la direction étaient telles qu'il devrait réexaminer certaines de ses pratiques. Il s'agit notamment du processus d'évaluation des risques, des priorités de la vérification intérieure, des éléments fournis à l'appui de la démarche et de la méthodologie, de la base de notification et des techniques d'amélioration continue.

46. l'IAO m'a informé qu'il est intervenu pour remédier à l'ensemble des carences identifiées dans mon rapport détaillé et qu'il a mis en oeuvre des mesures visant à examiner et évaluer constamment le travail accompli.

Subventions pour les dépenses locales

47. Les subventions pour les dépenses locales sont des versements effectués par l'OMS pour couvrir des dépenses qui, sans cela, seraient supportées par les gouvernements, afin de renforcer leur capacité de développement de la santé et leur aptitude à participer de manière plus efficace à la coopération technique de l'OMS au niveau des pays ou à respecter leurs engagements à cet égard. Les engagements codés comme subventions pour les dépenses locales par l'OMS pour l'ensemble de l'exercice 2000-2001 concernant les fonds du budget ordinaire s'établissent à US \$47 525 282. En outre, un montant de US \$252 553 725 a été financé par les autres sources. Dans certains cas, les subventions pour les dépenses locales représentent une part significative des dépenses encourues par l'OMS dans les pays.

48. Les fonds affectés à la mise en oeuvre des activités entraînant des dépenses locales sont normalement fournis à l'avance. Ces avances sont fournies aux gouvernements intéressés sur la base d'un accord formel qui s'appuie sur une évaluation détaillée du coût des activités envisagées. Le gouvernement bénéficiaire est responsable de la bonne utilisation des fonds avancés et doit soumettre des comptes périodiques. La soumission de ces rapports financiers, puis leur examen et leur certification par le responsable de l'OMS, fait partie intégrante des mesures à prendre pour garantir une bonne rigueur comptable concernant les fonds avancés et assurer que les résultats souhaités de l'activité prévue ont bien été atteints.

49. Dans mes rapports sur les exercices 1996-1997 et 1998-1999, des préoccupations étaient exprimées concernant le nombre important des états financiers non fournis. Les sondages de vérification effectués en cours d'exercice ont révélé une nouvelle fois de gros retards dans la présentation de nombreux états, le niveau souhaité de rigueur comptable concernant ces fonds n'étant pas toujours atteint en temps voulu.

50. Un groupe de travail a été mis en place en 2001 pour examiner les dispositions actuelles concernant les subventions pour les dépenses locales et faire des propositions à cet égard, notamment en vue d'améliorer le mécanisme concernant la rigueur comptable. Si le Secrétariat s'est félicité du rapport du groupe de travail, il a été décidé qu'il faudrait procéder à un examen plus large de la question et notamment à une évaluation de l'utilisation de ces subventions pour atteindre les objectifs de l'OMS. On en déduit que le Secrétariat a l'intention de mettre en place un autre groupe de travail pour poursuivre dans cette voie. Le Secrétariat a également révisé les dispositions du Manuel de l'OMS relatives aux dépenses locales pour fournir des instructions plus claires sur les mécanismes à appliquer concernant la rigueur comptable.

51. Il faut appuyer avec force l'idée d'un examen plus détaillé du mécanisme des subventions pour les dépenses locales. Il est reconnu que la coopération des bénéficiaires de ces subventions est essentielle pour assurer le succès de toute initiative qui pourrait être prise pour améliorer les dispositions relatives à la rigueur comptable dans le cas de ce type de dépenses.

Bourses d'études

52. Le programme des bourses d'études de l'OMS vise à contribuer au développement des ressources humaines dans les domaines correspondant à des plans, des politiques et des priorités approuvés en matière de santé et dans les domaines connexes pour renforcer au maximum les capacités au niveau national dans les administrations sanitaires des pays. Au cours de l'exercice 2000-2001, les dépenses de l'OMS au titre des bourses d'études se sont élevées à US \$27 023 401 (dont US \$23 224 828 financés par le budget ordinaire). Le programme des bourses d'études fait partie intégrante des activités de l'OMS et, comme pour ses autres activités, il faut que l'OMS veille à ce que les dépenses aient les résultats recherchés.

53. Pour y parvenir, il faut que le boursier, l'établissement de formation et l'administration sanitaire nationale soumettent différents rapports. La soumission des rapports d'utilisation est particulièrement importante pour démontrer que les boursiers respectent leur engagement de mettre leurs services à la disposition de l'administration sanitaire nationale pendant les périodes visées et que des mesures appropriées sont prises lorsque le boursier n'a pas respecté les conditions de l'octroi de la bourse.

54. La vérification, comme dans le passé, a révélé qu'un nombre significatif des rapports à présenter n'ont pas été reçus dans des délais raisonnables pour permettre une évaluation significative, ou n'ont pas été reçus du tout.

55. Les efforts de suivi qui ont été consentis sont reconnus. Dans certains cas, on a noté que l'effort de suivi suppose un investissement non négligeable en ressources du fait de l'absence d'un système efficace ou efficient de suivi des bourses d'études au niveau des bureaux de pays et des bureaux régionaux. Il est également reconnu que les différents bureaux envisagent des mesures pour encourager la présentation des rapports dans les délais prévus. Il s'agit notamment de la suspension des bourses, d'une prime incitative qui serait versée lors de la présentation du rapport final et de dispositions à prendre en compagnie des établissements de formation et qui consisteraient à ne pas délivrer le certificat final.

56. Il faut continuer de mettre l'accent sur les efforts de suivi dans les bureaux de pays et dans les bureaux régionaux, qui constituent un aspect déterminant du programme des bourses d'études, et il faut continuer aussi à rechercher et à appliquer des mesures permettant d'améliorer la présentation des rapports prévus. Il est reconnu, en ce qui concerne les rapports d'utilisation, qu'il existe une responsabilité partagée à cet égard avec les administrations sanitaires nationales, qui devraient être tenues de démontrer que le programme de bourses

d'études dans leur pays obtient les résultats escomptés, et ce afin que la poursuite du programme puisse se justifier.

Stocks de matériel durable

57. Dans mon rapport intérimaire, il a été relevé que des améliorations seraient souhaitables en ce qui concerne la précision, l'exactitude et l'évaluation des dossiers concernant les stocks. Le travail de vérification accompli dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays, ainsi qu'au Siège au cours de la deuxième année de l'exercice, a révélé que des carences subsistent dans la tenue de dossiers exacts et fiables concernant les stocks.

58. En particulier, on a constaté que les dossiers n'étaient pas mis à jour pour tenir compte de toutes les acquisitions et de toutes les sorties dans des délais limités, qu'ils ne contenaient pas toujours des informations suffisantes, par exemple le numéro de modèle et de série permettant une identification, et n'indiquaient pas toujours la valeur de l'article. Les dossiers ne sont pas systématiquement rapprochés du système de comptabilisation pour assurer qu'ils soient complets. Dans certaines Régions, au moment de la visite, l'inventaire n'avait pas été effectué depuis plusieurs années.

59. Les dispositions actuelles du Manuel de l'OMS ne contiennent pas de lignes directrices adéquates concernant la tenue des dossiers permettant à la fois de respecter les objectifs de contrôle pour la protection et la sauvegarde des actifs et de fournir de manière fiable les renseignements à présenter en vertu des normes comptables pour le système des Nations Unies.

60. Dans les instructions de clôture pour 2000-2001, les prescriptions figurant dans les normes comptables pour le système des Nations Unies ont été rappelées aux responsables, qui ont également reçu des lignes directrices concernant la méthode d'évaluation à appliquer.

61. Comme indiqué dans le rapport intérimaire, il serait idéal à plus long terme d'introduire des systèmes de gestion intégrés des actifs pour tenir de manière efficace et efficiente les stocks de matériel durable. Il a été relevé que certaines Régions sont en train ou ont l'intention d'introduire de meilleurs systèmes de tenue des stocks. Toutefois, l'application d'un système intégré n'étant possible qu'à plus long terme, il faudrait introduire des mesures intérimaires pour améliorer la procédure d'enregistrement, d'évaluation et de contrôle des stocks. Le Secrétariat s'est engagé à examiner les recommandations présentées sur une base mondiale.

Gestion des comptes bancaires et des comptes d'avance

62. L'examen de la gestion des comptes bancaires et des comptes d'avance a révélé, d'une manière générale, une amélioration en ce qui concerne les délais dans lesquels sont effectués les rapprochements bancaires et la journalisation des comptes d'avance. Toutefois, on a constaté des cas où les comptes bancaires n'avaient pas fait l'objet d'un rapprochement à temps. Il en est résulté un retard dans la vérification et dans l'approbation des éléments de rapprochement.

63. Il a été noté, pour un certain nombre de comptes d'avance, qu'il ne fallait qu'une signature. La pratique de la double signature concernant les comptes bancaires est considérée comme un aspect fondamental du contrôle intérieur, et l'autorisation de se contenter d'une seule signature ne doit être envisagée que dans des circonstances exceptionnelles. Le Secrétariat a indiqué qu'il cherchera à appliquer le principe de la double signature pour tous les comptes d'avance.

Manuel de l'OMS

64. Dans mon rapport intérimaire, il a été noté que, compte tenu de la réforme en cours, un examen complet du Manuel de l'OMS s'impose et qu'il devrait porter sur des aspects importants comme les structures organiques, les procédés et les pratiques modernes de gestion et des définitions bien claires de la responsabilité. A cet égard, le Secrétariat a poursuivi son examen, notamment sur les sections financières, et des améliorations significatives seront prochainement mises en oeuvre. La responsabilité de l'examen des autres sections du Manuel de l'OMS doit être clarifiée et il faudra définir un calendrier pour cette initiative importante.

Contrôle des attributions de crédits et des dépenses

65. Le Règlement financier et les Règles de Gestion financière stipulent que les engagements ne peuvent être pris qu'aux fins indiquées dans l'attribution de crédits et ne sauraient dépasser le montant de l'attribution. Un examen du contrôle des attributions de crédits au cours de l'exercice et l'état des attributions à la fin de l'exercice ont permis de mettre en lumière certains cas où les engagements de dépenses dépassaient les attributions de crédits. S'il est reconnu qu'un effort est consenti en fin d'exercice pour veiller à ne pas dépasser les attributions, cette opération doit être menée de manière plus efficace en cours d'exercice.

66. On a également relevé des cas où les décaissements ont dépassé le montant disponible dans l'engagement. Dans ces cas, la personne qui a autorisé l'engagement initial n'a pas eu à approuver une augmentation de l'engagement. La procédure applicable à la révision des engagements de dépenses et à l'examen du rapport reflétant des variations sur les décaissements doit être réexaminée pour garantir une gestion efficace des engagements de dépenses.

Engagements non réglés

67. Il a été noté au cours de la vérification que les modifications apportées au Règlement financier, ainsi que les explications données, permettaient de clarifier les critères applicables à l'établissement des engagements de dépenses, plus particulièrement en ce qui concerne les critères applicables au report d'un engagement de dépenses à l'exercice suivant. On a également relevé une amélioration considérable de la gestion des engagements non réglés reportés de l'exercice précédent.

68. S'il faut se féliciter des mesures prises pour améliorer la gestion des engagements non réglés, les sondages de vérification effectués en cours d'exercice continuent de mettre en lumière des cas où les engagements de dépenses ne reflètent plus une responsabilité juridique valable de l'OMS en raison de l'expiration des contrats concernés. Il faut continuer à mettre l'accent sur l'examen rigoureux et continu des engagements de dépenses dans les délais prévus, qui constitue un important aspect du contrôle de la gestion financière.

Attestation de réception des marchandises

69. Dans mes rapports concernant les exercices 1996-1997 et 1998-1999, il a été signalé que, lorsque des marchandises sont achetées par le Siège pour le compte de bureaux régionaux et de bureaux de pays, les rapports de réception qui prouvent que les marchandises ont été reçues sont conservés par le bureau régional et ne sont pas transmis au Siège avant le règlement de la facture. En vertu des conditions de paiement et d'expédition applicables aux marchandises achetées au Siège, les fournisseurs sont payés une fois les marchandises reçues par le transitaire. Les bureaux régionaux et de pays ont 60 jours pour indiquer au Siège si les marchandises n'ont pas été reçues ou n'ont pas été reçues en bon état afin de permettre d'adresser une demande d'indemnisation aux assureurs. Avec ce système, il est important que les bureaux régionaux complètent tous les rapports de réception dans le délai de 60 jours afin de protéger l'Organisation de toute perte éventuelle. Le travail accompli pendant l'exercice révèle que tous les bureaux régionaux ne disposent pas de mécanismes adéquats pour surveiller la réception de ces rapports.

70. Si les modifications apportées au système des achats permettront d'améliorer les contrôles dans ce domaine, les bureaux régionaux devront, en compagnie des bureaux de pays, veiller à ce que des mesures intérimaires soient prises pour assurer des contrôles adéquats.

Comptes personnels

71. Un examen des comptes personnels au Siège et dans les Régions a révélé que les soldes non réglés depuis longtemps qui se sont accumulés dans les comptes personnels font l'objet d'un suivi et que des progrès significatifs ont été accomplis à cet égard. La procédure suivie pour récupérer les montants avancés et gérer les comptes personnels à plus long terme doit être réexaminée.

Respect du Statut et du Règlement du Personnel

72. Des sondages effectués sur les dossiers personnels de membres du personnel titulaires d'un contrat de durée déterminée ou à court terme ont mis en lumière des cas où des pièces prévues par le Statut du Personnel et par le Règlement du Personnel n'ont pas été obtenues des membres du personnel et ne figurent pas au dossier. Il s'agit notamment de l'acceptation d'une offre d'engagement, de la preuve d'un examen médical, de la preuve des diplômes requis et des rapports de notation. On a également relevé des cas où le contrat d'engagement n'a été signé qu'après l'entrée en fonctions. Le Secrétariat a indiqué qu'une instruction serait émise dans un proche avenir sur la nécessité de respecter dans leur ensemble le Statut du Personnel et le Règlement du Personnel.

REMERCIEMENTS

73. Je tiens à faire part de ma reconnaissance pour la coopération et l'aide que m'ont apportées le Directeur général, les Directeurs régionaux et les membres du personnel de l'Organisation mondiale de la Santé dans ma tâche de vérification des comptes.



S. A. Fakie
Commissaire aux Comptes
Contrôleur général de la République d'Afrique du Sud

Pretoria, République d'Afrique du Sud
20 mars 2002